

LA PARTIE II ET LA PARTIE III - CIRCULAIRE D'OFFRE PRÉLIMINAIRE EN DATE DU 13
NOVEMBRE 2017
L'amendement 5



True Leaf Medicine International Ltd.

Siège social

100 Kalamalka Lake Road, Unit 32
Vernon (Colombie-Britannique) V1T 9G1
778-389-9933

<https://trueleafpet.com/>

**Jusqu'à
14 285 715
Actions ordinaires**

VOIR "TITRES OFFERTS" À LA PAGE 69

	Prix du Public ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Souscription Commissions, Frais et Dépenses ⁽⁴⁾	Produit pour Émetteur ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Produit pour D'autres Personnes
Par Action	\$0.70	0,0618 \$	0,6382 \$	N/A
Bons de Souscription des Placeurs	N/A	N/A	N/A	N/A
Minimum Total	Pas de minimum	N/A	Pas de minimum	N/A
Total Maximum	10 000 000 \$	882 260 \$	9 117 740 \$	N/A

Remarques:

- (1) Tous les montants dans ce tableau et la circulaire sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Tous les paiements reçus par les investisseurs en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change fixé par la Banque de Montréal de près à la date d'acceptation de ce contrat d'abonnement de l'investisseur. Dans la mesure où l'exige le nombre d'actions acquises sera arrondi à l'action. Des fractions d'actions ne sera pas émise. Les abonnés seront informés du nombre exact d'actions qu'ils ont souscrites au moment de l'émission. Aucune somme ne sera retourné.
- (2) Le prix d'offre de 0,70 \$ par action de nos actions ordinaires a été choisi car il reflète un escompte du sommet de 30 jours (0,89 \$) et il est proche du cours de clôture de nos actions ordinaires sur le CSE le 10 novembre 2017 la veille du dépôt de la présente circulaire d'offre (0,68 \$).
- (3) Les actions sont offertes en vertu d'un règlement de l'article 3(b) de la *Securities Act de 1933*, tel que modifié, pour le niveau 2. Les actions ne seront émises qu'à des acheteurs qui satisfont aux exigences énoncées dans le Règlement A. Voir "**Modalités de l'offre.**"
- (4) Nous avons retenu les services de Boustead Securities, LLC, en qualité de preneur ferme (le "**souscripteur**") pour offrir les actions à des investisseurs potentiels aux États-Unis, et notre souscripteur aura le droit d'engager un tel courtier, concessionnaires ou des agents comme il détermine pour aider à une telle offre. Nous avons convenu de verser au souscripteur des commissions de vente correspondant à huit pour cent (8,0%) du produit brut de l'émission; toutefois, la commission de vente sera réduite à zéro pour cent (0%) par rapport au montant du produit brut de l'offre reçu des investisseurs qui ont une relation préexistante avec nous. Nous avons également convenu d'émettre des bons de souscription au preneur ferme à la clôture du présent placement, lesquels pourront être exercés à tout moment, et de temps à autre, en totalité ou en partie, pendant la période de trois ans à compter de l'émission de 857 143 actions, représentant 6% des titres émis dans ce placement (les "**bons de souscription**"). Les bons de souscription des preneurs fermes peuvent être exercés à un prix d'exercice égal à 150% du prix d'offre au public. Le relevé d'offre, dont fait partie la présente circulaire, couvre également les bons de souscription et les actions sous-jacentes des preneurs fermes. En outre, le souscripteur recevra des honoraires de conseil de 25 000 \$ US et sera remboursé pour les dépenses

engagées dans le cadre de cette offre. Les dépenses ne doivent pas dépasser 0,5% du montant total en dollars des titres émis dans le cadre du placement. Nous avons estimé les frais de remboursement à 50 000 \$. Voir "**Plan de distribution**".

- (5) Les actions seront offertes sur une base de "**meilleurs efforts**" par nos dirigeants, administrateurs et employés au Canada. Aucune commission ou autre compensation ne sera payée à ces personnes dans le cadre de cette offre.
- (6) N'assume aucune exercice des bons de souscription des placeurs de souscrire des actions supplémentaires comme indiqué ci-dessus. Les montants indiqués sont avant déduction des coûts de l'organisation et l'offre à nous, qui comprennent les frais juridiques, comptables, d'impression, la due diligence, marketing, conseil, frais de référencement, de vente et d'autres frais engagés dans le cadre du placement des actions. Notre offre les coûts varieront selon le nombre d'actions vendues. Nous estimons notre offre, y compris les frais de commissions seront environ 367 260 si 25% des actions sont vendues 573 510 \$, si 50% des actions sont vendues 779 760 \$, si 75 % de la vente des actions et 986 010 \$, si 100% de la vente des actions. Voir "**Emploi du produit**" et "**mode de placement**."

Les ventes de ces titres commenceront dès que possible après que la présente circulaire d'offre aura été approuvée par la Securities and Exchange Commission.

Cette offre prendra fin à la première des dates suivantes: (1) la vente d'un nombre maximal d'actions ordinaires offertes par les présentes, (2) un an à compter de la date de cette offre commence, ou (3) une date antérieure à un an à compter de la date de cette offre commence c'est ainsi déterminée par notre conseil d'administration. Comme il n'y a pas de montant minimum de titres qui doivent être achetés, tous les fonds d'investisseurs seront à notre disposition à l'ouverture de ce placement sur une ou plusieurs fermetures, qui peut avoir lieu à notre gré en tout temps. Les fonds d'investisseurs ne seront pas retournés, même si un nombre insuffisant d'actions sont vendues pour couvrir les frais du présent placement et de fournir un produit net pour nous.

LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS NE PASSE PAS SUR LES MÉRITES DE OU DE DONNER SON APPROBATION À DES TITRES OFFERTS OU LES MODALITÉS DE L'OFFRE, PAS PLUS QU'IL NE L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'OFFRE DE VENTE OU D'AUTRES PUBLICATIONS. CES TITRES SONT OFFERTS EN VERTU D'UNE DISPENSE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA COMMISSION; TOUTEFOIS, LA COMMISSION N'A PAS PRIS UNE DÉCISION INDÉPENDANTE QUE LES TITRES OFFERTS AUX TERMES DES PRÉSENTES SONT EXEMPTÉS DE L'ENREGISTREMENT.

EN GÉNÉRAL, AUCUNE VENTE NE PEUT ÊTRE FAITE POUR VOUS DANS CETTE OFFRE SI LE PRIX D'ACHAT TOTAL QUE VOUS PAYEZ EST DE PLUS DE 10% DE LA PLUS ÉLEVÉE DE VOTRE REVENU ANNUEL OU LA VALEUR NETTE. DES RÈGLES DIFFÉRENTES S'APPLIQUENT AUX INVESTISSEURS ACCRÉDITÉS ET NON DES PERSONNES PHYSIQUES. AVANT DE FAIRE TOUTE REPRÉSENTATION QUE VOTRE INVESTISSEMENT NE DÉPASSE PAS LES SEUILS APPLICABLES, NOUS VOUS ENCOURAGEONS À EXAMINER L'ARTICLE 251(D)(2)(I)(C) DU RÈGLEMENT A. POUR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INVESTISSEMENT, LA COMPAGNIE VOUS ENCOURAGE À VOUS REPORTER À www.investor.gov.

Cette offre est intrinsèquement risqué. Voir "Facteurs de risque", page 3.

La Compagnie suit le format de la "circulaire d'offre" en vertu de la réglementation A.

UN PROSPECTUS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'UN RELATIVE À CES TITRES A ÉTÉ DÉPOSÉE AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE CIRCULAIRE D'OFFRE EST SOUS RÉSERVE DE L'ACCOMPLISSEMENT OU L'AMENDEMENT. CES TITRES NE PEUVENT ÊTRE VENDUS ET AUCUNE OFFRE D'ACHAT NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE AVANT QUE LA DÉCLARATION D'OFFRE AUPRÈS DE LA COMMISSION EST QUALIFIÉ. LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'OFFRE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU LA SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT ET IL NE PEUT ÊTRE LA VENTE DE CES TITRES DANS UN ÉTAT OÙ UNE TELLE OFFRE, SOLlicitation OU VENTE SERAIT ILLÉGALE AVANT L'ENREGISTREMENT OU LA QUALIFICATION EN VERTU DES LOIS DE CET ÉTAT. LA COMPAGNIE PEUT CHOISIR DE S'ACQUITTER DE SON OBLIGATION DE LIVRER UNE CIRCULAIRE D'OFFRE FINALE EN VOUS ENVOYANT UNE NOTIFICATION DANS LES DEUX JOURS OUVRABLES APRÈS LA FIN DE LA VENTE DE L'ENTREPRISE POUR VOUS QUI CONTIENT L'URL OÙ LA DERNIÈRE CIRCULAIRE D'OFFRE OU L'OFFRE DANS LAQUELLE CES CIRCULAIRE D'OFFRE FINALE A ÉTÉ DÉPOSÉE PEUT ÊTRE OBTENUE.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	vii
DEVICES ET TAUX DE CHANGE	vii
RÉSUMÉ.....	1
FACTEURS DE RISQUE	3
Risques Liés à nos Actions Ordinaires.....	8
Les risques liés à la négociation de nos actions ordinaires.....	9
Les Risques Liés à l'être un Émetteur Canadien	10
DILUTION.....	12
Dilution immédiate	12
Dilution Future	13
Marché de Négociation.....	13
PLAN DIRECTEUR DE DISTRIBUTION	14
Plan de distribution.....	14
Détermination du prix d'offre	14
Sales	15
Dépôt de l'offre produit	16
Abonnement	17
Discrétion, de mettre fin à l'offre	17
Agent de Transfert et Registraire.....	18
AVANTAGES	18
EMPLOI DU PRODUIT À LA COMPAGNIE.....	20
Emploi du produit	20
DESCRIPTION DES AFFAIRES	23
Structure de l'entreprise	23
Les suppléments et les mâche Support Pet	24
Industrie	25
Nos produits.....	26
Fabrication	27
Nos objectifs d'affaires.....	28

Stratégie de marketing.....	32
Compétition	32
Marijuana Médicale	35
Industrie	36
Produit principal.....	36
Nos objectifs d'affaires.....	42
Plans de Marketing et Stratégie.....	45
Recherche et Développement	48
Des Employés	51
Propriété Intellectuelle	51
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ.....	54
RAPPORT DE GESTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	54
Introduction	54
Aperçu	54
Résultats d'exploitation pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et le 31 mars 2016	55
Liquidités et ressources en capital.....	56
Événements subséquents	59
Plan d'opérations	59
Tendances des flux de trésorerie, des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation ..	60
Transactions entre parties liées	60
Continuité de l'exploitation	61
Arrangements hors bilan	61
Général.....	61
Principes de consolidation	61
Impôt sur le revenu.....	61
Reconnaissance des revenus	62
Conversion des devises étrangères.....	62
Immobilisations corporelles.....	62
Actif incorporel	63
Paiements en actions.....	63
Instruments financiers	64
Résultat (perte) par action.....	64
Déclarations comptables publiées récemment	65

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS SIGNIFICATIFS.....	65
Sommaire des hauts dirigeants, des administrateurs et des employés	65
Expérience d'affaires.....	66
Conseil d'administration	67
Mandat.....	67
Relations de familiale.....	67
Participation à certaines procédures judiciaires.....	68
Comités du conseil	68
Comité de vérification.....	68
Comité de nomination	68
Code d'éthique.....	69
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	69
Rémunération des cadres	69
Contrats de gestion	70
Chef de la direction	70
Chef de la direction financière.....	70
Prestations de cessation et de changement de contrôle	70
Plan incitatif d'achat d'actions	70
Avantages du régime de retraite	71
Rémunération des administrateurs	71
Récompenses basées sur des actions et récompenses basées sur des options.....	71
Limitation de responsabilité et indemnisation des dirigeants et des administrateurs..	72
Endettement des administrateurs et des membres de la haute direction	72
PROPRIÉTÉ DE SÉCURITÉ ET DE GESTION CERTAINS PORTEURS DE TITRES	72
INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES DANS CERTAINES TRANSACTIONS	74
Accords de gestion.....	74
Contrat de bail	74
VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES	74
Général.....	74
Actions ordinaires	74
Droits de dividendes	74
Droits de vote.....	75
Droits en cde liquidation.....	75

Actions privilégiées	75
Certaines dispositions de la BCA et nos articles	76
Réunions d'actionnaires.....	76
Révocation des administrateurs	76
Les actionnaires n'ont pas droit au vote cumulatif.....	76
Modifications	77
Changement de contrôle	77
Politique de dividendes.....	77
CONSIDÉRATIONS FISCALES.....	77
Incidences fiscales canadiennes	78
Dividendes.....	78
Les gains en capital	79
REER	79
Conséquences de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis	79
U.S. Les porteurs	80
Compagnie d'investissement 'étranger	81
Mark-to-Market pour élection PFIC Stock sous le contribuable Relief Act de 1997	83
Statut de Compagnie étrangère contrôlée	84
FATCA.....	84
ÉTATS FINANCIERS	86
États financiers consolidés vérifiés pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et le 31 mars 2016.86	
<i>Audited Consolidated Financial Statements for the Years Ended March 31, 2017 and March 31, 2016</i>	
.....	86
<i>Unaudited Consolidated Financial Statements for the Three-Months Ended June 30, 2017 and June 30, 2016</i>	
.....	113
PARTIE III	131
INDEX AUX EXPOSITIONS	131
SIGNATURES.....	133

LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

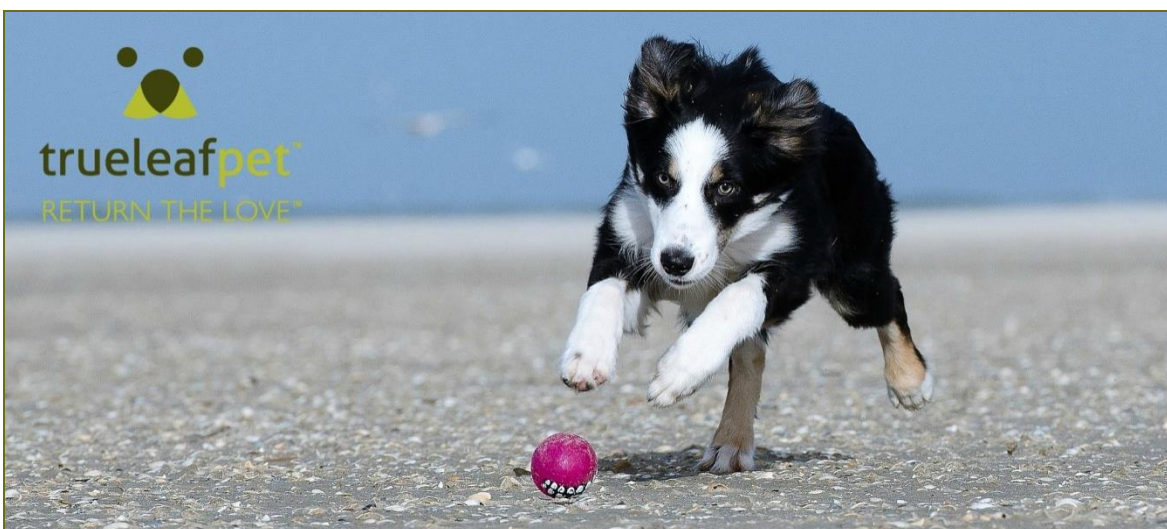
La présente circulaire d'offre contient des énoncés prospectifs comportant des risques et des incertitudes. Ces déclarations portent sur les conditions et perspectives financières, les risques de crédit, les projets de développement et de commercialisation futurs, les dépenses en capital et les sources de financement, la structure du capital, les effets de la réglementation et la concurrence. Dans certains cas, ces énoncés peuvent être identifiés par des mots tels que "anticiper," "croire," "continuer," "pourrait," "estimer," "attendre," "intention," "mai," "projet," "plan" "volonté," "serait". Les investisseurs doivent être conscients que tous les énoncés prospectifs peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs en fonction de nombreux facteurs. La Compagnie croit que ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les "facteurs de risque" qui se trouvent à la page 3 de la présente circulaire d'offre. Ces facteurs ne doivent pas être interprétés comme exclusifs et doivent être lus conjointement avec d'autres mises en garde dans la présente circulaire d'offre.

DEVISES ET TAUX DE CHANGE

Tous les montants en dollars figurant dans le présent prospectus sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Nos comptes sont tenus en dollars canadiens et nos états financiers sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Toutes les références à "dollars", "USD", ou "US\$" sont en dollars des États-Unis.

Le tableau suivant présente le taux de change du dollar canadien (exprimé en dollars américains) en vigueur à la fin des périodes indiquées. Le tableau indique également la moyenne des taux de change en vigueur pendant ces périodes et les taux de change élevés et faibles au cours de ces périodes selon le taux de change à midi indiqué par la Banque du Canada pour la conversion des dollars canadiens en dollars américains.

Dollar Canadien par Dollar Américain d'achat à Midi				
	La moyenne	Haut	Bas	Fin de Période
<u>Exercice terminé le 31 mars</u>				
2017	1,3074	1,3582	1,2544	1,3322
2016	1,2967	1,2971	1,2962	1,2971
2015	1,2787	1,3990	1,1728	1,3840
<u>La plupart des six derniers mois</u>				
Mai 2017	1,3607	1,3743	1,3446	1,3500
Juin 2017	1,3298	1,3504	1,2977	1,2977
Juillet 2017	1,2689	1,2982	1,2447	1,2485
Août 2017	1,2605	1,2755	1,2482	1,2536
Septembre 2017	1,2283	1,2480	1,2128	1,2480
Octobre 2017	1,2605	1,2893	1,2472	1,2893



RÉSUMÉ

Notre compagnie: True Leaf Medicine International Ltd. (la "**True Leaf**" ou la "**Compagnie**") est une compagnie constituée en Colombie-Britannique le 9 juin 2014.

Nous avons cinq filiales: True Leaf Investments Corp. ("**TL Investments**"), True Leaf Medicine Inc. ("**TL Medicine**"). True Leaf Pet Inc. ("**TL Pet**"), True Leaf Pet Europe LLC Sàrl ("**TL Europe**"), et True Leaf USA Inc. ("**TL USA**"). TL Investments, TL Medicine, et TL Pet ont été formés en Colombie-Britannique le 26 mars 2014, le 4 juillet 2013, et le 18 novembre 2015 respectivement et TL Europe a été formé en Luxembourg le 18 juillet 2016. TL USA a été formé dans le Nevada le 11 septembre 2017.

Nous sommes un émetteur assujéti au Canada et nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse des valeurs mobilières au Canada sous le symbole: MJ, à la Bourse de Francfort sous le symbole: "TLA", et sur le OTCQB® Venture Market du OTC Market Group sous le nouveau symbole "TRLFF"

Notre siège social est situé au 100 Kalamalka Lake Road, Unit 32, Vernon (Colombie-Britannique) V1T 9G1. Notre numéro de téléphone est le (778) 389-9933. L'adresse de notre site internet est <http://www.trueleaf.com/>. Les informations contenues ou qui peut être consultée par le biais de notre site web n'est pas une partie de cette circulaire d'offre.

Capital-actions: Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Au 13 novembre 2017, 70 517 287 actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation. Un total de 14 669 277 actions ordinaires peuvent être émises à l'exercice des titres convertibles suivants: (1) 8 605 794 bons de souscription d'actions, (2) et 5 761 236 options d'achat d'actions. Voir "**Valeurs Mobilières Offertes**" aux présentes pour plus d'information.

Notre entreprise: Nous sommes impliqués dans deux segments: (1) suppléments de soutien pour animaux de compagnie et à mâcher; et (2) la marijuana médicale. Nous avons lancé notre entreprise de compléments pour animaux de compagnie à l'automne 2015. Notre entreprise de marijuana médicale a été lancée en 2014, mais elle est en attente jusqu'à ce que nous obtenions l'approbation réglementaire du gouvernement canadien.

Soutien et de suppléments pour animaux Chews. À l'automne de 2015, par TL Pet nous avons lancé notre base de chanvre Supplément animal de produits. Le 30 décembre 2016, nous avons acquis les actifs et la propriété intellectuelle des OregaPet®, une marque canadienne de complément naturel des produits pour animaux domestiques. Nous partageons l'engagement de nos clients d'améliorer la santé globale de leurs animaux de compagnie avec des ingrédients

naturels. Nos produits sont principalement vendus par le biais d'une combinaison de ventes directes et de courtiers pour les vétérinaires, les détaillants alimentaires, les grossistes en alimentation, les pharmacies, les clubs-entrepôts, les grandes surfaces, les magasins à un dollar et d'escompte, magasins d'aliments naturels et les distributeurs et les magasins spécialisés.

Marijuana médicale. En 2013, par l'entremise de TL Medicine, nous avons demandé à devenir un producteur autorisé de marijuana à des fins médicales en vertu du *Programme Canadien d'accès au Cannabis à des fins Médicales* ("ACMPR") administré par Santé Canada. En date du 13 novembre 2017, nous n'avons pas de licence auprès de l'ACMPR et aucun produit n'est en production ou utilisation commerciale. Nous n'avons pas obtenu de licence de l'ACMPR et nous serons tenus de remplir d'autres obligations afin de nous qualifier, y compris l'achèvement d'une installation conforme sur une parcelle de terrain louée à Lumby, en Colombie-Britannique (la "**Propriété Lumby**"). Il y a un risque important que nous ne recevions pas de licence de l'ACMPR, ce qui nous rendait incapables de poursuivre ce secteur d'activité. Nous continuons de travailler avec diligence pour respecter toutes les exigences de Santé Canada.

Cette offre: Nous offrons jusqu'à 14 285 715 de nos actions ordinaires à 0,70 \$ l'action.

Le produit net du présent placement, en supposant que le montant maximal des titres offerts soit vendu, sera d'environ 9 013 990 \$ (commissions 800 000 \$, frais d'agence 25 000 \$ US (32 260 \$), frais de souscription 50 000 \$, autres frais 103 750 \$). Voir "Plan de distribution".

Nous avons l'intention d'utiliser le produit du présent placement principalement pour l'avancement de nos activités Pet TL et aux fins générales de la Compagnie. Voir "**Emploi du produit**" dans ce document pour plus d'informations.

Le montant d'investissement minimum est de \$350.

Tous les paiements reçus par les investisseurs en dollars américains seront convertis en dollars canadiens au taux de change indiqué par la Banque de Montréal à la date d'acceptation du contrat de souscription de cet investisseur. Dans la mesure requise, le nombre d'actions acquises sera arrondi à l'action la plus proche. Les fractions d'actions ne seront pas émises. Les souscripteurs seront informés du nombre exact d'actions souscrites au moment de l'émission. Aucun fonds ne sera retourné.

Résumé Les facteurs de risque:

Investir dans notre stock implique un degré de risque. Vous devriez examiner attentivement les risques décrits dans la section "Facteurs de risque" avant de prendre la décision d'investir dans nos actions ordinaires. Si un de ces risques venait à se réaliser, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation seraient probablement significativement affectés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires serait probablement diminuer et vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. Vous trouverez ci-dessous un résumé de certains des principaux risques auxquels nous sommes confrontés:

- Incertitudes significatives peuvent jeter un doute important sur notre capacité à poursuivre son exploitation.
- Nous sommes soumis à des risques liés à l'introduction de nouveaux produits y compris le risque que nos nouveaux développements produits ne produisent pas suffisamment de ventes pour rentabiliser notre investissement.
- Nous comptons sur la co-packers pour fournir notre approvisionnement en produits animaux de compléter et de mâcher. Tout manquement par co-packers à remplir leurs obligations ou la résiliation ou la renégociation de nos accords de coemballage pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Nous pouvons faire face à des difficultés comme nous l'expansion dans les pays dans lesquels nous n'avons pas avant l'expérience d'exploitation.
- Notre projet d'affaires de la marijuana est l'objet de la réglementation du gouvernement fédéral. Rien ne garantit que nous a accordé le statut de producteur autorisé par Santé Canada. Tout manquement ou retard dans l'obtention de ce statut n'aurait un effet défavorable important sur nos activités.
- Il y a beaucoup de règlements et les organismes gouvernementaux qui réglementent l'industrie de la marijuana médicale et il y aura probablement être augmenté et/ou modifier des règlements que l'industrie devient plus courant avec plus de participants.

-
- Il y a des risques associés à l'industrie du cannabis et de la marijuana médicale parce que le cannabis est une substance contrôlée.
 - Nos actions ordinaires sont peu négociées et vous pourriez être en mesure de vendre à ou près le prix demandé, ou à tous.
-

Dollars Canadiens Tous les montants en dollars figurant dans le présent résumé et circulaire d'offre sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

FACTEURS DE RISQUE

La SEC exige que l'entreprise à identifier les risques qui sont spécifiques à son activité et sa situation financière. L'entreprise est toujours soumise à toutes les mêmes risques que toutes les entreprises de ses affaires, et toutes les entreprises de l'économie, sont exposés. Ceux-ci comprennent les risques liés à la récession économique, les événements politiques et économiques et technologiques (tels que le piratage et la capacité d'empêcher le piratage). En outre, les entreprises en phase de démarrage sont intrinsèquement plus risquées que les Compagnies plus développées. Vous devez prendre en compte les risques généraux ainsi que les risques spécifiques lors de la décision d'investir ou non.

Risques Commerciaux Généraux

L'existence d'incertitudes matérielles peut jeter un doute important sur notre capacité à poursuivre notre exploitation. Notre auditeur a émis une opinion sur nos états financiers consolidés qui stipule que les états financiers consolidés ont été préparés en supposant que nous poursuivrons notre exploitation et déclare en outre que nos pertes récurrentes d'exploitation, le déficit des actionnaires et l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants nos obligations et la poursuite de nos activités d'exploitation peuvent jeter un doute important sur notre capacité à poursuivre notre exploitation.

Notre succès dépend en partie de notre capacité à attirer et retenir des professionnels qualifiés clés supplémentaires qui nous peut ou peut ne pas être en mesure de le faire. Notre incapacité de le faire pourrait nous empêcher d'atteindre nos buts ou deviennent rentables. Notre succès dépendra de la capacité de nos administrateurs et dirigeants à développer nos activités et à gérer nos activités. Cela dépendra également de notre capacité à attirer et retenir les principaux responsables de l'assurance de la qualité, des scientifiques, des ventes, des relations publiques et du marketing ou des consultants une fois que les activités commenceront. La perte de toute personne clé ou l'incapacité de trouver et de conserver de nouvelles personnes clés pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités. La concurrence pour le personnel des ventes et du marketing ainsi que pour les dirigeants et les administrateurs peut être intense; Par conséquent, nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure d'attirer ou de retenir du personnel clé à l'avenir. Cela pourrait avoir un impact négatif sur nos opérations.

Nous aurons besoin d'un capital important pour réaliser notre plan d'affaires proposé. Si nous ne sommes pas en mesure de réunir des fonds suffisants, nous pourrions être forcés de cesser nos activités. Nous sommes à l'étape du développement et nous continuerons probablement de fonctionner à perte jusqu'à ce que notre entreprise soit établie. Nous aurons besoin de financement supplémentaire pour financer les opérations futures. Notre capacité à obtenir le financement nécessaire pour commencer et maintenir nos activités dépendra, en partie, des conditions actuelles du marché des capitaux ainsi que de notre succès commercial. Rien ne garantit que nous parviendrons à obtenir du financement additionnel ou du financement additionnel à des conditions satisfaisantes pour notre direction. Si un financement additionnel est obtenu par l'émission d'actions ordinaires, le contrôle pourrait changer et les actionnaires pourraient subir une dilution supplémentaire. Si des fonds adéquats ne sont pas disponibles ou s'ils ne sont pas disponibles à des conditions acceptables, nous pourrions devoir réduire notre plan d'affaires ou cesser nos activités.

Nous sommes une entreprise en démarrage avec des revenus limités. Rien ne garantit que nos activités futures entraîneront des revenus ou des profits. Si nous ne pouvons générer suffisamment de revenus pour fonctionner de manière rentable, nous pouvons suspendre ou cesser nos activités. Nous sommes une entreprise en démarrage et nous avons des revenus limités. Notre entreprise de production de marijuana ne peut aller de l'avant tant que nous n'aurons pas reçu l'approbation de Santé Canada. Notre succès dans l'intérim dépend, en partie, de notre capacité à persuader nos clients d'acheter nos produits de marque pour animaux de compagnie qui peuvent être plus chers que d'autres produits disponibles dans l'industrie des animaux de compagnie. Si nous sommes incapables d'attirer et de conserver des clients, ou si nous ne sommes pas en mesure de le faire d'une manière qui entraîne une rentabilité, nous pourrions devoir suspendre ou cesser nos activités.

Risques liés à Notre Supplément de Soutien Pour Animaux de Compagnie et à l'Entreprise Chews

Nous sommes soumis à des risques significatifs liés à l'introduction de nouveaux produits, y compris le risque que nos développements de nouveaux produits ne génèrent pas suffisamment de ventes pour récupérer notre investissement. Nos suppléments de soutien pour animaux de compagnie et mastiquer comprennent des ingrédients qui ne sont pas traditionnellement trouvés dans ces produits. Notre succès dépendra de notre capacité à construire un suivi pour nos produits. Nous ne pouvons pas vous assurer que nous réussirons à faire accepter nos produits par le marché. Notre incapacité à commercialiser avec succès et à bâtir une clientèle pour nos produits pourrait nuire à notre capacité de faire croître notre entreprise et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pouvons ne pas être en mesure de réussir la mise en œuvre de notre stratégie de croissance en temps opportun ou à tous les. Notre succès futur dépend en grande partie de notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie de croissance, y compris l'expansion de la distribution au Canada, aux États-Unis et en Europe, attirer de nouveaux consommateurs de notre marque, en introduisant de nouveaux produits et de gammes de produits, et de l'expansion dans de nouveaux marchés. Notre capacité à mettre en œuvre cette stratégie de croissance dépend, entre autres, de notre capacité à :

- Entrer dans la distribution et autres arrangements stratégiques avec les détaillants et autres distributeurs potentiels de nos produits;
- Élargir et maintenir la fidélité à la marque;
- Une concurrence efficace à des produits pour animaux spécialisés;
- Assurer un espace linéaire dans les magasins;
- Accroître notre notoriété en mettant effectivement en œuvre notre stratégie de marketing et de publicité;
- Développer de nouveaux produits et de gammes de produits qui plaisent aux consommateurs;
- Maintenir les sources pour l'alimentation requise de matières premières de qualité supérieure pour répondre à notre demande croissante; et
- Identifier et saisir avec succès et nos produits dans de nouveaux marchés géographiques et les segments de marché.

Nous ne serons peut-être pas en mesure de mettre en œuvre avec succès notre stratégie de croissance et nous devons peut-être modifier notre stratégie. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre notre stratégie de croissance ou si nous investissons des ressources dans une stratégie de croissance qui s'avère infructueuse, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement.

Nous comptons sur les co-emballeurs pour fournir notre approvisionnement en supplément pour animaux de compagnie et pour traiter les produits. Tout manquement des co-emballeurs à remplir leurs obligations ou toute résiliation ou renégociation de nos accords de co-emballage pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation. Nous avons des ententes d'approvisionnement avec des co-emballeurs qui les obligent à nous fournir des produits finis spécifiques. Nous comptons sur les co-emballeurs en tant que source unique pour nos produits. Le non-respect par un co-emballeurs de ses obligations en vertu des ententes applicables avec nous ou la résiliation ou la renégociation d'un tel accord de co-emballage pourrait perturber notre approvisionnement en produits finis et avoir un effet négatif sur nos résultats des opérations. De plus, de temps en temps, un co-emballeurs peut éprouver des difficultés financières, faire faillite ou d'autres perturbations commerciales qui pourraient perturber notre approvisionnement en produits finis. Il peut également exiger que nous engagions des dépenses supplémentaires pour fournir des accommodements financiers au co-emballeurs ou prendre d'autres mesures pour minimiser ou éviter les perturbations de l'approvisionnement, comme l'établissement d'un nouvel arrangement de co-emballage avec un autre fournisseur. En période de ralentissement économique, nos co-emballeurs peuvent être plus susceptibles d'éprouver des difficultés financières, des faillites ou d'autres perturbations commerciales. Un nouvel arrangement de co-emballage peut ne pas être disponible à des conditions aussi favorables que l'arrangement de co-emballage existant, le cas échéant.

Si nous ne gérons pas efficacement notre chaîne d'approvisionnement, y compris les niveaux de stocks, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoûts. L'incapacité d'un fournisseur, d'un co-emballeur, d'un distributeur tiers ou d'un fournisseur de transport à livrer ou à effectuer pour nous de manière opportune ou rentable pourrait entraîner une augmentation de nos coûts d'exploitation et une diminution de nos marges bénéficiaires. Nous devons continuellement surveiller nos stocks et notre gamme de produits par rapport à la demande prévue ou risquer d'avoir des approvisionnements inadéquats pour répondre à la demande des consommateurs et avoir trop de stocks en inventaire qui pourraient atteindre leur date de péremption et devenir invendables. Si nous sommes incapables de gérer efficacement notre chaîne d'approvisionnement et de nous assurer que nos produits sont disponibles pour répondre à la demande des consommateurs, nos coûts d'exploitation pourraient augmenter et nos marges bénéficiaires pourraient diminuer.

Si nos fournisseurs de transport ne livraient pas nos produits à temps ou pas du tout, cela pourrait entraîner des pertes de ventes. Nous utilisons des fournisseurs de transport tiers pour nos expéditions de produits. Nous comptons sur un certain nombre de fournisseurs différents pour nos expéditions en fonction de la rentabilité et de la disponibilité au moment de l'expédition. Les services de transport comprennent la planification et la coordination du transport des produits finis à nos clients, le suivi des expéditions et les services d'expédition de fret. Notre utilisation des services de transport pour les expéditions est soumise à divers risques. L'un des risques est que les augmentations des prix du carburant augmenteraient nos coûts d'expédition. Un autre risque est que les grèves d'employés ou les intempéries puissent avoir une incidence sur la capacité des fournisseurs de fournir des services de livraison qui répondent adéquatement à nos besoins d'expédition, y compris une réfrigération adéquate pendant le transport. Un tel changement pourrait nous amener à engager des coûts et à dépenser des ressources. De plus, à l'avenir, nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir des conditions aussi favorables que celles que nous recevons des fournisseurs de services de transport tiers que nous utilisons actuellement, ce qui augmenterait nos coûts et nuirait à nos activités, à notre situation financière et résultats d'opérations.

Nous risquons de rencontrer des difficultés lorsque nous nous développons dans des pays où nous n'avons aucune expérience opérationnelle préalable. Nous avons récemment lancé des ventes de nos produits aux États-Unis et en Europe. Nous avons l'intention de continuer à nous développer dans et dans des pays dans lesquels nous n'avons aucune expérience d'exploitation antérieure. De temps à autre, nous nous attendons à rencontrer des obstacles économiques, politiques, réglementaires, liés au personnel, à la technologie et à la langue et d'autres risques susceptibles d'augmenter nos dépenses ou de retarder notre capacité à devenir rentables dans ces pays. Ces risques comprennent:

- le risque que nous consacrons beaucoup de temps et d'argent à la reconnaissance de la marque sans certitude que nous réussirons;
- les fluctuations monétaires, y compris, sans s'y limiter, les fluctuations du taux de change de l'euro, de la livre sterling, du dollar canadien et du dollar américain;
- la difficulté d'appliquer les accords et de recouvrer les créances par le biais de certains systèmes juridiques étrangers;
- des cycles de paiement potentiellement plus longs et une plus grande difficulté à collecter les comptes;
- les changements dans les lois fiscales locales, les taux d'imposition dans certains pays qui peuvent dépasser ceux des États-Unis ou du Canada en raison des retenues à la source ou de l'imposition de tarifs, de contrôles des changes ou d'autres restrictions;
- les changements dans les conditions économiques, les préférences des consommateurs ou la demande pour nos produits sur ces marchés
- le risque de crédit des clients et des distributeurs locaux;
- des changements inattendus dans les exigences légales, réglementaires ou fiscales;
- les différences de culture et de tendances dans les pays étrangers en ce qui concerne les animaux de compagnie et les soins pour animaux de compagnie;
- le risque que certains gouvernements adoptent des réglementations ou prennent d'autres mesures qui auraient un impact négatif direct ou indirect sur nos opportunités d'affaires et de marché, y compris la nationalisation de l'entreprise privée; et
- le non-respect éventuel des règlements de contrôle des changes, des règlements sur les prix de transfert ou d'autres règlements semblables;

En outre, notre expansion dans de nouveaux pays peut nécessiter des ressources importantes ainsi que les efforts et l'attention de notre direction et d'autres membres du personnel, qui détourneront des ressources de nos activités commerciales existantes. À mesure que nous étendons nos activités à l'échelle mondiale, notre succès dépendra, en grande partie, de notre capacité à anticiper et à gérer efficacement ces risques et d'autres risques associés à nos activités à l'extérieur du Canada.

La concurrence sur les marchés dans lesquels nous opérons, y compris la concurrence sur Internet, est forte. Si nous sommes incapables d'être compétitifs, notre capacité à générer des ventes pourrait en souffrir et notre résultat d'exploitation et notre bénéfice net pourraient diminuer. Nous sommes l'une des nombreuses entreprises du marché des produits pour animaux de compagnie consommables sans pourcentage mesurable de ce marché. Notre concurrence dans les systèmes d'alimentation saine et les marchés de produits consommables sains sont des entreprises nationales et étrangères, dont beaucoup fabriquent leurs produits dans des régions à faible coût comme l'Inde, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et le Mexique. Beaucoup de ces entreprises ont également plus de notoriété. Nous construisons toujours notre présence sur le marché. Toute réputation que nous pouvons obtenir avec succès auprès des détaillants pour des produits de qualité ne se traduit pas nécessairement par une reconnaissance du nom ou une augmentation des parts de marché auprès du consommateur final.

Nous sommes en concurrence avec un nombre important de sociétés de différentes tailles, y compris des divisions ou des filiales de grandes sociétés qui peuvent avoir des ressources financières plus importantes et des clients plus importants que nous. Par conséquent, ces concurrents pourraient être en mesure d'identifier et de s'adapter aux changements dans les préférences des consommateurs plus rapidement que nous le pouvons en raison de leur plus grande base de ressources et de leur envergure. Ils peuvent également avoir plus de succès dans la commercialisation et la vente de leurs produits, mieux être en mesure d'augmenter les prix pour refléter les pressions sur les coûts, et plus capables d'augmenter leur activité promotionnelle, ce qui pourrait avoir un impact sur nous.

Nous sommes également en concurrence avec d'autres sociétés de marché de niche plus petites qui se concentrent sur le même secteur des marchés des aliments pour animaux de compagnie consommables dans lesquels nous sommes entrés. Ces entreprises peuvent être plus innovantes et / ou capables de commercialiser des produits plus rapidement et d'agir plus rapidement pour exploiter et servir des marchés de niche que nous ne le sommes. Si ces pressions concurrentielles entraînent la perte ou l'incapacité de nos produits à gagner des parts de marché, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement.

La perte de l'un de nos principaux fournisseurs ou les ententes de distribution avec des fournisseurs clés auraient une incidence négative sur nos activités. Nous achetons des quantités importantes de produits auprès de fournisseurs ayant des capacités d'approvisionnement différentes. Rien ne garantit que les fournisseurs qui nous fournissent actuellement les ingrédients nécessaires à la fabrication de nos produits à mâcher seront en mesure de s'adapter à la croissance et à l'expansion prévues de nos établissements et du commerce électronique. L'incapacité de nos fournisseurs actuels à fournir des produits de manière opportune ou rentable peut nuire à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous ne maintenons aucun contrat d'approvisionnement à long terme avec aucun de nos distributeurs. Par conséquent, tout distributeur peut cesser de vendre nos produits à mâcher pour animaux à tout moment, ce qui pourrait entraîner l'impossibilité de vendre nos produits dans certains magasins. La perte de l'un de nos vendeurs aurait donc un impact négatif sur nos activités et notre situation financière.

Si nous sommes incapables d'identifier ou d'établir des relations d'approvisionnement ou de distribution avec de nouveaux fournisseurs ou de remplacer la perte de l'un de nos fournisseurs existants, nous pourrions subir un désavantage concurrentiel, perturber nos activités et nuire à nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions être exposés à des réclamations importantes en matière de responsabilité du fait des produits que notre assurance pourrait ne pas couvrir et qui pourraient nuire à notre réputation. Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons être désignés comme défendeurs dans des poursuites impliquant des réclamations en responsabilité du fait du produit. Dans une telle procédure, les demandeurs peuvent chercher à recouvrer des montants importants et parfois non spécifiés de dommages-intérêts et les questions peuvent demeurer non résolues pendant plusieurs années. Ces questions pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière si nous sommes incapables de nous défendre contre ces questions ou de les régler ou si notre couverture d'assurance est insuffisante pour satisfaire aux jugements contre nous ou les règlements relatifs à ces questions. Bien que nous ayons une assurance responsabilité produit et une police parapluie excédentaire, nos polices d'assurance peuvent ne pas couvrir certaines réclamations contre nous ou ne pas être suffisantes pour couvrir toutes les responsabilités possibles. De plus, nous ne maintenons pas d'assurance de rappel de produits. Nous pourrions ne pas être en mesure de maintenir une telle assurance à des conditions acceptables, le cas échéant, à l'avenir. De plus, toute publicité défavorable découlant de réclamations faites contre nous, même si les réclamations ne sont pas couronnées de succès, pourrait nuire à la réputation et aux ventes de nos produits. En particulier, les rappels de produits ou les réclamations en responsabilité de produits mettant en cause la sécurité de nos produits peuvent entraîner une baisse des ventes d'un produit particulier et nuire à la réputation ou à la valeur de la marque associée. Cela pourrait être vrai même si les réclamations elles-mêmes sont finalement réglées pour des montants immatériels. Ce type de publicité défavorable pourrait se produire et des réclamations de responsabilité de produit pourraient être faites à l'avenir.

Nous sommes confrontés à divers risques en tant que détaillant de commerce électronique, si nous ne gérons pas ces risques efficacement, notre capacité à générer des ventes pourrait en souffrir et notre bénéfice d'exploitation et notre bénéfice net pourraient diminuer. Bien que le commerce électronique représente un segment croissant de l'industrie des animaux de compagnie, les opérations de commerce électronique sont encore dans les premiers stades de développement. Nous pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires dans le futur pour soutenir ou développer notre activité de commerce électronique. Les risques commerciaux liés à notre activité de commerce électronique incluent notre capacité à suivre les changements technologiques rapides, les défaillances de nos procédures de sécurité et de contrôle opérationnel, les défaillances ou inadéquations de nos systèmes ou la capacité à traiter les commandes clients, la réglementation gouvernementale et les

incertitudes légales. et la perception de taxes de vente ou d'autres taxes par un ou plusieurs États ou juridictions étrangères. Si l'un de ces risques se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités.

L'augmentation des transactions sur notre site Web peut entraîner une réduction des ventes dans les magasins qui vendent nos produits. Il y a un risque que les vendeurs qui vendent nos produits décident de mettre fin à la vente de nos produits en raison d'une réduction des ventes. Si les vendeurs décident de mettre fin à la vente de nos produits, cela pourrait réduire notre exposition aux clients nouveaux ou potentiels, ce qui aurait un effet négatif sur nos activités.

De plus, nous faisons face à la concurrence de sociétés établies qui vendent leurs produits en ligne et qui ont une grande clientèle. À l'avenir, nous pourrions également être confrontés à la concurrence des détaillants Internet qui entrent sur le marché. L'incapacité à différencier positivement nos offres de produits et de services d'autres détaillants Internet pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

Si nous sommes incapables de protéger la confidentialité de nos informations et de notre savoir-faire exclusifs, la valeur de notre technologie, de nos produits et de nos services pourrait être sérieusement affectée. Nous comptons sur les secrets commerciaux, le savoir-faire et d'autres informations exclusives dans l'exploitation de notre entreprise. Si cette information n'est pas protégée de manière adéquate, elle peut être divulguée ou utilisée de manière non autorisée. Dans la mesure où des consultants, des employés clés ou d'autres tiers appliquent des informations technologiques développées de manière indépendante par eux ou par d'autres aux produits proposés, des conflits peuvent surgir quant aux droits de propriété de ces informations qui ne peuvent être résolus en notre faveur. Le risque que d'autres parties violent les accords de confidentialité ou que nos secrets commerciaux soient connus ou découverts de manière indépendante pourrait nous nuire en permettant à nos concurrents, qui ont plus d'expérience et de ressources financières, de copier ou d'utiliser nos secrets commerciaux et autres informations confidentielles. dans l'avancement de leurs produits, méthodes ou technologies. La divulgation de nos secrets commerciaux nuirait à notre position concurrentielle, affaiblissant ainsi la demande pour nos produits ou services et nuisant à notre capacité de maintenir ou d'accroître notre clientèle.

Risques liés à notre projet de commerce de la marijuana à des fins médicales

Nous n'avons pas commencé nos activités et cherchons actuellement à jeter les bases pour commencer nos activités. Nous n'avons pas reçu de licence de production de marijuana de Santé Canada et nous ne pouvons garantir que nous obtiendrons un permis de production. Jusqu'à ce que nous recevions une licence de production, nous ne pouvons pas commencer la production, la vente et la distribution de marijuana médicale. On ne sait pas actuellement quand ou si on nous accordera une licence de production. Les étapes clés pour obtenir une licence de production comprennent le dépôt d'une demande, la réception d'un avis d'approbation préalable, l'achèvement des mises à niveau conformément à la demande, l'approbation de produire après inspection de l'installation et l'approbation de distribuer le produit aux patients.

Nous sommes soumis à tous les risques et incertitudes liés à toute nouvelle entreprise commerciale, y compris les risques que nous serions incapables d'acquérir la licence de production nécessaire, de produire le produit avec succès ou d'établir un marché pour notre produit. Si nous recevons une licence de production, nous prévoyons au moins 12 mois à partir de la date d'octroi de cette licence de production pour obtenir des flux de trésorerie opérationnels positifs. Il n'y a aucune garantie que la demande des consommateurs pour notre produit sera comme prévu, ou que nous deviendrons rentables. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires comporte un degré de risque élevé et ne devrait être acquis que si vous pouvez vous permettre de perdre la totalité de votre placement.

Notre projet de commerce de la marijuana est assujéti à une réglementation importante du gouvernement fédéral canadien. Rien ne garantit que Santé Canada nous accordera le statut de producteur autorisé. Tout échec continu ou tout retard dans l'obtention de ce statut aurait une incidence défavorable importante sur nos activités. Nous dépendons beaucoup du succès de l'obtention d'une licence de production de Santé Canada pour pouvoir cultiver, entreposer et distribuer de la marijuana médicale au Canada. Rien ne garantit que nous serons approuvés par Santé Canada ou que nous obtiendrons le statut de producteur autorisé. Devrions-nous être incapables d'obtenir toutes les licences requises ou si la réglementation canadienne continue de changer, notre entreprise de production de marijuana ne pourrait pas fonctionner ou il pourrait y avoir un coût important pour changer nos opérations afin de demeurer conforme aux lois et aux règlements.

Une fois qu'une licence de production a été obtenue, tout non-respect des conditions de la licence de production ou tout refus de renouveler la licence de production après sa date d'expiration aurait un effet défavorable important sur la situation financière et les activités de notre entreprise.

Nos activités sont assujetties aux règlements promulgués par les organismes de réglementation gouvernementaux de temps à autre. Le coût de la conformité aux changements dans les règlements gouvernementaux a le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. Cependant, rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir et de conserver, en tout temps, toutes les licences et permis nécessaires pour mener nos activités.

Il existe de nombreux règlements et organismes gouvernementaux qui réglementent l'industrie de la marijuana médicale, et il y aura probablement une réglementation accrue et / ou changeante au fur et à mesure que l'industrie devient plus courante avec plus de participants. Nos activités de production de marijuana sont assujetties à diverses lois, règlements et lignes directrices concernant la fabrication, la gestion, le transport, le stockage et l'élimination de marijuana médicale, mais aussi les lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité, la conduite des opérations et la protection de l'environnement. Bien que, à la connaissance de la direction, nous soyons actuellement en conformité avec toutes ces lois, des changements à ces lois, règlements et lignes directrices en raison de questions indépendantes de notre volonté peuvent avoir des effets négatifs sur nos activités.

Il y a des risques de vente associés à l'industrie du cannabis et de la marijuana médicale parce que le cannabis est une substance contrôlée. Étant donné que le cannabis est une substance contrôlée au Canada, la vente directe au consommateur n'est pas autorisée. Tous les produits ne peuvent être prescrits que par un médecin et, pour réussir, les entreprises devront développer des programmes ciblés sur ce groupe. Traditionnellement dans ce secteur, les producteurs ciblent les utilisateurs plutôt que les médecins. Le nouveau règlement modifiera cette approche traditionnelle et obligera les producteurs à cibler les médecins. Si nous ne sommes pas en mesure de mener correctement des ventes dans un environnement réglementé ou de cibler les auditoires appropriés pour nos produits de marijuana médicale, nos résultats d'exploitation et nos perspectives d'affaires pourraient être considérablement compromis.

Nous ne serons peut-être pas en mesure d'utiliser les installations comme prévu et, par conséquent, nous ne pourrions pas commencer les opérations selon l'échéancier ou l'échelle que nous avons prévus. À ce jour, nos activités et nos ressources de production de marijuana ont été principalement axées sur nos installations proposées à Lumby, en Colombie-Britannique, et nous continuerons de mettre l'accent sur cette installation dans un avenir prévisible. Des changements ou des événements défavorables touchant l'installation, y compris, mais sans s'y limiter, une violation de la sûreté, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives. Tout manquement aux mesures de sûreté et aux autres exigences de l'installation, y compris le non-respect des recommandations ou des exigences découlant des inspections de Santé Canada, pourrait également avoir une incidence sur notre capacité à continuer de fonctionner en vertu de toute licence que nous pourrions recevoir.

Nous ne pouvons pas acquérir des parts de marché ou réaliser des profits en raison de la concurrence dans l'industrie de la marijuana médicale. Nous ferons face à une concurrence intense de la part d'autres sociétés, dont certaines pourraient avoir des historiques d'exploitation plus longs, plus de ressources financières et une plus grande expérience de fabrication et de marketing que nous. Une concurrence accrue par des concurrents plus importants et mieux financés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En raison des débuts de l'industrie dans laquelle nous prévoyons opérer, nous prévoyons faire face à une concurrence accrue de la part des nouveaux venus. Si le nombre d'utilisateurs de marijuana médicale au Canada augmente, la demande de produits augmentera et nous prévoyons que la concurrence s'intensifiera à mesure que les concurrents actuels et futurs commenceront à offrir un nombre croissant de produits diversifiés. Pour rester compétitifs, nous aurons besoin d'un niveau élevé d'investissement continu dans la recherche et le développement, le marketing, les ventes et le soutien à la clientèle. Nous ne disposons peut-être pas de ressources suffisantes pour soutenir la recherche et le développement, le marketing, les ventes et le soutien à la clientèle sur une base concurrentielle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités de production de marijuana, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risques Liés à nos Actions Ordinaires

Les investisseurs dans cette offre connaîtront une dilution immédiate et substantielle. Les investisseurs dans cette offre subiront une dilution immédiate et substantielle de 0,5689 \$ par action, soit environ 81,27% du prix d'émission des actions ordinaires si le placement maximal est vendu, ou 0,6438 \$ par action, soit environ 91,97% du prix d'offre, si seulement 25% des l'offre est vendue. Voir "Dilution".

Si nous émettons d'autres actions ordinaires, les actionnaires pourraient subir une dilution supplémentaire de leur propriété. Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité

d'actions privilégiées sans valeur nominale. Nous avons le droit de lever des capitaux supplémentaires ou de contracter des emprunts auprès de tiers pour financer notre entreprise. Notre conseil d'administration a le pouvoir, sans le consentement de l'un de nos actionnaires, de nous obliger à émettre davantage d'actions ordinaires. Par conséquent, les actionnaires pourraient subir plus de dilution dans leur propriété de nous à l'avenir. Notre conseil d'administration et les actionnaires majoritaires ont le pouvoir de modifier nos documents constitutifs afin d'affecter avant et arrière fractionnements d'actions, et recapitalisations de la société. L'émission d'actions ordinaires supplémentaires par nous diluerait tous les actionnaires existants en nous.

Nous ne pouvons garantir que nous pourrions jamais verser des dividendes. À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas déclarer et verser de dividendes à nos actionnaires dans un proche avenir. Nous avons actuellement l'intention d'appliquer le bénéfice net, le cas échéant, dans un avenir prévisible afin d'accroître notre capital et notre commercialisation. Les investisseurs potentiels qui cherchent ou qui ont besoin de dividendes ou de liquidités ne devraient donc pas acheter nos actions ordinaires. Nous ne pouvons pas garantir que nous aurons un bénéfice suffisant pour déclarer et verser des dividendes aux porteurs de nos actions ordinaires et, en tout état de cause, la décision de déclarer et de verser des dividendes relève de la seule discrétion de notre conseil d'administration.

Nous sommes contrôlés par notre actionnaire principal, Darcy Bomford, dont les intérêts peuvent différer de ceux des autres actionnaires. M. Darcy Bomford est notre C.E.O., administrateur, fondateur et actionnaire principal. Il détient actuellement directement et indirectement un total de 24 184 266 actions ordinaires ou 34,42% du total des actions ordinaires émises et en circulation de notre société. M. Bomford détiendra environ 28,61% des votes en circulation, en supposant que le nombre maximal d'actions ordinaires émises soit de 14 285 715 dans le cadre du présent placement.

M. Bomford, en tant qu'actionnaire majoritaire, est en mesure d'exercer un contrôle important sur toutes les questions nécessitant l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation des opérations importantes de la société. Cette concentration de propriété peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle et pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours de nos actions ordinaires. Cette concentration de la propriété pourrait ne pas être dans le meilleur intérêt de tous nos actionnaires.

Les demandes d'indemnisation présentées par nos administrateurs et dirigeants peuvent réduire nos fonds disponibles afin de satisfaire les réclamations de tierces parties contre nous et peuvent réduire le montant d'argent disponible pour nous. Nos articles prévoient que nous indemniserons nos administrateurs et dirigeants dans chaque cas dans la pleine mesure permise par la Business Corporations Act (Colombie-Britannique) (la "BCA"). Nous devons indemniser nos dirigeants et administrateurs contre tous les frais raisonnables, les dépenses, les frais et autres coûts de quelque nature ou nature que ce soit. Ceci comprend toutes les dépenses et obligations payées ou encourues pour enquêter, défendre, être témoin, participer (y compris en appel), ou se préparer à se défendre contre toute action, poursuite, réclamation ou plainte procédure civile, pénale, administrative ou d'enquête, ou établir ou faire valoir un droit à une indemnisation en vertu de l'accord d'indemnisation. Toute demande d'indemnisation de la part de nos administrateurs et dirigeants pourrait réduire nos fonds disponibles afin de satisfaire les réclamations de tierces parties contre nous et pourrait réduire le montant d'argent disponible pour nous.

Les risques liés à la négociation de nos actions ordinaires

Les ventes futures de nos actions ordinaires ou la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu pourraient faire baisser le cours de nos actions ordinaires. Au 13 novembre 2017, 70 517 287 actions ordinaires étaient en circulation et notre avis d'articles nous autorise à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées. À l'avenir, nous pourrions émettre des actions ordinaires supplémentaires ou d'autres titres si nous devons obtenir des capitaux supplémentaires. Le nombre de nouvelles actions ordinaires émises dans le cadre de la levée de capitaux supplémentaires pourrait constituer une partie importante de ces actions ordinaires en circulation. Toute vente future de nos actions ordinaires, ou la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu, pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours de nos actions ordinaires.

Nos actions ordinaires sont peu négociées et vous pourriez être incapable de vendre au prix demandé ou à peu près, ou du tout. Nous n'avons pas de marché liquide pour nos actions ordinaires et nous ne pouvons prédire dans quelle mesure un marché public actif pour la négociation de nos actions ordinaires sera réalisé ou maintenu.

Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment le fait que nous sommes une petite société relativement peu connue des analystes boursiers, des courtiers en valeurs mobilières, des investisseurs institutionnels et des autres investisseurs qui génèrent ou influencent le volume des ventes. Même si nous attirons l'attention de telles personnes, ces personnes ont tendance à ne pas prendre de risques et hésiter à suivre, acheter ou recommander l'achat d'actions d'une société

non éprouvée telle que la nôtre jusqu'à ce que nous devenions plus assaisonnés. viable. En conséquence, il peut y avoir des périodes de plusieurs jours ou plus lorsque l'activité de négociation de nos actions est minime ou inexistante, par rapport à un émetteur expérimenté qui a un volume important et constant d'activité de négociation qui soutiendra généralement les ventes continues sans effet défavorable sur le prix de l'action. Nous ne pouvons vous garantir qu'un marché de négociation public plus large ou plus actif pour nos actions ordinaires se développera ou sera maintenu, ou que les niveaux de négociation actuels seront maintenus.

Le cours de nos actions ordinaires peut être volatil, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur de votre placement. Le cours de nos actions ordinaires a été et pourrait continuer d'être volatil. Les marchés des valeurs mobilières dans le monde connaissent des fluctuations importantes des prix et des volumes. Cette volatilité du marché, de même que les conditions générales de l'économie, du marché ou de la politique, pourraient réduire le cours de nos actions ordinaires en dépit de notre performance d'exploitation. De plus, nos résultats d'exploitation pourraient ne pas répondre aux attentes des investisseurs en raison d'un certain nombre de facteurs potentiels, notamment des variations de nos résultats d'exploitation trimestriels, des ajouts ou des départs de nos principaux dirigeants, de nos manquements enquêtes gouvernementales. Parmi les autres facteurs susceptibles d'influer sur la valeur de nos actions ordinaires, mentionnons: les changements ou les modifications proposées aux lois, les nouveaux règlements ou les interprétations divergentes ou l'application de la loi, les réactions défavorables du marché aux dettes que nous pourrions contracter, les changements dans les évaluations de marché de sociétés similaires ou les spéculations dans la presse ou la communauté d'investissement, les annonces par nos concurrents de contrats importants, acquisitions, cessions, partenariats stratégiques, coentreprises ou engagements de capital, publicité défavorable sur notre industrie ou scandales individuels. Tous ces événements pourraient entraîner une baisse du cours de nos actions ordinaires. Par conséquent, vous pourriez être dans l'impossibilité de revendre vos actions ordinaires à un prix égal ou supérieur au prix auquel vous avez acquis nos titres.

Parce que la SEC impose des exigences de pratique de vente supplémentaires aux courtiers qui négocient des actions de penny stocks, certains courtiers peuvent ne pas vouloir négocier nos titres. Cela signifie que vous pourriez avoir de la difficulté à revendre vos actions, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur de votre placement. Nos actions sont classées en tant que stocks de penny. La SEC a adopté des règlements qui définissent généralement un "penny stock" comme un titre de participation dont le cours est inférieur à 5,00 \$ par action ou dont le prix d'exercice est inférieur à 5,00 \$ par action, sous réserve de certaines exceptions, notamment l'émetteur des titres. les actifs corporels nets (c.-à-d. l'actif total moins les actifs incorporels et les éléments de passif) de plus de 2 000 000 \$ ou un revenu moyen d'au moins 6 000 000 \$ pour les trois dernières années. Par conséquent, nos actions ordinaires pourraient être assujetties à ces règles qui imposent des exigences de pratique de vente supplémentaires aux courtiers qui vendent nos titres à des personnes autres que des clients établis et des investisseurs qualifiés (généralement des personnes dont la valeur nette dépasse 1 000 000 \$). plus de 200 000 \$, ou 300 000 \$ avec leur conjoint). Pour les transactions couvertes par ces règles, le courtier-négociant doit faire une détermination spéciale de l'aptitude à l'achat de ces titres et avoir reçu le consentement écrit de l'acheteur à l'opération avant l'achat. De plus, pour toute transaction impliquant un "penny stock", à moins d'exemption, les règles exigent la livraison, avant la transaction, d'un document d'information sur les risques mandaté par la SEC concernant le marché "penny stock". Le courtier doit également indiquer les commissions payables au courtier et au représentant inscrit, les cours actuels des titres et, si le courtier est l'unique teneur de marché, le courtier doit divulguer ce fait et le courtier le présumé contrôle du marché sur le marché. Enfin, des relevés mensuels doivent être envoyés indiquant les informations récentes sur les prix pour le "penny stock" détenu dans le compte et les informations sur le marché limité des penny stocks. Ces règles peuvent donc restreindre la capacité des courtiers à vendre nos titres.

Les Risques Liés à l'être un Émetteur Canadien

En tant que société canadienne constituée et résidente, nos états financiers sont préparés selon les principes comptables internationaux, qui sont différents des principes comptables selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les "U.S. GAAP"). Nos états financiers ont été préparés conformément aux IFRS. Les IFRS sont un ensemble de principes comptables internationalement reconnus qui sont utilisés par de nombreuses sociétés à l'extérieur des États-Unis pour préparer leurs états financiers. La réglementation A permet aux émetteurs canadiens tels que True Leaf de préparer et de déposer leurs états financiers conformément aux IFRS plutôt qu'aux PCGR des États-Unis. Les principes comptables IFRS diffèrent de ceux des États-Unis et les règles de la SEC ne nous imposent pas de fournir un rapprochement des principes comptables IFRS avec ceux des États-Unis. Les investisseurs qui ne connaissent pas les IFRS peuvent mal comprendre certaines informations présentées dans nos états financiers. Par conséquent, nous suggérons que les lecteurs de nos états financiers se familiarisent avec les dispositions des principes comptables IFRS afin de mieux comprendre les différences entre ces deux ensembles de principes.

Certaines lois au Canada contiennent des dispositions qui peuvent avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle. Certaines dispositions de nos documents constitutifs et de la législation applicable, ensemble ou séparément, pourraient décourager les propositions d'acquisition potentielles, retarder ou empêcher un changement de contrôle et limiter le prix que certains investisseurs pourraient être disposés à payer pour nos actions ordinaires.

Par exemple, en vertu de la BCA:

- certaines questions nécessitent l'approbation des détenteurs des deux tiers des voix exprimées lors d'une assemblée des actionnaires de la société, y compris les modifications de ses statuts. Cela peut rendre plus difficile pour nous de mener à bien certains types de transactions d'entreprise que le conseil d'administration juge opportunes; et
- un soumissionnaire cherchant à nous acquérir aurait besoin, lors d'une acquisition forcée (offre publique d'achat), de recevoir l'acceptation des actionnaires à l'égard de 90% de nos actions en circulation. Si ce seuil de 90% n'est pas atteint dans l'offre, en vertu de la BCA, le soumissionnaire ne serait pas en mesure de réaliser une "fusion de deuxième étape" pour obtenir 100% de contrôle de nous. En conséquence, une offre (offre) de 90% de nos actions en circulation sera probablement une condition dans une offre d'achat d'actions plutôt que 50% comme cela est plus commun dans les offres publiques d'achat pour les sociétés de droit américain.

De plus, la Loi sur *Investissement Canada* exige qu'un "non-Canadien", tel que défini dans la présente, dépose une demande de révision auprès du ministre responsable de la Loi sur Investissement Canada et obtienne l'approbation du ministre avant d'acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne. Les seuils financiers sont dépassés. Autrement, il n'y a aucune limite aux lois du Canada ou à nos articles sur les droits des non-Canadiens de voter ou de détenir nos actions ordinaires. (Étant donné notre taille et notre industrie actuelles, nous ne croyons pas que ces règles s'appliqueraient à nous.)

Chacune de ces dispositions peut décourager un acquéreur potentiel de proposer ou de compléter une transaction qui aurait autrement présenté une prime à nos actionnaires.

Parce que nous sommes une Compagnie constituée en Colombie-Britannique et la majorité de ses dirigeants et administrateurs sont des résidents du Canada, il peut être difficile pour les investisseurs dans les États-Unis pour faire respecter les responsabilités civiles contre nous sur la seule base des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis. Nous sommes constitués en Colombie-Britannique et notre centre principal d'activité au Canada. Notre vérificateur et une majorité de nos administrateurs et dirigeants sont des résidents du Canada. Tout ou partie de nos actifs et à ceux de ces personnes sont situés à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, il peut être difficile pour les investisseurs américains d'affecter dans le United States sur nous ou nos administrateurs, dirigeants et commissaires aux comptes qui ne sont pas des résidents des États-Unis ou de réaliser aux États-Unis sur les jugements des tribunaux américains fondée sur les responsabilités civiles prévues par la Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée. Les épargnants ne devraient pas tenir pour acquis que les tribunaux canadiens: (1) l'exécution des jugements des tribunaux américains obtenus dans des actions contre nous ou ces personnes fondée sur les dispositions relatives à la responsabilité civile des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ou des titres ou "blue sky" lois d'un état à l'intérieur des États-Unis ou (2) De faire respecter, en actions d'origine, le passif contre nous ou ces personnes fondée sur la lois fédérales américaines en matière de valeurs mobilières ou d'un tel Etat ou valeurs mobilières lois ciel bleu.

Il pourrait y avoir des conséquences fiscales néfastes pour nos actionnaires aux États-Unis si nous sommes considérés comme une société d'investissement étrangère passive. En vertu des lois fédérales américaines sur l'impôt sur le revenu, si une société est une société d'investissement à capitaux étrangers passive ou PFIC, elle pourrait avoir des conséquences fiscales défavorables pour les actionnaires américains même si elle n'est plus une SPEP. La détermination de notre statut de SPEP est une décision factuelle établie annuellement en fonction de tous les faits et de toutes les circonstances et qui peut donc être modifiée. De plus, les principes et la méthodologie utilisés pour déterminer si une entreprise est une SPEP sont sujets à interprétation. Bien que la compagnie ne croit pas qu'elle est actuellement ou a été une PFIC, elle ne peut pas garantir qu'elle ne sera pas une PFIC à l'avenir. Les acheteurs américains des actions ordinaires de la société sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité concernant les conséquences fiscales fédérales américaines de la détention de nos actions ordinaires si nous sommes considérés comme des SPEP. Voir la discussion dans "**Considérations Fiscales Fédérales Américaines Importantes pour les Porteurs Américains**".

Si nous sommes une SPEP, les porteurs américains seraient assujettis à des incidences fiscales fédérales américaines défavorables telles que l'inéligibilité aux taux d'imposition préférentiels sur les gains en capital, l'inadmissibilité aux dividendes réels ou réputés, les frais d'intérêt sur certaines taxes considérées comme différées et les exigences de déclaration prévues par les lois ou les règlements fédéraux américains en matière d'impôt sur le revenu. Que les détenteurs américains choisissent un fonds électif admissible (ou QEF) ou un choix d'évaluation à la juste valeur au moment opportun peuvent influencer sur les

incidences fiscales fédérales américaines pour les porteurs américains en ce qui concerne l'acquisition, la propriété et la disposition de nos actions ordinaires et distributions que ces détenteurs américains peuvent recevoir. Les investisseurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité concernant tous les aspects de l'application des règles relatives aux SPEP à nos actions ordinaires.

DILUTION

La dilution signifie une réduction de la valeur, du contrôle ou du bénéfice des actions détenues par l'investisseur.

Dilution immédiate

Une société en phase de démarrage vend généralement ses actions (ou octroie des options sur ses actions) à ses fondateurs et employés précoces à un coût très bas, parce qu'ils mettent en fait leur "valeur nette" dans l'entreprise. Lorsque la société recherche des placements de trésorerie auprès d'investisseurs externes, les nouveaux investisseurs paient généralement beaucoup plus cher que les fondateurs ou les investisseurs antérieurs, ce qui signifie que la valeur de rachat de la participation des nouveaux investisseurs est diluée car toutes les actions ont la même valeur. Le montant et les nouveaux investisseurs ont payé plus que les investisseurs précédents pour leurs actions.

Si vous investissez dans nos actions ordinaires dans le cadre du présent placement, votre participation sera diluée dans la mesure de la différence entre le prix d'offre par action et la valeur comptable nette pro forma par action de nos actions ordinaires. Au 30 juin 2017, notre valeur comptable nette historique était de 1 980 234 \$, soit environ 0,0285 \$ par action. La valeur comptable nette historique par action est déterminée en divisant le nombre réel d'actions ordinaires en circulation par notre valeur comptable nette tangible. La dilution de la valeur comptable nette annuelle nette par action représente la différence entre le montant par action payé par les acheteurs d'actions ordinaires dans le cadre du présent placement et la valeur comptable nette pro forma par action ordinaire immédiatement après la clôture du présent placement.

Après avoir donné effet à la vente de 100% des actions ordinaires dans le cadre du présent placement à un prix d'offre supposé de 0,70 \$, déduction faite des frais d'émission estimatifs payables par nous et des commissions assumées (986 010 \$), notre valeur comptable nette pro forma au 30 juin, 2017, aurait été d'environ 10 994 224 \$ ou 0,1311 \$ par action ordinaire. Cela représenterait une augmentation immédiate de la valeur comptable nette pro forma de 0,1026 \$ par action pour les actionnaires existants et une dilution immédiate de 0,5689 \$ par action pour les nouveaux investisseurs qui achètent des actions ordinaires dans le cadre de ce placement à un prix d'offre de 0,70 \$ par action.

Le tableau suivant illustre cette dilution par action:

	25% ⁽²⁾	50% ⁽³⁾	75% ⁽⁴⁾	100% ⁽⁵⁾
Prix initial au public:	\$ 0,7000	\$ 0,7000	\$ 0,7000	\$ 0,7000
Valeur nette comptable nette par action au 30 juin 2017: ⁽¹⁾	\$ 0,0285	\$ 0,0285	\$ 0,0285	\$ 0,0285
Augmentation de la valeur nette comptable nette par action attribuable aux nouveaux investisseurs:	\$ 0,0277	\$ 0,0550	\$ 0,0799	\$ 0,1026
Valeur comptable nette tangible ajustée par action après cette offre:	\$ 0,0562	\$ 0,0835	\$ 0,1084	\$ 0,1311
Dilution de la valeur comptable nette par action nette pour les nouveaux investisseurs:	\$ 0,6638	\$ 0,6165	\$ 0,5916	\$ 0,5689

Remarques:

- (1) Le 30 juin 2017, nous avons 69,557,787 actions émises et en circulation.
- (2) Les coûts d'offre sont estimés à 367 260 \$, soit 0,1028 \$ par action de nouvelles actions émises. La valeur comptable nette pro forma des actions ordinaires en supposant que 25% des actions sont vendues dans le cadre de ce placement au 30 juin 2017, moins les frais d'offre, aurait été d'environ 4 817 643 \$.
- (3) Les coûts d'offre sont estimés à 573 510 \$, soit 0,0803 \$ par action d'actions nouvelles émises. La valeur comptable nette pro forma des actions ordinaires en supposant que 50% des actions sont vendues dans le cadre du placement au 30 juin 2017, moins les frais d'offre, aurait été d'environ 7 077 643 \$.
- (4) Les coûts d'offre sont estimés à 779 760 \$, soit 0,0728 \$ par action. La valeur comptable nette pro forma des actions ordinaires en supposant que 75% des actions sont vendues dans le cadre de ce placement au 30 juin 2017, moins les frais d'offre, aurait été d'environ 9 417 643 \$.

- (5) Les coûts d'offre sont estimés à 986 010 \$, soit 0,0690 \$ par action de nouvelles actions émises. La valeur comptable nette pro forma des actions ordinaires en supposant que 100% des actions sont vendues dans le cadre du placement au 30 juin 2017, moins les frais d'offre, aurait été d'environ 11 717 643 \$.

Si le preneur ferme exerce intégralement son ou ses bons de souscription, la valeur comptable nette pro forma par action, rajustée pour tenir compte de la vente de 100% des actions ordinaires dans le cadre du présent placement, serait de 0,404 \$ par action, et la dilution de la valeur comptable nette pro forma par action aux nouveaux investisseurs participant à cette offre serait de 0,5560 \$ par action.

Dilution Future

Une autre façon importante de considérer la dilution est la dilution qui se produit en raison des actions futures de l'entreprise. La participation de l'investisseur dans une société pourrait être diluée en raison de l'émission d'actions supplémentaires par la société. En d'autres termes, lorsque la société émet plus d'actions, le pourcentage de la société détenue par les nouveaux investisseurs diminue, même si la valeur de la société peut augmenter. Les investisseurs posséderont une plus petite pièce d'une plus grande compagnie. Cette augmentation du nombre d'actions en circulation pourrait résulter d'une offre d'actions (introduction en bourse, autre tour de financement participatif, tour de capital-risque, investissement providentiel), exercice d'options d'achat d'actions ou conversion de certains instruments (ex. actions privilégiées ou bons de souscription) en actions.

Si la société décide d'émettre davantage d'actions, un investisseur pourrait subir une dilution de valeur, chaque action ayant une valeur inférieure à la précédente et contrôlant la dilution, le pourcentage total de détention d'un investisseur étant inférieur à ce qu'il était auparavant. Il peut également y avoir une dilution des bénéfices, avec une réduction du montant par action (bien que cela ne se produise généralement que si la société offre des dividendes et que la plupart des sociétés en phase initiale ne sont pas susceptibles d'offrir des dividendes).

Le type de dilution qui nuit le plus aux investisseurs en phase de démarrage se produit surtout lorsque l'entreprise vend plus d'actions dans un "**down round**", ce qui signifie une valorisation plus faible que dans les offres antérieures.

Les investisseurs qui investissent dans un certain pourcentage de la société ou qui s'attendent à ce que chaque action ait une certaine valeur doivent comprendre que la valeur de ces actions peut diminuer par des mesures prises par la société. La dilution peut apporter des changements drastiques à la valeur de chaque action, au pourcentage de participation, au contrôle des votes et au bénéfice par action.

MARCHÉ POUR NOS ACTIONS ORDINAIRES

Marché de Négociation

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse canadienne ("**CSE**") sous le symbole "**MJ**", au Deutsche Borse Group à la Bourse de Francfort en Allemagne sous le symbole "**TLA**" et au OTCQB Venture Market du Groupe OTC Market, sous le symbole "**TRLFF**". Nos actions ordinaires ont commencé à être négociées sur le CSE le 9 février 2015, à la Bourse de Francfort le 16 mars 2015 et sur l'OTCQB le 20 juillet 2017.

Vous trouverez ci-dessous les prix de vente annuels les plus élevés et les plus bas de nos actions ordinaires pour nos exercices financiers depuis que nous avons commencé à négocier sur le CSE en dollars canadiens.

Année Terminée	Haut		Bas	
31 mars, 2017	\$	0,32	\$	0,17
31 mars, 2016	\$	0,17	\$	0,05
31 mars 2015	\$	0,17	\$	0,08

Figurent ci-dessous les haute et basse trimestrielle des prix de vente de nos actions ordinaires pour chaque trimestre des deux derniers exercices (liste depuis le 9 février 2015) sur le CST en dollars canadiens:

Trimestre Terminé	Haut	Bas
30 septembre, 2017	\$ 0,80	\$ 0,39
30 juin 2017	\$ 0,50	\$ 0,22
31 mars, 2017	\$ 0,27	\$ 0,19
31 décembre 2016	\$ 0,32	\$ 0,18
30 septembre, 2016	\$ 0,30	\$ 0,17
30 juin 2016	\$ 0,33	\$ 0,18
31 mars, 2016	\$ 0,16	\$ 0,12
31 décembre 2015	\$ 0,15	\$ 0,10
30 septembre, 2015	\$ 0,17	\$ 0,05
30 juin 2015	\$ 0,10	\$ 0,06
31 mars 2015	\$ 0,17	\$ 0,08

Figurent ci-dessous les haute et basse mensuelle des prix de vente de nos actions ordinaires pour les six derniers mois sur le CST en dollars canadiens:

Mois	Haut	Bas
31 octobre 2017	\$ 0,89	\$ 0,61
30 septembre, 2017	\$ 0,80	\$ 0,49
31 août 2017	\$ 0,55	\$ 0,45
31 juillet 2017	\$ 0,52	\$ 0,39
30 juin 2017	\$ 0,45	\$ 0,37
31 mai, 2017	\$ 0,50	\$ 0,31

En date du 10 novembre 2017, le jour avant le dépôt de la présente circulaire d'offre, le prix de clôture de nos actions ordinaires à la CST était de 0,68 et sur l'OTCQB 0,5422 \$ US.

PLAN DIRECTEUR DE DISTRIBUTION

Tous les montants en dollars dans la présente circulaire d'offre sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Plan de distribution

Nous offrons un maximum de 14 285 715 actions ordinaires selon le principe du “**meilleur effort**”.

Détermination du prix d'offre

Le prix d'offre de 0,70 \$ par action de nos actions ordinaires a été choisi car il reflète un escompte du sommet de 30 jours (0,89 \$) et il est proche du cours de clôture de nos actions ordinaires sur le CSE le 10 novembre 2017 le jour précédent. au dépôt de la présente circulaire d'offre (0,68 \$). Il n'y a pas de relation entre ce prix et nos actifs, nos bénéfices, notre valeur comptable ou tout autre critère de valeur objectif autre que notre cours de bourse du marché du CST. Le CSE permet aux émetteurs de demander la protection des prix d'une offre. Cette protection des prix expirera si l'offre n'a pas été clôturée dans les 45 jours suivant la date de la notification au CSE.

Tous les paiements reçus par les investisseurs en dollars américains seront convertis en dollars canadiens au taux de change indiqué par la Banque de Montréal à la date d'acceptation du contrat de souscription de cet investisseur. Dans la mesure requise, le nombre d'actions acquises sera arrondi à l'action la plus proche. Les fractions d'actions ne seront pas émises. Les souscripteurs seront informés du nombre exact d'actions souscrites au moment de l'émission. Aucun fonds ne sera retourné.

Sales

Aux États-Unis, nous avons retenu les services de Boustead Securities, LLC, en tant que souscripteur (le “**souscripteur**”) pour offrir nos actions à des investisseurs éventuels aux États-Unis, et notre souscripteur aura le droit d'engager un tel courtier. -dealers ou agents comme il détermine pour aider dans une telle offre. Nous avons convenu de verser au souscripteur des commissions de vente correspondant à huit pour cent (8,0%) du produit brut de l'émission; toutefois, la commission de vente sera réduite à zéro pour cent (0%) par rapport au montant du produit brut de l'offre reçu des investisseurs qui ont une relation préexistante avec nous. En outre, le souscripteur recevra des honoraires de conseil de 25 000 \$ US et sera remboursé pour les dépenses engagées dans le cadre de cette offre. Les dépenses ne doivent pas dépasser 0,5% du montant total en dollars des titres émis dans le cadre du placement. Nous avons estimé les frais de remboursement à 50 000 \$.

Nous avons également convenu d'accorder au preneur ferme un bon de souscription pouvant atteindre 857 143 actions, ce qui représente 6% du nombre total des titres vendus dans le cadre de l'offre. Les bons de souscription pourront être exercés, en totalité ou en partie, pendant une période commençant à la date du début des ventes de l'offre et expireront au troisième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du placement. Les bons de souscription seront exerçables à un prix égal à 150% du prix d'offre et ne seront pas remboursables. Nous enregistrerons les actions sous-jacentes aux bons de souscription et déposerons tous les engagements nécessaires. Les bons de souscription ne peuvent être vendus, transférés, cédés, donnés en gage ou hypothéqués ni faire l'objet d'opérations de couverture, de vente à découvert, de dérivés, de put ou d'appel qui entraîneraient une disposition économique effective des titres par quiconque période de 180 jours suivant immédiatement le début des ventes de l'offre, (conformément à la règle FINA 5110), sauf qu'ils peuvent être cédés, en tout ou en partie, à tout successeur, dirigeant, gestionnaire, membre ou partenaire du assureur et à la vente des membres du groupe et de leurs dirigeants, gestionnaires, membres ou partenaires respectifs. Les bons de souscription peuvent être exercés pour tout ou un nombre inférieur d'actions, permettra l'exercice sans numéraire. L'émission initiale des bons de souscription des preneurs fermes, l'exercice des bons de souscription sous-jacents et la revente des titres pouvant être émis à l'exercice des bons de souscription des preneurs fermes sont qualifiés dans le présent document d'offre.

Cette offre ne constitue pas une prise ferme, ce qui signifie que le preneur ferme n'achète ni ne vend aucune action ordinaire offerte par la présente notice d'offre pour la revente aux investisseurs, et le preneur ferme n'est pas tenu d'acheter ou de vendre un montant en dollars des actions ordinaires. L'Underwriter a accepté d'utiliser ses meilleurs efforts commercialement raisonnables pour organiser la vente de toutes les actions ordinaires offertes par les présentes.

Notre société a conclu une lettre de mission pour engager les services du souscripteur, qui a été déposé auprès de la SEC en tant qu'exposition au document d'offre dont la présente circulaire d'offre fait partie, pour la vente de nos actions. Les co-souscripteurs souhaitant devenir membre du groupe de vente devront signer un contrat de courtage avec notre souscripteur avant ou après la date de la présente circulaire d'offre. À la date de la présente circulaire d'offre, FinTech Clearing, LLC et Falcon Capital Management Inc. ont accepté de participer à cette offre.

Au Canada, les actions sont offertes par l'intermédiaire de courtiers inscrits au Canada engagés par Boustead. À l'heure actuelle, nous prévoyons que Leede Jones Gable Inc. participera au placement dans le cadre de toute vente effectuée au Canada.

Offre électronique, vente et distribution de nos actions

La dernière circulaire d'offre et le contrat d'abonnement seront fournis aux investisseurs potentiels et pourront être visionnés et téléchargés 24 heures sur 24, sept jours sur sept via la plateforme en ligne FlashFunders™ située à l'adresse <http://www.flashfunders.com> (le “**Platform**”) exploité par FlashFunders, Inc. (collectivement, avec ses filiales et sociétés affiliées, “**FlashFunders**”). FlashFunders, par l'intermédiaire de sa filiale à 100%, FinTech Clearing, LLC, un membre de la FINRA, a été engagé pour fournir certains services de technologie et de compensation dans le cadre de cette offre (“**FlashFunders Clearing Services**”).

Nous avons convenu de verser à FlashFunders des frais d'inscription de 10 000 \$ US et des frais de technologie équivalant à 0,25% du produit brut de l'offre. FlashFunders a droit à des dépenses remboursables jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Les frais remboursables seront payés par notre assureur et inclus dans le remboursement au souscripteur des frais comptables engagés dans le cadre du présent placement.

FinTech Clearing, LLC a conclu un contrat de courtage avec notre souscripteur. De plus, conformément à une entente verbale, notre souscripteur versera à FlashFunders Clearing Services des frais correspondant à 0,25% du produit brut de l'offre. Cette rémunération est incluse dans les commissions globales à recevoir par le souscripteur dans le cadre de cette offre.

En outre, sur le site Web de FlashFunder, les actions peuvent être vendues par le preneur ferme à des courtiers en valeurs mobilières qui revendent des titres à des détenteurs de comptes de courtage en ligne. Outre le prospectus de souscription en format électronique, les informations sur notre site, le site FlashFunder et l'Underwriter et toute information contenue dans tout autre site internet géré par le Souscripteur ne font pas partie de la présente note d'information ou de la notice d'offre. , n'a pas été approuvé et / ou approuvé par nous ou l'Underwriter en sa qualité de souscripteur et ne devrait pas être invoqué par les investisseurs.

Il n'y a pas de montant minimum de cette offre avant qu'il ne devienne efficace, à l'exception de la taille minimale d'investissement de 350 \$ requise pour chaque investisseur. La durée du placement est la plus rapprochée des dates suivantes: 1) la vente du nombre maximal d'actions ordinaires offertes par les présentes, 2) un an à compter de la date de lancement du présent placement ou 3) une date antérieure à un an cette offre commence et est déterminée par notre conseil d'administration. Nous aurons un accès immédiat au produit du placement dès que les actions seront émises.

Dépôt de l'offre produit

Nous avons conclu une entente avec Issuer Direct Corp. ("**agent de traitement**") afin de recevoir tous les fonds reçus d'investisseurs résidant aux États-Unis potentiels par le preneur ferme et nous pour la vente des titres. Tous les fonds reçus seront déposés rapidement dans un compte bancaire ne portant pas intérêt ("**compte de traitement**") géré par l'agent de traitement en tant qu'agent de traitement pour les investisseurs dans le placement. Le compte de traitement a pour objet (i) le dépôt de tous les fonds de souscription (ACH, TEF, chèques ou virements télégraphiques) reçus par le preneur ferme ou par nous auprès d'acheteurs éventuels de nos titres, (ii) la détention de (iii) le décaissement des fonds collectés. L'agent de traitement exercera le contrôle des signatures sur le compte de traitement et agira en fonction des instructions de notre part. À la date de clôture du placement, le produit du compte de traitement géré par l'agent de traitement nous sera livré.

Le preneur ferme remet promptement à l'agent de traitement tous les fonds sous forme de chèques ou de virements télégraphiques qu'il reçoit des acquéreurs éventuels de nos titres avant midi le jour ouvrable suivant leur réception lorsque la surveillance interne est effectuée au même endroit que l'abonnement. documents et fonds sont reçus. Les fonds peuvent également être reçus par le paiement automatisé de chambre de compensation ("**ACH**") ou par transfert électronique de fonds ("**EFT**") directement à l'agent de traitement. En même temps que chaque dépôt au compte de traitement, le souscripteur doit informer l'agent de traitement au sujet des informations d'abonnement pour chaque acheteur éventuel. Dès réception de ces sommes par l'agent de traitement, celles-ci seront créditées sur le compte de traitement. Tous les chèques livrés à l'agent de traitement doivent être libellés à l'ordre de "Issuer Direct Corp., en qualité d'agent de traitement pour True Leaf Medicine International Ltd.". Les virements électroniques représentant des paiements effectués par des acheteurs éventuels ne seront pas réputés déposés dans le compte de traitement tant que l'agent de traitement n'aura pas reçu les renseignements relatifs à la souscription requis à l'égard de ces paiements.

Aucun intérêt ne sera disponible pour le paiement à nous ou aux investisseurs (puisque les fonds sont détenus dans un compte sans intérêt). Tous les fonds de souscription seront détenus en fiducie jusqu'à ce que le souscripteur ait terminé son examen (c.-à-d., Connaître votre client, les examens de la lutte contre le blanchiment d'argent et la pertinence). L'agent de traitement effectuera également les examens requis pour agir à titre d'agent de traitement. Le déblocage des fonds est basé sur le fait que l'agent de traitement examine les dossiers de l'institution dépositaire qui détient le compte de traitement afin de vérifier que les fonds reçus ont libéré le système bancaire avant de nous verser les fonds. En cas de résiliation de l'offre, tous les fonds de souscription provenant du compte de traitement seront retournés aux investisseurs. L'agent de traitement est indépendant du souscripteur et de nous.

Les investisseurs doivent payer intégralement les titres au moment de l'investissement. Le paiement des actions peut être effectué: (i) par chèque, traite bancaire, ACH ou mandat libellé à l'ordre de "Issuer Direct Corp., en qualité d'agent de traitement pour True Leaf Medicine International Ltd." et remis au souscripteur pas moins de quatre (ii) par virement bancaire à l'ordre de "Issuer Direct Corp., en qualité d'agent de traitement pour True Leaf Medicine International Ltd." Les chèques, traites bancaires, ACH et ordres de paiement seront envoyés / retournés par le preneur ferme et les membres de son syndicat à l'agent de traitement au plus tard à midi le jour ouvrable suivant. Les preneurs fermes informeront les acheteurs éventuels des dates prévues de clôture.

Le produit déposé auprès de l'agent de traitement ne peut être retiré par les investisseurs avant la date de clôture de l'offre ou la date à laquelle l'offre est résiliée. Si l'offre est retirée, annulée ou résiliée et que le produit n'est pas reçu par nous au plus tard à la date à laquelle l'offre est résiliée, tous les produits seront rapidement retournés par l'agent de traitement sans intérêt ni

déduction aux personnes dont ils sont reçu (dans un délai d'un jour ouvrable) conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous ces produits seront placés dans un compte ne portant pas intérêt en attendant cette date.

Abonnement

Afin de souscrire à l'achat des actions, un investisseur potentiel doit remplir un contrat de souscription et envoyer le paiement par chèque, virement bancaire, ACH ou EFT. Le contrat de souscription exige que les investisseurs répondent à certaines questions afin de déterminer la conformité à la limite d'investissement prévue par les lois sur les valeurs mobilières, indique que les titres ne seront pas inscrits à une bourse nationale enregistrée et que le prix d'achat total investisseur pour les titres ne peut pas dépasser 10% du revenu annuel ou de la valeur nette de l'investisseur. Dans le cas d'un investisseur qui n'est pas une personne physique, les revenus ou les actifs nets pour les investisseurs ont été utilisés à la place. La limite d'investissement ne s'applique pas aux investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini à la règle 501 du règlement D de la *Securities Act of 1933*, telle que modifiée.

Une fois la déclaration d'offre a été qualifiée par la Securities and Exchange Commission, nous accepterons les offres de fonds pour acheter les actions. Nous pouvons clôturer les placements sur une base "roulante" (tous les investisseurs ne recevront donc pas leurs actions à la même date).

Nos dirigeants et administrateurs, avec l'aide d'un conseiller juridique, examineront chaque convention de souscription avant l'acceptation.

Normes d'Admissibilité des Investisseurs

Les actions seront vendues uniquement à une personne si le prix d'achat total payé par cette personne ne dépasse pas 10% du revenu ou de la valeur nette annuelle de cette personne, sans tenir compte de la valeur de sa résidence principale, calculée selon la règle 501 du Règlement D en vertu de la Loi sur les *Securities Act 1933*, telle que modifiée. Voir le Questionnaire sur la qualification de l'acheteur dans la convention de souscription à la pièce 4 de la présente circulaire d'offre. Dans le cas des ventes aux comptes fiduciaires (régimes Keogh, comptes de retraite individuels et régimes de retraite ou de fiducie admissibles), les normes d'admissibilité ci-dessus doivent être respectées par le compte fiduciaire, le bénéficiaire du compte fiduciaire ou par le donateur qui fournit directement ou indirectement les fonds pour l'achat d'actions. Les normes d'admissibilité des investisseurs dans certains États peuvent être plus élevées que celles décrites dans la présente circulaire d'offre. Ces normes représentent des exigences de convenance minimales pour les investisseurs potentiels et la satisfaction de ces normes ne signifie pas nécessairement qu'un investissement dans la société convient à ces personnes.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit qu'il / elle remplit les conditions applicables énoncées ci-dessus et dans la convention de souscription, y compris, entre autres, (i) qu'il / elle achète les actions pour son propre compte et (ii) il / elle possède des connaissances et une expérience en matière financière et commerciale qu'il / elle est capable (s) d'évaluer, sans aide extérieure, les mérites et les risques d'un investissement dans les actions, ou il / elle et son / sa représentant (s) acheteur (s) qu'ils sont capables d'évaluer les mérites et les risques d'investir dans les actions. Les courtiers et autres personnes participant au placement doivent faire une enquête raisonnable afin de vérifier si un investisseur est en mesure de faire un placement en nous. Les cessionnaires d'actions seront tenus de satisfaire aux normes d'aptitude ci-dessus.

Ventes aux Affiliés

Le souscripteur et les personnes liées ne seront pas l'achat de titres à l'offre.

Aucun Détenteur de Sécurité de Vente

Il n'y a pas vente de porteurs de titres. Aucun dirigeant, administrateur ou employé de True Leaf participera à la vente de titres aux termes du présent placement.

Discrétion, de mettre fin à l'offre

Nous pouvons résilier l'offre à tout moment pour n'importe quelle raison, à notre seule discrétion.

Agent de Transfert et Registraire



Notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., Dont les bureaux sont situés partout au Canada et aux États-Unis.

AVANTAGES



Nous voulons que tous nos investisseurs à partager nos mâche avec leur chien ou chat. Laisser votre chien ou chat essayer nos produits va vous transformer en un croyant et fier d'investisseur. **En plus d'actions**, des investisseurs selon cette offre sera en droit de recevoir des avantages supplémentaires suivants:

Investir entre	Avantages spéciaux pour le support de l'investisseur	Perk Choix de produit
350 \$ à 499 \$	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame Bandana pour animaux True Leaf 	Mâche
500 \$ à 999 \$	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame Sachet de True Hemp mâche True Leaf bandana Pet 	
1 000 \$ à 2 499 \$	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame paquet de valeur de True Hemp mâche (3 unités) Bandana pour animaux True Leaf 	
2 500 \$ à 4 999 \$	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame Renvoyez le forfait Love 'Care <ul style="list-style-type: none"> 2 mâche 2 bâtons 2 huiles Coupon de 10% sur votre prochain achat (achat de 50 \$ minimum) Bandana pour animaux True Leaf 	Bâtons
5 000 \$ à 7 499 \$	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame Renvoyez le forfait Love 'Care <ul style="list-style-type: none"> 2 mâche 	Huiles

Investir entre	Avantages spéciaux pour le support de l'investisseur	Perk Choix de produit
	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 bâtons ○ 2 huiles ● Coupon de 20% sur votre prochain achat (achat de 50 \$ minimum) ● Bandana pour animaux True Leaf Escompte ● de 5% VIP (vie de chien) 	<p>Bandana*</p> 
<p>7 500 \$ à 9 999 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame ● Renvoyez le forfait Love 'Care <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 mâche ○ 2 bâtons ○ 2 huiles ● Coupon de 20% sur votre prochain achat (achat de 50 \$ minimum) ● Bandana pour animaux True Leaf Escompte ● de 5% VIP (vie de chien) ● True Leaf laisse de chanvre 	<p>Le chanvre laisse*</p> 
<p>10 000 \$ et plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les médias sociaux crient - option de téléchargement d'image pour wall-of-fame ● Le retour de l'amour' Care Package <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 paquets ○ 3 bâtons ○ 3 Huiles Essentielles ● Coupon Rabais de 20% sur votre prochain achat (50 min.) ● Bandana pour animaux True Leaf Escompte ● de 5% VIP (vie de chien) ● True Leaf laisse chanvre ● Testeur exclusif "famille" - premier état d'essayer de nouveaux produits 	<p>* L'article peut ne pas être comme représenté que nous sommes toujours source d'article.</p>

**** La Compagnie est seule responsable de l'exécution de tous les avantages supplémentaires décrits ci-dessus. Notre Souscripteur décline toute obligation d'assurer la livraison des "Avantages" à tout investisseur.**

La valeur de ces avantages, le cas échéant, est indéterminable et n'est pas associée au nombre d'actions que vous possédez. Nous n'avons pas tenté d'établir une valeur pour ces avantages et nous ne les considérons pas comme importants pour la détermination du prix ou de la valeur de nos actions.

BUY PRODUCTS NOW !

Nous invitons tout le monde à essayer nos produits. Achetez-les dans votre animalerie locale ou commandez-les en ligne. Appuyez sur le bouton à gauche pour accéder à notre site de vente de produits en ligne.

EMPLOI DU PRODUIT À LA COMPAGNIE

Le produit net du présent placement pour l'émetteur, en supposant que le montant maximal des titres offerts est vendu, sera d'environ 9 013 990 \$ après déduction des frais d'émission. Dans la discussion ci-dessous, la société a supposé que, si le montant maximum des titres est vendu, elle paiera 986 010 \$ en frais d'émission. Une partie importante des frais non transactionnels de cette offre (p. Ex. Frais comptables, honoraires juridiques, paiement des frais d'impression ou de production vidéo, frais de marketing, de consultation et de publicité) sera financée par la capitalisation antérieure des offres antérieures que nous avons effectuées. Les coûts de transaction liés au nombre d'opérations traitées ou au montant d'argent recueilli seront financés par le produit de l'offre.

Emploi du produit

Le produit net de ce placement servira principalement à faire progresser notre entreprise de suppléments pour animaux de compagnie et à mâcher.

L'utilisation estimative du produit net de cette offre est la suivante:

Emploi DU PRODUIT	25% d'offrir soulevées	50% d'offrir soulevées	75% d'offrir soulevées	100% d'offrir soulevées
<u>Frais d'offre</u>				
Marketing et autres dépenses ⁽¹⁾	\$ 25 000	\$ 31 250	\$ 37 500	\$ 43 750
Commissions, frais d'agence et frais de souscription ⁽²⁾	\$ 282 260	\$ 482 260	\$ 682 260	\$ 882 260
Juridique et comptable	\$ 60 000	\$ 60 000	\$ 60 000	\$ 60 000
<u>TL Pet Affaires</u>				
Augmenter le marketing, la publicité et l'acquisition du consommateur ⁽³⁾	\$ 200 000	\$ 200 000	\$ 325 000	\$ 400 000
Course de production européenne	\$ 40 000	\$ 40 000	\$ 60 000	\$ 80 000
Poursuite du développement des ventes et de la distribution de True Leaf Pet Europe	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 75 000	\$ 150 000
Effectuer une analyse des marchés futurs dans les régions Asie et Pacifique	\$ 0	\$ 0	\$ 20 000	\$ 30 000
Réaliser une étude de faisabilité sur les produits pour animaux domestiques à base de chanvre destinés à la consommation directe	\$ 0	\$ 0	\$ 25 000	\$ 75 000
Augmenter la production et la distribution en Amérique du Nord	\$ 25 000	\$ 25 000	\$ 150 000	\$ 200 000
Lancer le produit de marque TL Pet basé sur les formulations OregaPet®	\$ 100 000	\$ 100 000	\$ 100 000	\$ 100 000
<u>Recherche et développement (TL Pet)</u>				
Développement de nouveaux produits	\$ 20 000	\$ 40 000	\$ 50 000	\$ 330 000
Développement de formulation	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 60 000
Recherche contractuelle	\$ 0	\$ 0	\$ 25 000	\$ 125 000

Emploi DU PRODUIT	25% d'offrir soulevées	50% d'offrir soulevées	75% d'offrir soulevées	100% d'offrir soulevées
<u>TL Medicine Affaires</u>				
Achat de terrain (4)	\$ 650 000	\$ 3 300 000	\$ 3 300 000	\$ 3 300 000
Conception	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 50 000	\$ 45 000
Construire	\$ 0	\$ 250 000	\$ 2 000 000	\$ 3 100 000
Légal	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 75 000	\$ 150 000
<u>Recherche et développement (TL Medicine)</u>				
Essais pilote	\$ 0	\$ 0	\$ 10 000	\$ 75 000
Développement de nouveaux produits	\$ 0	\$ 0	\$ 50 000	\$ 150 000
<u>Général</u>				
Permis gouvernementaux	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 50 000
Ventes et Marketing (5)	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 50 000
Employés de bureau et d'autres consultants (6)	\$ 100 000	\$ 100 000	\$ 100 000	\$ 100 000
Juridique et comptable	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 10 000	\$ 10 000
Baux	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000
Capital de travail	\$ 500 000	\$ 40 000	\$ 85 000	\$ 175 000
Capital pour imprévus (6)	\$ 377 740	\$ 211 490	\$ 170 240	\$ 228 990
Total	\$ 2 500 000	\$ 5 000 000	\$ 7 500 000	\$ 10 000 000

Remarques:

- (1) Ces montants représentent les frais d'émission que nous prévoyons payer à même les fonds dans le cadre du présent placement. Les frais de marketing et autres frais comprennent: (a) les frais de conformité et de dépôt pour le ciel bleu, et (b) les frais pour WhoYouKnow LLC et FlashFunders. Nous avons engagé WhoYouKnow LLC (d/b/a CrowdfundX, pour nous aider avec le marketing pour un montant forfaitaire de 260 000 \$ US (environ 335 504 \$ CA). Nous avons engagé FlashFunders, Inc. comme plate-forme technologique dans le cadre de l'offre et avons convenu de payer des frais d'inscription de 10 000 \$ US (environ 12 904 \$ CA) plus des frais de technologie équivalant à 0,25% du produit brut de l'offre, dont 361 736 \$ ont été payés par d'autres fonds disponibles.
- (2) Nous avons retenu les services de Boustead Securities, LLC à titre de preneur ferme (le "preneur ferme") pour offrir les actions à des investisseurs éventuels aux États-Unis, et notre souscripteur aura le droit d'engager d'autres courtiers, concessionnaires ou des agents comme il détermine pour aider à une telle offre. Nous avons convenu de verser au souscripteur des commissions de vente correspondant à huit pour cent (8,0%) du produit brut de l'émission; toutefois, la commission de vente sera réduite à zéro pour cent (0%) par rapport au montant du produit brut de l'offre reçu des investisseurs qui ont une relation préexistante avec nous. Nous avons également convenu d'émettre des bons de souscription au preneur ferme à la clôture du présent placement, lesquels pourront être exercés à tout moment, et de temps à autre, en totalité ou en partie, pendant la période de trois ans à compter de l'émission de 857 143 actions, représentant 6% des titres émis dans ce placement (les "bons de souscription"). Les bons de souscription des preneurs fermes peuvent être exercés à un prix d'exercice égal à 150% du prix d'offre au public. De plus, le preneur ferme recevra des honoraires de conseil de 25 000 \$ US et sera remboursé des dépenses engagées dans le cadre du présent placement, lesquelles ne doivent pas dépasser 0,5% du montant total en dollars des titres émis dans le cadre du placement. coût de remboursement estimé à 50 000 \$ Voir "Plan de Distribution".
- (3) Ces fonds seront utilisés pour les services de vente et de marketing de sociétés professionnelles externes, de consultants indépendants et de nos employés pour commercialiser et promouvoir l'entreprise et tous ses secteurs d'activité. Notre chef de la direction dirigera cette campagne et pourrait recevoir une rémunération pour son service, son expertise et son leadership.
- (4) Nous avons l'intention d'acheter la propriété Lumby si nous réussissons à réunir le capital nécessaire par l'intermédiaire de cette offre ou d'autres efforts de mobilisation de capitaux ou de dettes. Nous avons l'option d'acheter la propriété Lumby pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$.
- (5) Une partie des fonds alloués aux "Employés de Bureau et Autres Consultants" sera utilisée pour les salaires des agents.
- (6) Le capital pour imprévus peut être utilisé pour faire progresser notre entreprise de marijuana médicale ou à d'autres fins commerciales.

L'information suivante est une estimation basée sur notre plan d'affaires actuel. Nous pouvons juger nécessaire ou souhaitable de réaffecter des parties du produit net réservé à une catégorie à une autre, et nous aurons un large pouvoir discrétionnaire pour ce faire. En attendant ces utilisations, nous avons l'intention d'investir le produit net de cette émission dans des titres à court terme portant intérêt. Nous avons l'intention de dépenser les fonds disponibles comme indiqué. Nous réaffecterons des fonds uniquement pour des raisons commerciales saines.

Paiements aux dirigeants et aux administrateurs

True Leaf utilisera une partie du produit de l'offre pour effectuer certains paiements aux dirigeants et aux administrateurs, tels que les salaires, les honoraires de consultation ou d'autres obligations contractuelles normales. Nous croyons que ces obligations reflètent les taux du marché pour les services fournis et sont décrites plus en détail ailleurs dans la présente circulaire d'offre. Voir "**Rémunération des administrateurs et dirigeants**" et "**Intérêt de la direction et d'autres dans certaines opérations**".

Investissements intérimaires

Les fonds de la société qui ne sont pas nécessaires immédiatement pour financer nos activités peuvent être investis dans des titres d'État, des comptes du marché monétaire, des dépôts ou des certificats de dépôt dans des banques commerciales ou des associations d'épargne et de crédit. Les fonds de la société peuvent également être investis dans des accords de rachat bancaire, des fonds adossés à des titres d'État, du papier commercial à court terme ou d'autres investissements intérimaires similaires.

Autre utilisation du produit

Nous pouvons réaffecter l'utilisation estimée du produit entre les diverses catégories ou pour d'autres utilisations si la direction juge qu'une telle réaffectation est appropriée.

Nous ne pouvons pas garantir que le budget d'investissement sera suffisant pour satisfaire nos besoins opérationnels ou que nous disposerons de capitaux suffisants pour financer nos activités. Voir "**Description de l'entreprise**" et "**Facteurs de risque**".

[Suite à la page suivante]

DESCRIPTION DES AFFAIRES

Cette discussion doit être lue conjointement avec les autres sections de la présente circulaire d'offre. Ces facteurs comprennent les "Facteurs de risque," "Emploi du produit," et les états financiers joints à ses pièces connexes. Les différentes sections de la présente analyse contiennent un certain nombre d'énoncés prospectifs, lesquels sont tous fondés sur nos attentes actuelles et pourraient être touchés par les incertitudes et les facteurs de risque décrits dans la présente circulaire d'offre (voir "Énoncés prospectives").



Aperçu

Nous sommes impliqués dans deux segments: (1) suppléments de soutien pour animaux de compagnie et à mâcher; et (2) la marijuana médicale. Nous avons lancé notre entreprise de supplément pour animaux de compagnie à l'automne 2015. Notre entreprise de marijuana à des fins médicales a été lancée en 2013, mais elle est actuellement suspendue jusqu'à ce que nous obtenions l'approbation réglementaire du gouvernement canadien.

Suppléments de soutien pour animaux de compagnie et à mâcher. À l'automne 2015, grâce à TL Pet, nous avons lancé nos produits de supplément pour animaux de compagnie à base de chanvre. Le 30 décembre 2016, nous avons acquis les actifs et la propriété intellectuelle d'OmegaPet®, une marque canadienne de suppléments naturels pour animaux de compagnie. Nous partageons l'engagement de nos clients à améliorer la santé globale de leurs animaux de compagnie avec des ingrédients naturels. Nos produits sont principalement vendus par une combinaison de ventes directes et de courtiers aux vétérinaires, aux détaillants en alimentation, aux grossistes en alimentation, aux pharmacies, aux magasins de masse, aux magasins à rabais et à un dollar, aux magasins et distributeurs d'aliments naturels.

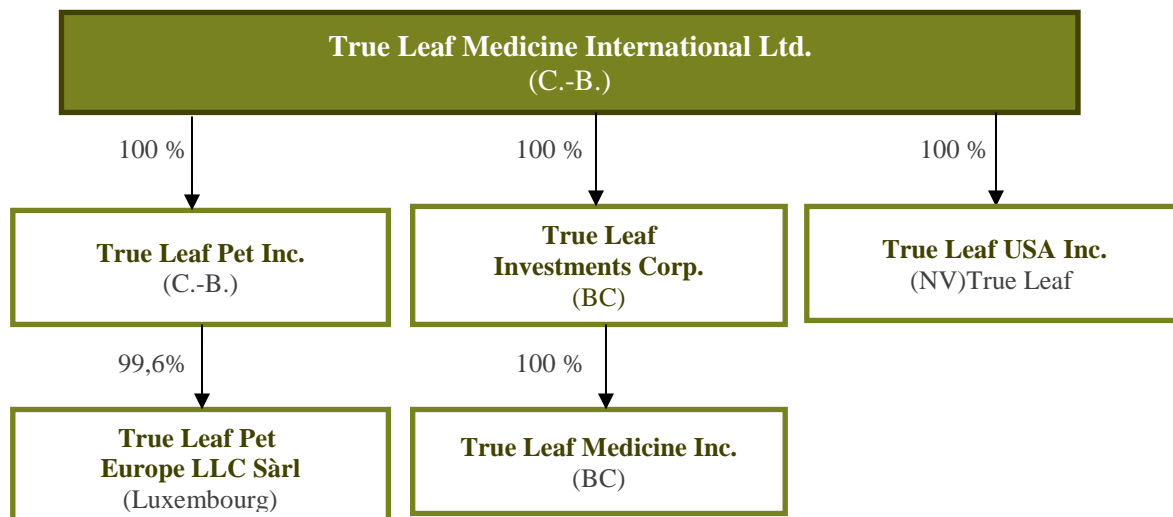
Marijuana médicale. En 2013, par l'entremise de TL Medicine, nous avons demandé à devenir un producteur autorisé de marijuana à des fins médicales en vertu du Programme canadien de réglementation de la *Marihuana à des fins Médicales* (le "MMPR") administré par Santé Canada. En date du 13 novembre 2017, nous n'avons pas de licence auprès du MMPR et aucun produit n'est commercialisé ou utilisé. Nous n'avons pas obtenu de licence de l'ACMPR et nous serons tenus de satisfaire à des obligations supplémentaires afin de nous qualifier, y compris l'achèvement d'une installation conforme sur une parcelle de terrain louée à Lumby, en Colombie-Britannique. Il existe un risque important que nous ne recevions pas de licence de l'ACMPR, ce qui nous rendait incapables de poursuivre ce secteur d'activité. Nous continuons de travailler avec diligence pour respecter toutes les exigences de Santé Canada.

Structure de l'entreprise

True Leaf Medicine International Ltd. (la "True Leaf" ou la "Compagnie") est une Compagnie constituée en Colombie-Britannique le 9 juin 2014.

Nous avons cinq filiales: True Leaf Investments Corp. ("**TL Investments**"), True Leaf Medicine Inc. ("**TL Medicine**"), True Leaf Pet Inc. ("**TL Pet**"), True Leaf Pet Europe LLC Sàrl ("**TL Europe**"), et True Leaf USA Inc. ("**TL USA**"). True Leaf Investments, TL Medicine, et TL Pet ont été formés en Colombie-Britannique le 26 mars 2014, le 4 juillet 2013 et le 18 novembre 2015 respectivement. TL Europe a été formée en Luxembourg le 18 juillet 2016. (0,4% des TL Europe est administré par notre gestionnaire des opérations à Luxembourg.) TL USA a été formé dans le Nevada le 11 septembre 2017.

Notre structure d'entreprise



Nous sommes un émetteur assujéti au Canada. Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse des valeurs mobilières au Canada sous le symbole: "**MJ**", à la bourse de Francfort sous le symbole "**TLA**", et le marché OTC Marché du capital du groupe OTCQB sous le symbole "**TRLFF**".



Les suppléments et les mâche Support Pet

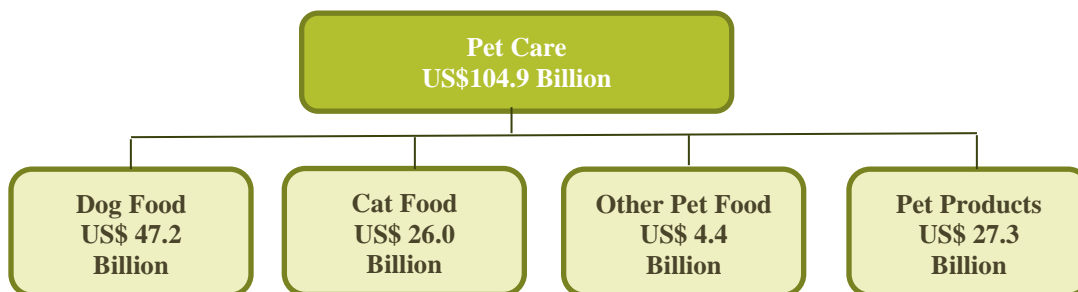
Nos produits sont développés et commercialisés dans le but d'améliorer la santé, le confort, le plaisir et la sécurité des animaux de compagnie de nos clients. Nous aimons les animaux et croyons qu'ils méritent une nourriture et des soins de qualité.

À l'automne 2015, TL Pet est entrée dans le secteur des produits pour animaux de compagnie naturels avec une gamme de produits à base de produits à mâcher novateurs fonctionnels à base de chanvre vendus aux marchés des animaux de compagnie spécialisés et vétérinaires au Canada. Nous avons depuis étendu nos ventes aux États-Unis et en Europe et avons récemment acquis les actifs d'une autre marque d'animaux de compagnie naturelle.

Nous croyons que les consommateurs recherchent des produits de qualité supérieure qui répondent aux besoins nutritionnels communs à leurs animaux de compagnie, sans avoir à se soucier de la salubrité des aliments ou des effets secondaires nocifs.

Les produits contenant du chanvre, y compris l'huile de graines de chanvre, les protéines de chanvre et les extraits de chanvre sont de plus en plus acceptés à mesure que les preuves de leur efficacité nutritionnelle sont reconnues.

Industrie



Euromonitor, les soins aux animaux Aperçu mondial 2015 et l'avenir de l'avant, 2015

Nous sommes en concurrence sur le marché nord-américain des aliments pour chiens et chats avec des ventes au détail de plus de 22 milliards de dollars en 2014 et un taux de croissance annuel composé moyen de 3% de 2007 à 2014, selon Euromonitor.

Nous croyons que les tendances suivantes stimulent la croissance de notre industrie:

- **Propriété pour animaux de compagnie.** Le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta estime que 7,5 millions ou 57% des ménages canadiens possèdent des animaux de compagnie. Les ménages à revenu plus élevé (100 000 \$ et plus) représentent 21% de la population du Canada, mais comptent pour environ 25% des propriétaires d'animaux de compagnie. Les consommateurs du groupe d'âge de 45 à 54 ans ont une longueur d'avance sur la moyenne avec un niveau de possession d'animaux de compagnie de 75%. L'enquête de l'American Veterinary Medical Association 2015-2016 estime que 163,6 millions ou 65% des ménages américains possèdent un chien ou un chat. Davantage de ménages américains ont aujourd'hui des animaux de compagnie que des enfants, ce que nous croyons être le résultat de changements démographiques et d'attitudes changeantes envers les animaux de compagnie.
- **La personnalisation des animaux de compagnie à mesure qu'ils deviennent membres de notre famille.** Le ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta a constaté que 86% des propriétaires de chiens et 89% des propriétaires de chats au Canada considèrent que leurs animaux de compagnie font partie de la famille. Les propriétaires de chiens croient que leurs animaux de compagnie leur offrent une meilleure santé physique tandis que les propriétaires de chats croient que leurs animaux de compagnie leur offrent une santé améliorée. Les propriétaires d'animaux de compagnie sont généralement en accord avec les moyennes nationales en termes de psychologie et de comportement liés à la santé, mais sont légèrement plus susceptibles de se tourner vers des produits qui offrent des formulations naturelles et des bienfaits pour la santé. Ces résultats ont également été soutenus aux États-Unis. Selon l'American Veterinary Medical Association, 66,7% des propriétaires d'animaux voient leurs animaux de compagnie comme des membres de la famille. Les animaux de compagnie sont de plus en plus considérés comme des compagnons, des amis et des membres de la famille. Les propriétaires d'animaux de compagnie se transforment en "parents familiaux" qui n'épargnent aucune dépense pour leurs proches, ce qui favorise la catégorisation. Cette tendance se reflète dans les décisions d'achat d'aliments. Les propriétaires d'animaux veulent offrir à leurs animaux de compagnie la même qualité de nourriture et de soins qu'ils en ont pour eux-mêmes.
- **Accroître l'attention des consommateurs sur la santé et le bien-être.** Selon la recherche du ministère de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, les acheteurs canadiens d'aliments pour chiens âgés de 55 à 64 ans étaient plus susceptibles d'acheter des aliments humides et des formules nutritionnelles de spécialité, notamment du blé et des céréales. Ceux qui ont des enfants âgés de 6 à 11 ans ont une propension disproportionnée à acheter des aliments naturels / biologiques. Ceux qui ont une maîtrise sont plus de deux fois plus susceptibles d'acheter des formules nutritionnelles de spécialité. Les consommateurs ayant des enfants de moins de douze ans étaient encore plus susceptibles d'acheter des aliments ayant des avantages spéciaux pour la santé, tout comme ceux qui détiennent une

maîtrise. Nous croyons qu'il s'agit d'une tendance internationale et non spécifique au Canada. Les consommateurs du monde entier sont plus conscients de leur santé et de la santé de leurs animaux de compagnie.

Nous croyons que tous ces facteurs contribuent à la croissance du marché des produits naturels tels que TL Pet dans l'industrie des aliments pour animaux de compagnie

Nos produits

In 2015, we began manufacturing, marketing and selling three dog chew products containing hemp. Hemp and marijuana are different varieties of the same species of 'Cannabis Sativa'. Marijuana plants contain high levels of tetrahydrocannabinol ("THC"). On the other hand, hemp is non-psychoactive and contains very little THC (less than 0.3% by law), but some cultivars contain cannabidiol ("CBD") located mainly in hemp leaf and flower. hemp. True Leaf uses whole hemp seeds and cold-pressed hemp seed oil in the True Hemp™ product line, which does not contain detectable levels of CBD. These are our dog chew products made from hemp:



True Hemp à mâcher - Calmant Soutien aux Chiens	True Hemp à mâcher - + articulation de la hanche Support pour Chiens	True Hemp à mâcher - Système immunitaire + coeur Support pour Chiens
Ingrédients actifs	Ingrédients actifs	Ingrédients actifs
<ul style="list-style-type: none"> • Graines de chanvre moulue - 500 mg • Huile de graines de chanvre - 100 mg • L-Théanine - 25 mg • Camomille - 12,5 mg • Baume au citron - 12,5 mg 	<ul style="list-style-type: none"> • Graines de chanvre moulue - 500 mg • Huile de graines de chanvre - 100 mg • Moule verte - 150 mg • Extrait de racine de curcuma (95% Curcuminoïdes) - 35 mg 	<ul style="list-style-type: none"> • Graines de chanvre moulue - 500 mg • Huile de graines de chanvre - 100mg • DHA - 75 mg • Polyphénols de Grenade - 25 mg

Chacun de ces produits est un chanvre naturel, sans grain et sans OGM, sans colorants ou arômes artificiels. Les ingrédients inactifs dans tous nos mâche comprennent: pois, pois chiches, patate douce, miel, mélasse de canne, gélatine, huile de coco, sel de mer, lactate de calcium, vinaigre distillé, arôme naturel, acide lactique, acide citrique, conservateurs naturels.

L'huile de graines de chanvre - une composante majeure de la graine de chanvre elle-même et de la gamme de produits de True Leaf Pet - a une variété de propriétés bénéfiques et est très prometteuse en tant que supplément. Parce que l'huile de chanvre est extraite de l'usine de chanvre industriel, elle ne contient pas de réacteurs psychoactifs. Le chanvre contient des antioxydants connus des tocophérols et héberge une variété d'autres propriétés bénéfiques, y compris les composés anti-inflammatoires des terpènes, des stérols végétaux et du salicylate de méthyle - un parent de l'acide acétylsalicylique ou "aspirine". En outre, l'huile de graines de chanvre soutient la capacité du corps à améliorer la circulation sanguine et stimuler la pensée cognitive.

Le chanvre est riche en acides gras essentiels et autres acides gras polyinsaturés. Il a presque autant de protéines que le soja et est également riche en vitamine E et en minéraux tels que le phosphore, le potassium, le sodium, le magnésium, le soufre, le

calcium, le fer et le zinc.¹ Le chanvre diététique est également particulièrement riche en acides gras oméga-6, l'acide linoléique et contient également des concentrations élevées de l'acide gras oméga-3, l'acide alpha-linolénique. Le rapport acide linoléique: acide alpha-linolénique existe normalement chez le chanvre à des niveaux compris entre 2: 1 et 3: 1; par conséquent, nous incluons le chanvre dans tous nos mâchoires pour animaux de compagnie.

Le chanvre est également raffiné légalement dans les usines industrielles à des fins textiles et nutritionnelles. Il est souvent consommé et mélangé à d'autres produits, y compris des céréales et des barres granola. Le chanvre pour chiens gagne en popularité en raison de ses avantages potentiels pour la santé qui peuvent inclure un soutien articulaire et un soutien antioxydant.

Nous enrichissons nos produits pour animaux de compagnie en ajoutant des ingrédients de qualité tels que la moule verte, curcuminoïdes de curcuma, L-théanine, mélisse, camomille, polyphénols de grenade et DHA (un acide gras oméga) pour créer une valeur élevée. produit qui correspond aux exigences actuelles des consommateurs.

Nous développons actuellement d'autres produits pour animaux de compagnie à base de chanvre que nous avons l'intention de tester et, le cas échéant, d'ajouter à notre gamme de produits. En particulier, nous avons élargi la gamme fonctionnelle avec des suppléments d'huiles et de bâtons pour les chiens, nous prévoyons d'ajouter des mastications et des suppléments de chat fonctionnels. Le lancement de ces produits dépend des conditions favorables du marché, de la recherche et du développement réussis et de la collecte de capitaux supplémentaires.

Le 30 décembre 2016, nous avons acquis les actifs et la propriété intellectuelle d'OregaPet®, une marque canadienne de suppléments naturels pour animaux de compagnie. La gamme de produits OregaPet® comprend: gouttes de premiers soins à l'origan, gel de premiers secours à l'origan, mini-gâteries dentaires, gâteries dentaires, vaporisateurs dentaires, dentifrices pour animaux de compagnie, gouttes pour les oreilles, vaporisateurs pour le corps et le corps et huiles d'origan.



La ligne de produits OregaPet® a attiré la reconnaissance de l'industrie pour sa qualité et son innovation. OregaPet® Bed and Body Spray a reçu le prix NationalNutrition.ca 2016 pour le “meilleur produit pour animaux de compagnie” et OregaPet® Oil of Oregano a reçu le prix Alive® Choix du consommateur d'argent 2013 pour le “meilleur nouveau produit”.

Nous avons l'intention de lancer une ligne de produits de marque TL Pet plus tard en 2017 sur la base des formulations OregaPet® que nous avons acquises.

Fabrication

Nous sous-traitons la fabrication de nos produits à des tiers dont les installations sont conformes aux normes cGMP. Nous avons une relation contractuelle orale avec Okanagan Naturals en Colombie-Britannique pour fabriquer nos produits et trois autres fabricants situés aux États-Unis. Nous croyons qu'il existe de nombreux fabricants tiers conformes aux BPF qui peuvent être garantis à court ou à long terme à des coûts raisonnables sur le plan commercial et capables de fabriquer nos produits pour nous.

¹ Callaway, J.C. “Hempseed as a nutritional resource: An overview” *Euphytica* (2004) 140: 65. doi:10.1007/s10681-004-4811-6

Nous fournissons à notre sous-traitant nos formules et spécifications de fabrication pour chacun de nos produits. Le fabricant se procure ensuite et achète des matières premières et fabrique les produits selon nos spécifications. Nous croyons que les matières premières utilisées dans nos formulations sont facilement disponibles à partir de diverses sources.

Nos objectifs d'affaires

TL Pet veut se faire connaître dans le secteur des produits pour animaux de compagnie naturels en tant que société dont la gamme de produits fait la différence dans la vie des animaux de compagnie. Nous voulons créer une notoriété et une fidélité autour de nos produits innovants pour animaux de compagnie fonctionnels à base de chanvre. Cela sera suivi par des suppléments d'extrait de chanvre pour les animaux de compagnie aux États-Unis et en Europe. Cela jettera les bases de la stratégie à long terme de l'entreprise visant à obtenir des parts de marché à l'échelle mondiale et à bâtir une marque dotée d'une gamme complète de produits dans la catégorie des aliments naturels pour animaux de compagnie et des suppléments, en plein essor.

Le tableau suivant présente ce que nous avons accompli à ce jour:

Objectif de l'entreprise	La date de fin des
Procéder à une méta-analyse de la recherche sur le chanvre	Juin 2014
Examiner et sécuriser les fournisseurs de chanvre	Mars 2015
Terminer les conceptions d'emballage et commencer les enregistrements de marques	Juin 2015
Développer une gamme de produits à mâcher au chanvre sous la marque True Leaf Pet	Juin 2015
Atteint 1000 adeptes de Twitter organiquement Assurer un approvisionnement exclusif avec un co-emballleur canadien d'aliments pour animaux de compagnie	Juin 2015
Garantir la fourniture exclusive avec des aliments pour animaux de co- packer	Juillet 2015
Lancement des produits à mâcher True Leaf Pet au Canada - distribution sécurisée avec Anipet et Freedom Pet Supply	Septembre 2015
Exécuter des essais de mastication chez le fournisseur américain de co-emballage	Décembre 2015
Launch True Leaf Pet website with e-commerce platform	Décembre 2015
Augmenter de 35% la portée des produits à mâcher de chanvre au Canada	Janvier 2016
Former un partenariat stratégique avec des experts de l'industrie des animaux de compagnie	Février 2016
Atteint plus de 600 pages "J'aime" sur Facebook	Mars 2016
Signer avec Pet Food Experts aux États-Unis pour avoir accès à 3500 magasins aux États-Unis	Mars 2016
Atteint plus de 1400 abonnés organiques sur Twitter	Février 2016
Lancez True Hemp™ Hemp Chews et présentez-vous à Global Pet Expo 2016; récupéré plus de 100 prospects	Mars 2016
Signer avec Southeast Pet pour la distribution aux animaleries dans la région sud-est des États-Unis	Mai 2016
Lancer True Leaf Pet en Europe	Mai 2016
Signé United Pacific Pet pour la distribution aux animaleries en Californie, au Nevada et en Arizona	Juillet 2016
Essais de production effectués et formulation européenne finalisée	Août 2016
Commande sécurisée pour une ligne de produits européenne avec la deuxième plus grande chaîne d'animaux de compagnie au Royaume-Uni	Août 2016
Atteignez plus de 1500 abonnés sur Facebook	Août 2016
Lancement des extensions de la gamme True Leaf Pet: compléments liquides, chewing-gums, sticks dentaires pour chiens	En cours
Recherche et développement et propositions d'essais pilotes pour soutenir le développement de la gamme de produits vétérinaires	En cours
Acquérir des actifs d'OregaPet®	Décembre 2016

Nos objectifs à long terme sont:

- Se tailler une place dans l'industrie mondiale des animaux de compagnie avec une famille de produits axée sur le chanvre qui sont vendus dans les segments du marché des animaux de compagnie, des animaux de compagnie, vétérinaires et alimentaires / de masse / médicaments.
- Examiner et évaluer la faisabilité d'une nouvelle demande de médicament pour animaux de compagnie pour un médicament pour animaux de compagnie à base de cannabis vendu par ordonnance vétérinaire sur le marché des médicaments pour animaux de compagnie.

L'information suivante est fondée sur notre capacité à recueillir des fonds supplémentaires qui pourraient ne pas être possibles si les conditions du marché ne sont pas favorables. Nous pouvons réaffecter des fonds pour des raisons commerciales saines.

Nous visons à atteindre les objectifs commerciaux suivants au cours de la prochaine période de douze mois si nous augmentons le montant total de l'offre:

Ce que nous devons faire et Comment nous allons le faire	Estimation Nombre de mois Pour terminer		Coût estimé
Offre complète ⁽¹⁾		\$	978 750
Augmenter le marketing, la publicité et l'acquisition du consommateur ⁽²⁾	3 à 4 mois	\$	400 000
Course de production européenne	3 à 6 mois après le financement	\$	80 000
Lancez le bâton dentaire de calmant de véritable chanvre, de hanche + joint et de soutien de santé ⁽³⁾	3 à 6 mois après le financement	\$	125 000
Lancer l'huile de soutien True Lemp Lifestyle ⁽³⁾	En cours	\$	150 000
Poursuite du développement des ventes et de la distribution de True Leaf Pet Europe	3 à 6 mois après le financement	\$	150 000
Effectuer une analyse des marchés futurs dans les régions Asie et Pacifique	À 4 mois après le financement	\$	30 000
Réaliser une étude de faisabilité sur les produits pour animaux domestiques à base de chanvre destinés à la consommation directe	En cours	\$	75 000
Accroître la production et la distribution nord-américaines ⁽⁴⁾	En cours	\$	540 000
Lancer le produit de marque TL Pet basé sur les formulations OregaPet®	2 à 3 mois	\$	100 000
Lancer le programme de recherche		\$	
Développement de nouveaux produits	4 à 8 mois après le financement	\$	330 000
Développement de formulation	4 à 8 mois après le financement	\$	60 000
Essais pilotes ⁽³⁾	4 à 8 mois après le financement	\$	70 000
Recherche contractuelle	4 à 8 mois après le financement	\$	125 000

Remarques:

- (1) Ce montant correspond aux frais d'offre que nous prévoyons payer à même les fonds dans le cadre du présent placement. Nous avons payé environ 338 832 \$ pour des frais de marketing et autres liés à cette offre par le biais d'autres fonds disponibles pour nous.
- (2) Nous utiliserons également d'autres fonds disponibles pour le marketing, la publicité et l'acquisition par le consommateur.
- (3) Nous avons l'intention d'utiliser d'autres fonds disponibles pour faire avancer ces initiatives.
- (4) Nous avons l'intention d'utiliser d'autres fonds disponibles en plus des fonds recueillis dans cette offre pour faire avancer cette initiative.

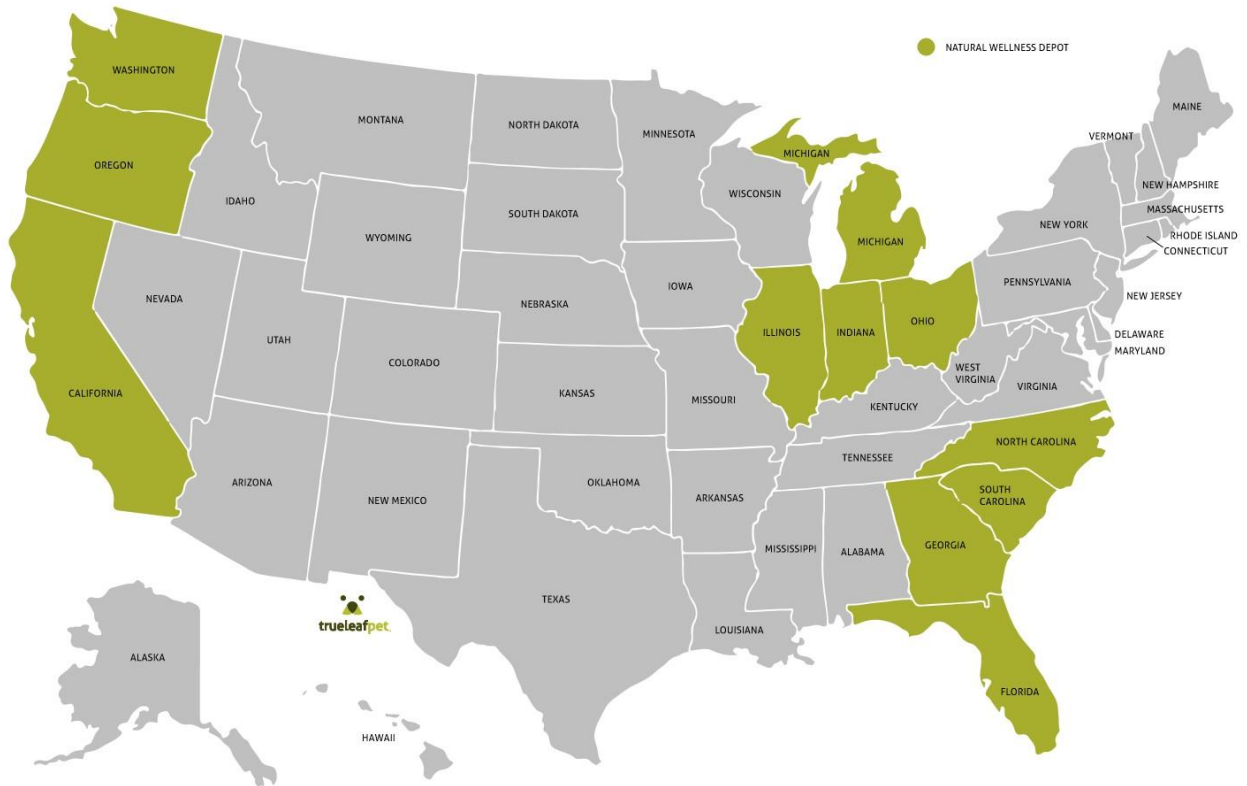
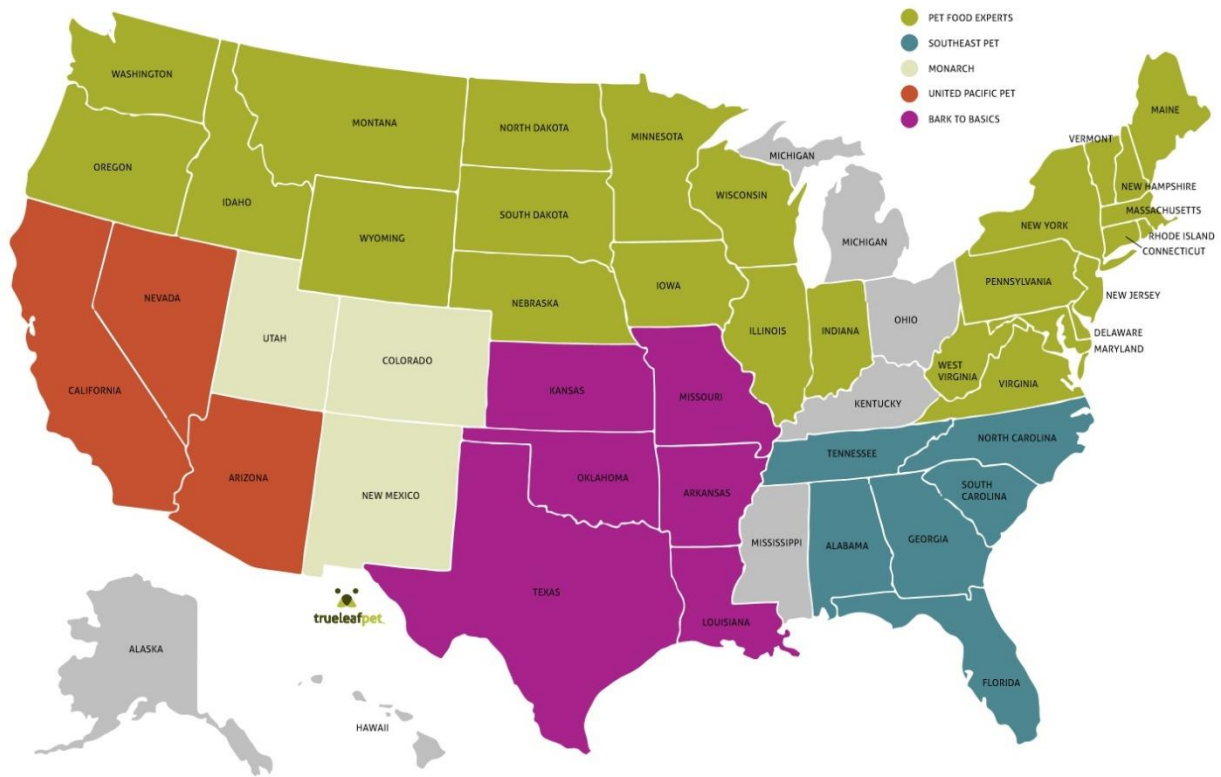
Marketing et ventes

Nos produits sont vendus principalement par le biais de ventes directes et d'un réseau de distributeurs indépendants qui commercialisent nos produits auprès des vétérinaires, des détaillants en alimentation, des grossistes en produits alimentaires, des pharmacies, des magasins de masse, des magasins à rabais et des distributeurs. et magasins spécialisés pour animaux de compagnie

Nous avons conclu des ententes écrites et verbales avec des distributeurs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Nouvelle-Zélande. Ces distributeurs couvrent plus de 9 150 points de vente au détail. Veuillez consulter les cartes ci-dessous montrant la couverture de nos distributeurs au Canada et aux États-Unis.

[Suite à la page suivante]





Nous prévoyons de soutenir ces efforts de vente au moyen de campagnes de marketing dans les médias traditionnels et en ligne. Cela comprend des publicités à la radio et à la télévision, des infopublicités, des publicités imprimées, des médias sociaux et d'autres campagnes de marketing en ligne. La mesure dans laquelle nous serons en mesure de commercialiser nos produits dépendra en grande partie de nos ressources en capital.

Stratégie de marketing

Nous avons l'intention de générer du trafic sur notre site Web et l'intérêt pour nos produits à travers les canaux de marketing suivants:

- (1) marketing de contenu: comprend des vidéos de marketing, des blogs et des livres blancs;
- (2) marketing social: inclut le partage de contenu sur les médias sociaux et génère plus de followers sur Twitter;
- (3) marketing par courriel: inclut l'envoi de courriels aux 1 400 abonnés vérifiés qui ont choisi de recevoir nos courriels de marketing;
- (4) Sensibilisation des blogueurs: comprend la possibilité de contacter des blogueurs qui ont une présence importante sur les médias sociaux pour évaluer leur intérêt à examiner nos produits;
- (5) publications en ligne: comprend la participation à une variété de campagnes publicitaires numériques au moyen de publications identifiées pour aider à faire connaître notre marque;
- (6) commerce électronique: comprend le développement de notre site Web de commerce électronique et la sensibilisation à travers nos bulletins d'information; et
- (7) utiliser l'optimisation des moteurs de recherche et le marketing pay-per-click.

Nous avons également l'intention d'adopter diverses tactiques de marketing hors ligne pour accroître la notoriété des produits. Nos principaux canaux de marketing seront les suivants:

- (a) en coordonnant une équipe de rue qui ciblera les parcs à chiens dans les grands centres urbains des États-Unis et du Canada pour communiquer avec les propriétaires de chiens et donner des échantillons de produits;
- (b) s'engager dans le marketing commercial pour promouvoir de nouveaux produits et entrer en contact avec des distributeurs et des détaillants dans le secteur des produits naturels pour animaux de compagnie;
- (c) offrir des promotions au détail aux équipes de vente au détail et aux représentants des ventes en fonction du rendement; et
- (d) engager la presse et les médias en diffusant des communiqués de presse au moins une fois par mois.

Compétition

Nous sommes l'une des nombreuses entreprises du marché des produits pour animaux de compagnie consommables sans pourcentage mesurable de ce marché. Notre concurrence dans les systèmes d'alimentation saine et les marchés de produits consommables sains sont des entreprises nationales et étrangères, dont beaucoup fabriquent leurs produits dans des régions à faible coût comme l'Inde, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et le Mexique.

Nous sommes également en concurrence avec d'autres sociétés de marché de niche plus petites axées sur la même zone des marchés de produits d'animaux de compagnie consommables que nous avons entrés. Les entreprises suivantes offrent des produits similaires à notre supplément pour animaux de compagnie à base de chanvre et à mâcher: Pet Naturals of Vermont, Cloud Star Dynamo Dog Functional Dog and Glycoflex II.

Nous croyons que nos produits nous procurent un avantage concurrentiel puisque nous n'incluons que le chanvre dans nos produits et que notre prix est inférieur à celui de certains de nos concurrents. Le chanvre est une substance alimentaire non réglementée et, à ce titre, nous croyons avoir un avantage concurrentiel sur nos concurrents qui commercialisent des produits contenant de l'extrait de cannabidiol à partir de chanvre ou de marijuana. Bien que la marijuana puisse être cultivée et vendue dans certains états, son utilisation, son transport et sa vente sous toutes ses formes sont fortement réglementés.

Matières premières et fournisseurs

Nous avons identifié des transformateurs de chanvre au Canada, aux États-Unis et en Europe qui sont en mesure de répondre à nos exigences de qualité et de quantité à un prix compétitif.

Nos produits sont fabriqués avec des ingrédients naturels et frais provenant d'Amérique du Nord. Nous n'avons conclu aucun contrat d'approvisionnement à long terme. Nous croyons que tous nos fournisseurs actuels ont la capacité d'évoluer pour soutenir notre croissance à l'avenir. Nous avons identifié plusieurs sources alternatives pour la majorité de nos ingrédients qui répondent à nos normes de qualité et de sécurité.

Recherche et développement

Nos formulations de produits ont été développées en collaboration avec Hannah Facey Belcher-Timme (Docteur en Médecine Vétérinaire, Candidate, 2016) de l'Université Cornell qui a révisé nos formules de base et a entrepris une méta-analyse de la recherche existante. Elle a publié des études sur le chanvre et les ingrédients actifs proposés par la société. Les formulations résultantes utilisent une combinaison de chanvre et d'autres ingrédients de qualité tels que la moule verte, les curcuminoïdes du curcuma, la L-théanine, la mélisse, la camomille, les polyphénols de grenade et le DHA (un acide gras oméga).

Règlements gouvernementaux

Règlement sur les aliments pour animaux de compagnie - Canada

Au Canada, l'étiquetage et la publicité des aliments pour animaux de compagnie sont régis par la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et la Loi sur la concurrence, administrées par Industrie Canada. La Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation stipule que les éléments suivants doivent figurer sur les étiquettes des aliments pour animaux de compagnie: (1) nom commun ou générique: p. "**Nourriture pour chien**" ou "**nourriture pour chat**"; et (2) poids net: quantité de produit dans l'emballage, mesurée en unités métriques; et les coordonnées du fabricant ou de l'importateur.

L'Association canadienne des aliments pour animaux de compagnie ("**PFAC**"), avec la contribution des membres du Bureau de la concurrence, a également établi des lignes directrices sur l'étiquetage des aliments pour animaux de compagnie. Ces lignes directrices sont volontaires. Les lignes directrices du CCPF recommandent que les étiquettes des aliments pour animaux de compagnie comprennent les éléments suivants: (1) liste des ingrédients: énumérés par ordre décroissant de pourcentage de poids; (2) instructions d'alimentation; et (3) analyse garantie: informations sur les quantités nutritionnelles minimales et maximales. Par exemple, l'analyse comprendra le pourcentage maximum ou minimum de protéines, de matières grasses, de fibres et d'humidité; et adéquation nutritionnelle ou étape de la vie prévue pour laquelle la nourriture est appropriée. Ils recommandent également que les ingrédients soient répertoriés et identifiés par leur nom commun. Lorsqu'un ingrédient ou une combinaison d'ingrédients représente 90% ou plus du poids total de tous les ingrédients, ces ingrédients doivent également faire partie du nom du produit. Par exemple, si le produit contient 90% ou plus de bœuf, il peut être appelé "mon aliment de marque pour boeuf".

Au Canada, les produits qui réussissent le Programme de certification des aliments pour animaux de compagnie de l'Association canadienne des médecins vétérinaires ("**ACMV**"), qui comprend un essai d'alimentation, portent une étiquette de l'ACMV sur leur emballage. La participation au programme est volontaire

Règlement sur les suppléments pour animaux domestiques – Canada

Les produits vendus et commercialisés en tant que "suppléments pour animaux de compagnie" au Canada sont actuellement administrés par le Programme provisoire de déclaration des produits de santé vétérinaires canadiens à faible risque ("**PCVSP**"). Santé Canada considère que la structure actuelle du Programme de déclaration provisoire (**PIP**) est une mesure temporaire en attendant le nouveau cadre des médicaments vétérinaires pour améliorer la réglementation des RLVP (produits de santé vétérinaire à faible risque).

L'INP permet aux LRVHP d'obtenir un numéro de notification si certaines conditions ont été remplies, les plus significatives étant:

- Le produit ne doit être utilisé que chez les chiens, les chats ou les chevaux qui ne sont pas destinés à la consommation.
- Tous les ingrédients sont énumérés dans la "liste des substances" établie par Santé Canada et satisfont aux conditions des substances admissibles.
- Il existe des preuves objectives et crédibles démontrant que le produit est sûr et peut soutenir une attente raisonnable d'efficacité lorsque le produit est utilisé comme prévu.
- Les informations d'étiquetage du produit et toute autre information fournie aux utilisateurs correspondent aux informations fournies sur le formulaire de notification (par exemple allégations de santé) et respectent les conditions des substances admissibles (par exemple, contre-indications, mises en garde et avertissements).

La participation à l'INP est volontaire et les membres de l'industrie peuvent préférer obtenir un avis de conformité (NOC) et un numéro d'identification de drogue (**DIN**) par le biais du processus réglementaire normal.

La société participe au programme, a soumis toutes les informations sur le produit pour l'enregistrement et attend actuellement d'être assigné ses numéros de notification pour chaque produit.

Règlement sur les aliments pour animaux de compagnie - États-Unis

Aux États-Unis, le Centre de médecine vétérinaire ("CVM") de la Food and Drug Administration ("FDA") réglemente les aliments pour animaux - y compris les aliments pour animaux de compagnie - en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les drogues et les cosmétiques. Bien que les aliments pour animaux de compagnie ne soient pas exigés par la FDA, toute substance ajoutée ou susceptible de devenir un composant d'un aliment pour animaux de compagnie doit être utilisée conformément à un règlement sur les additifs alimentaires sauf si elle est généralement reconnue comme sûre. GRAS ") dans les conditions d'utilisation prévues.

L'étiquetage des aliments pour animaux de compagnie est réglementé à la fois par la FDA et par les autorités réglementaires des États. Les règlements de la FDA exigent une identification correcte du produit, une déclaration de quantité nette, une déclaration du nom et du lieu d'affaires du fabricant ou du distributeur et une liste correcte de tous les ingrédients par ordre de prédominance en poids. La FDA considère également certaines revendications spécifiques sur les étiquettes des aliments pour animaux de compagnie comme des allégations médicales et, par conséquent, soumises à un examen préalable et à l'approbation de la FDA. En outre, la Food and Drug Administration Act de 2007 exige que la FDA établisse des normes et des définitions d'ingrédients pour les aliments pour animaux de compagnie, des normes de transformation pour les aliments pour animaux et des normes d'étiquetage pour les aliments pour animaux de compagnie. La FDA travaille actuellement à la mise en œuvre de ces exigences.

La FDA a récemment noté une augmentation du nombre d'aliments pour chiens et chats étiquetés comme étant destinés au diagnostic, à la guérison, à l'atténuation, au traitement ou à la prévention des maladies et a noté que la santé des animaux pourrait être compromise. L'approbation de la FDA et sont fournis en l'absence d'une relation vétérinaire-client-patient valide. La FDA a récemment publié des lignes directrices contenant une liste de facteurs spécifiques dont elle tiendra compte pour déterminer s'il faut prendre des mesures contre les produits qui répondent aux définitions d'un aliment pour animaux et d'un médicament pour animaux, mais qui ne respectent pas les exigences réglementaires. Ceux-ci incluent, entre autres choses, si le produit est seulement mis à disposition par ou sous la direction d'un vétérinaire et ne présente pas un risque de sécurité connu lorsqu'il est utilisé comme étiqueté. Nous croyons que nous commercialisons nos produits conformément à la politique énoncée dans les directives de la FDA et dans d'autres directives spécifiques, mais la FDA peut être en désaccord ou peut classer certains de nos produits différemment et imposer des réglementations plus strictes applicables aux médicaments vétérinaires, telles que les exigences relatives à l'approbation préalable à la mise sur le marché et la conformité aux BPF pour la fabrication de produits pharmaceutiques.

En vertu de l'article 423 de la FFDCA, la FDA peut exiger le rappel d'un produit alimentaire pour animaux s'il existe une probabilité raisonnable que le produit soit adultéré ou mal étiqueté et que l'utilisation ou l'exposition du produit entraîne des conséquences néfastes graves sur la santé ou la mort. En outre, les fabricants d'aliments pour animaux de compagnie peuvent volontairement rappeler ou retirer leurs produits du marché.

La plupart des États appliquent également leurs propres règlements d'étiquetage, dont bon nombre sont basés sur des définitions de modèles et des lignes directrices élaborées par l'Association of American Feed Control Officials ("AAFCO"). L'AAFCO est une association volontaire non gouvernementale regroupant des organismes locaux, étatiques et fédéraux.

La plupart des États exigent que les aliments pour animaux de compagnie distribués dans l'État soient enregistrés ou autorisés par l'organisme de réglementation d'État approprié.

Les installations qui fabriquent, traitent, emballent ou tiennent des aliments, y compris les aliments pour animaux de compagnie, doivent s'inscrire auprès de la FDA et renouveler leur enregistrement tous les deux ans. Cela comprend la plupart des installations étrangères ainsi que des installations domestiques. L'enregistrement doit avoir lieu avant que l'établissement ne commence ses activités de fabrication, de transformation, d'emballage ou de stockage d'aliments pour animaux de compagnie. Nous sommes également soumis à la Food Safety Modernization Act ("FSMA"). Dans le cadre de la FSMA, la FDA a mis en œuvre les bonnes pratiques de fabrication actuelles, l'analyse des risques et les contrôles préventifs basés sur les risques pour les aliments. Nos installations de fabrication doivent être en partenariat avec le Programme de vérification des fournisseurs étrangers, FSVP, au plus tard en juillet 2017.

Règlement sur les suppléments pour animaux domestiques - États-Unis

Certaines des lignes de produits de l'entreprise sont commercialisées comme suppléments diététiques pour animaux, et non pour l'alimentation ou les friandises. Selon la FDA: "Les compléments alimentaires" pour animaux ne sont pas reconnus comme une catégorie de produits. En vertu de la Loi fédérale sur les aliments, les drogues et les cosmétiques, les produits commercialisés comme suppléments alimentaires destinés aux animaux sont classés soit comme aliments, soit comme médicaments, selon l'usage auquel ils sont destinés.²

Afin de trouver une voie de commercialisation pour ses produits de supplément, l'entreprise est membre et se conforme aux directives du National Animal Supplement Council (NASC). NASC a été formé en 2001 lorsque l'industrie des suppléments de santé animale a été menacée d'être fermée à partir d'un environnement réglementaire complexe et erratique sous les organismes de réglementation de l'AAFCO et de la FDA.

Le NASC a mis en place un cadre dans lequel les entreprises pouvaient commercialiser et distribuer des produits, tant qu'elles étaient "non alimentaires" et ne faisaient aucune mention nutritionnelle ou référence sur l'étiquette, le site web ou le matériel promotionnel. Les allégations de produits ne peuvent concerner que la manière dont les ingrédients ont un impact sur la structure ou la fonction de l'animal, le "soutien articulaire" ou la "santé cardiovasculaire" sont des exemples courants.

Depuis 2002, l'AAFCO, la FDA et la NASC ont travaillé ensemble et soutenu cette catégorie de produits, permettant ainsi la commercialisation et la vente de suppléments pour animaux.

La société respecte les exigences des membres du NASC, y compris la mise en œuvre de normes pour de bonnes pratiques de fabrication, la participation au NASC et le respect de toutes les directives d'étiquetage et de réclamation.



Marijuana Médicale

True Leaf Medicine Inc. ("**TL Medicine**") a commencé comme demandeur de "licence de producteur" dans le cadre du programme canadien de réglementation de la marijuana à des fins médicales ("MMPR"). Notre soumission initiale a été envoyée en juillet 2013. Une approbation "prête à construire" a été accordée pour la première demande en janvier 2014, mais des problèmes ont été soulevés concernant l'emplacement de l'installation et le zonage local. En mars 2014, nous avons obtenu un nouvel emplacement et soumis une autre demande le 8 avril 2014.

En juillet 2015, nous avons reçu un avis de Santé Canada indiquant que notre demande avait été soumise au processus d'examen préalable et qu'elle faisait l'objet d'un examen approfondi. Le dépistage amélioré est l'une des étapes nécessaires du processus de devenir un producteur autorisé de marijuana médicale en vertu du RMFM. Peu de temps après, le gouvernement fédéral a fixé la date du scrutin pour le 19 octobre 2015, le processus de demande en vertu du RMFM a été bloqué.

Le 24 août 2016, le gouvernement fédéral a adopté le Programme d'accès au cannabis à des fins médicales ("ACMPR") pour remplacer le programme du RMFM. La demande de l'entreprise est en règle et est en phase d'examen détaillé et d'autorisation de sécurité.

² <http://www.fda.gov/AnimalVeterinary/Products/AnimalFoodFeeds/ucm050223.htm>

Industrie

Marijuana Médicale

En date du 13 novembre 2017, il y a 73 producteurs autorisés au Canada, qui produisent ou ont l'intention de produire de la marijuana à des fins médicales.

Santé Canada estime que, au 31 mars 2017, environ 167 754 patients au Canada utilisaient de la marijuana médicale prescrite par un médecin par l'entremise du RCRMA. D'ici 2024, Santé Canada estime que le nombre de patients consommant de la marijuana à des fins médicales atteindra 450 000, ce qui créera un marché évalué à 1,3 milliard de dollars.

Marijuana Récréatives

La taille du “marché noir” de la marijuana est grande et difficile à quantifier. Un rapport de l'Institut Fraser en Colombie-Britannique estime que le marché total de la marijuana en Colombie-Britannique représente à lui seul 7 milliards de dollars. Le potentiel de croissance du “ciel bleu” du marché récréatif semble prometteur, les sondages au Canada (56%) et aux États-Unis (58%) continuant de favoriser la légalisation. Un certain nombre d'États ont déjà légalisé la marijuana récréative.

Produit principal



À mesure que les attitudes et les traitements légaux sur l'usage de la marijuana à des fins médicales évoluent, nous avons commencé à voir un changement de paradigme sur la question. Les progrès médicaux dans le traitement du cancer, de la maladie de Crohn, de la sclérose en plaques, du glaucome, de la douleur chronique, de l'arthrite, du diabète et de nombreuses autres maladies pourraient être réalisés dans un environnement réglementé. de la marijuana médicale:

- **soulagement de la douleur:** des études ont montré des avantages pour les personnes souffrant de douleurs chroniques ou neuropathiques, dont la dernière est causée par des dommages au système nerveux;
- **augmente l'appétit:** aide les personnes atteintes du cancer et du sida à manger, augmentant ainsi leur capacité à combattre la maladie; diminue les nausées: permet aux patients en chimiothérapie d'être plus réceptifs au traitement; et
- **détend les muscles:** dans de nombreux cas, la marijuana médicale soulage les crises d'épilepsie, les contractions musculaires, les serrements, les tensions ou les douleurs musculaires, ce qui améliore la qualité de vie du patient.

Nous prévoyons que TL Medicine bénéficiera d'une source de revenus unique si elle réussit à devenir un producteur et un vendeur autorisés de marijuana médicale: les ventes directes de la marijuana médicale True LeafMC par l'intermédiaire de prescriptions médicales.

Opérations

Dans le cas où notre demande de devenir un producteur autorisé de marijuana médicale (un “producteur autorisé”) est approuvée, nous avons la possibilité de louer un emplacement de 0,61 hectare avec un immeuble de 16 000 pieds carrés situé dans le village de Lumby, en Colombie-Britannique. Columbia sur laquelle effectuer nos opérations. Le bâtiment est conforme aux codes du bâtiment et de prévention des incendies et ne présente aucun risque pour la santé publique, la sûreté ou la sécurité. L'emplacement a la possibilité d'augmenter la production pour atteindre des ventes annuelles pouvant atteindre 72 millions de dollars. Nous avons l'intention d'acheter la propriété Lumby si nous réussissons à réunir le capital nécessaire par l'intermédiaire de cette offre ou d'autres efforts de mobilisation de capitaux ou de dettes. Nous avons l'option d'acheter la propriété Lumby pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$.



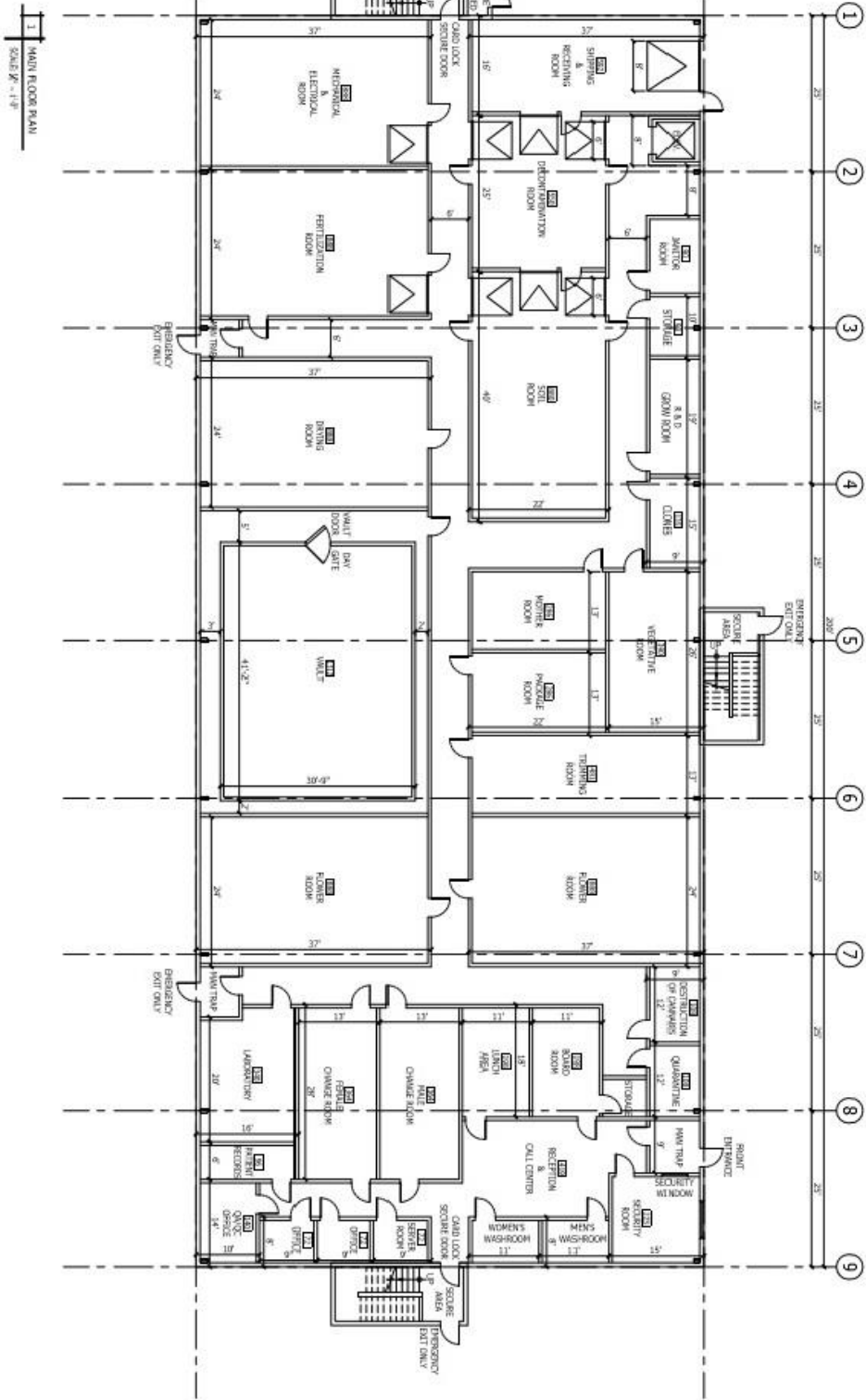
Propriété Lumby proposé


Le bâtiment de 16 000 pieds carrés proposé comprend des plafonds de 50 pieds, ce qui donne l'occasion d'aménager un total de trois étages intérieurs et de 48 000 pieds carrés d'espace utilisable. Nous avons également un droit de premier refus de louer un immeuble adjacent de 30 000 pieds carrés, des plafonds de 50 pieds et la possibilité d'avoir 90 000 pieds carrés d'espace utilisable. En vertu de l'ACMPR, si un producteur autorisé souhaite étendre son activité à un deuxième bâtiment au même endroit, une modification de la demande originale devra être soumise à Santé Canada pour approbation.

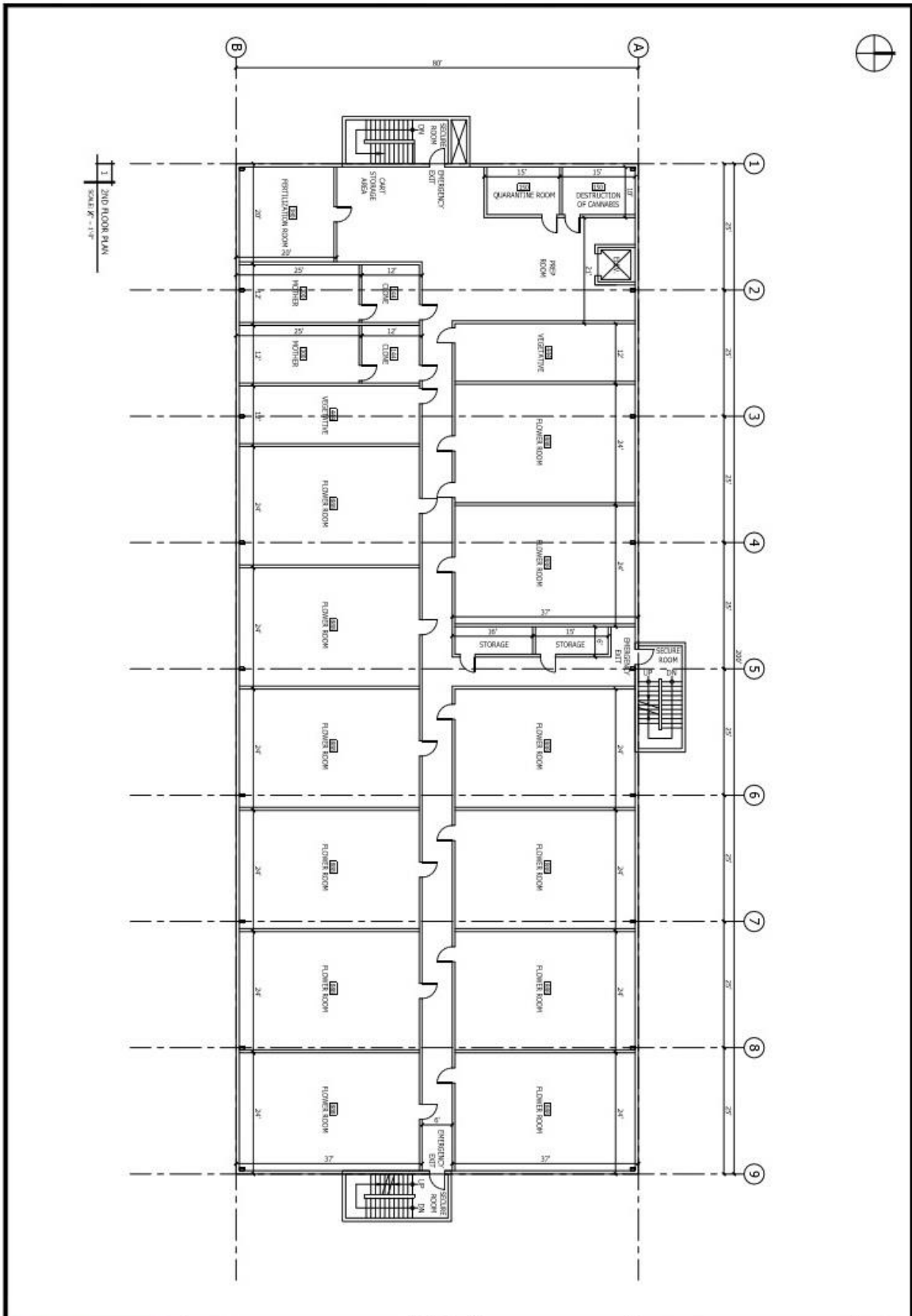
Le 19 juillet 2017, TL Medicine a déposé une réponse à la demande de Santé Canada d'obtenir des renseignements détaillés sur les activités prévues de TL Medicine à Lumby (C.-B.). La demande a été présentée dans le cadre de l'étape de l'examen détaillé et de l'habilitation de sécurité de l'ACMPR de Santé Canada. En supposant que TL Medicine termine avec succès cette dernière étape, TL Medicine peut s'attendre à obtenir une licence pour produire du cannabis au Canada. Par la suite, Santé Canada planifiera une inspection pour vérifier que TL Medicine répond aux exigences de l'ACMPR, et si la médecine TL réussit cette étape, Santé Canada délivrera un permis de vente de produits de cannabis au Canada.


Cette réponse détaillée comprenait les plans d'étage proposés pour les trois niveaux de notre installation proposée à Lumby.

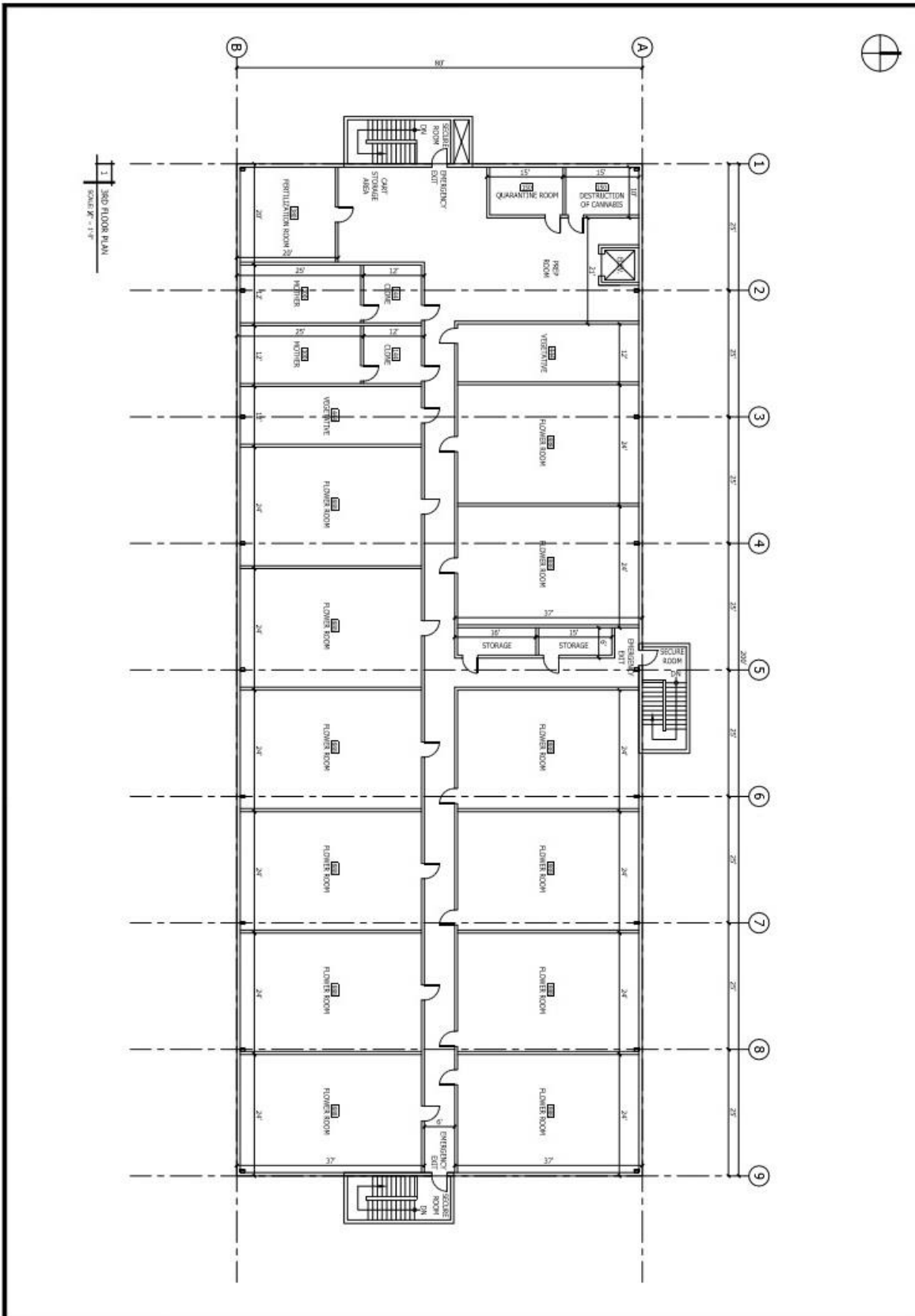
[Suite à la page suivante]




	Project Title: TRUE LEAF MEDICAL GROW FACILITY	Project Location: CANADA	Sheet Content: MAIN FLOOR PLAN	Sheet no. A-1
---	--	------------------------------------	--	-------------------------



	Project Title: TRUE LEAF MEDICAL GROW FACILITY	Project Location: CANADA	Sheet Content: 2ND FLOOR PLAN	Sheet no. A-2
---	--	------------------------------------	---	-------------------------



	Project Title: TRUE LEAF MEDICAL GROW FACILITY	Project Location: CANADA	Sheet Content: 3RD FLOOR PLAN	Sheet no. A-3
---	--	------------------------------------	---	-------------------------

Sécurité opérationnelle

Des mesures de sécurité sophistiquées seront prises non seulement pour assurer la sécurité physique des locaux et du personnel, mais aussi pour empêcher l'infiltration par des groupes criminels cherchant à acheminer du matériel. Ces mesures de sécurité comprennent:

- Clôture de sécurité périmétrique autour de la propriété avec portail central télécommandé.
- surveillance par un tiers 24-7 du site et de l'installation par une firme de sécurité certifiée ULC.
- détection de mouvement et d'incendie pour toutes les pièces intérieures
- détection d'intrusion sophistiquée
- lecteurs de contrôle d'accès pour chaque pièce de l'installation
- zones d'accès restreint séparées à l'intérieur avec contrôle d'accès séparé
- un coffre-fort certifié de niveau 10, "ULC", doté de son propre système de sécurité, situé dans une zone restreinte interne.
- toutes les personnes travaillant pour l'entreprise ont besoin d'un casier judiciaire vierge
- tous les directeurs, agents et "responsables supérieurs" doivent obtenir une approbation de sécurité renforcée de Santé Canada.

Sécurité du bâtiment

L'ACMPR énonce les exigences de sécurité physique qui sont nécessaires pour sécuriser les sites où les producteurs autorisés mènent des activités avec de la marijuana autre que le stockage. La Directive de Santé Canada sur les exigences de sécurité matérielle pour les substances contrôlées fournit des détails techniques sur la façon de répondre à ces exigences de sécurité. Nous prendrons des mesures de sécurité sophistiquées pour assurer la sécurité physique des locaux et du personnel et respecterons les exigences réglementaires.

Ces mesures comprennent:

- une clôture de sécurité à mailles losangées autour du périmètre de la propriété qui sera à au moins 1,2 mètre de l'extérieur du bâtiment, avec une barrière centrale actionnée à distance comme seule entrée de l'installation;
- Surveillance par un tiers 24-7 du site et de l'installation par une firme de sécurité certifiée par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC);
- détection de mouvement et d'incendie pour toutes les pièces intérieures;
- des lecteurs de contrôle d'accès pour chaque pièce de l'installation;
- les zones réglementées à ségrégation interne avec contrôle d'accès séparé;
- un coffre-fort certifié ULC de niveau 10 (minimum) avec son propre système de sécurité situé dans des zones à accès restreint pour l'inventaire;
- toutes les personnes travaillant pour l'entreprise auront besoin d'un casier judiciaire vierge; et
- tous les directeurs, agents et "responsables seniors" (tels que définis dans l'ACMPR) doivent obtenir une approbation de sécurité renforcée de Santé Canada.

Disposition de la pièce de construction:

- zone de floraison de 26 pièces @ 925 pi² et 6 pièces @ 24 000 pi² (restreint);
- salles d'écrtage et de séchage (restreintes);
- zone de stockage contrôlée des déchets de substances (restreinte);
- laboratoire (restreint);
- zone de la voûte: voûte et zone d'emballage (restreinte et sécurisée);
- administration, réception, zone de sécurité (restreinte);
- zone de bien-être du personnel (restreint);
- salle d'expédition (restreinte et sécurisée); et
- salle de stockage des nutriments et de traitement de l'eau (restreinte). (bâtiment extérieur)

Espace de 2000 pieds carrés alloué à la salle des coffres et à l'emballage. Le bâtiment est de construction à ossature métallique avec des feuilles métalliques extérieures et des planchers de ciment. Un budget estimatif de 3 500 000 \$ est nécessaire pour installer un revêtement intérieur de qualité alimentaire, enduire les planchers d'époxy et construire le rez-de-chaussée avec des aires d'administration, de chambre forte, de personnel, d'expédition, de stockage des nutriments et de stockage.

Production

La principale exigence en matière de compétences et de connaissances spécialisées pour réussir en tant que producteur autorisé de marijuana médicinale concerne la culture du produit. À l'heure actuelle, nous avons deux employés à temps plein et neuf consultants en marketing, finance et assurance de la qualité engagés au sein de notre équipe. Une fois que nous aurons reçu l'approbation de financement et de pré-licence, une personne chargée de l'assurance qualité à plein temps et un maître d'œuvre seront sécurisés pour assurer la qualité du processus de production et le produit fini répondra aux spécifications de l'entreprise.

Afin de commencer la production de marijuana médicale, nous devons obtenir des matières premières - à savoir, des graines - provenant de sources appropriées.

Les règlements les plus récents n'énoncent que deux sources approuvées de semences, telles qu'elles sont énoncées dans ce texte de Santé Canada.

Il y a deux sources juridiques potentielles de matériel qui peuvent être utilisées pour cultiver de la marijuana:

- Importation d'une source étrangère légale;
- Plantes ou graines de marijuana provenant d'un producteur titulaire d'un permis en vertu de l'ACMPR.

Les mêmes exigences s'appliquent en vertu de l'ancien Règlement sur la marijuana à des fins médicales (“**RMFM**”).

Toutes les semences initiales ou “semis” seront achetés auprès de sources approuvées et vérifiés par notre équipe de contrôle de la qualité.

Nos objectifs d'affaires

Nous avons l'option de louer ou d'acheter un emplacement de 0,61-hectare avec un immeuble de 16 000 pieds carrés dans le village de Lumby, en Colombie-Britannique, pour nos activités, avec possibilité d'agrandir la production (la “**propriété Lumby**”). Nous avons l'intention d'acheter la propriété Lumby si nous réussissons à réunir le capital nécessaire par l'intermédiaire de cette offre ou d'autres efforts de mobilisation de capitaux ou de dettes. Le 21 septembre 2017, nous avons conclu une convention d'option visant l'achat de la propriété Lumby pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$. Nous avons payé 100 000 \$ à la signature de l'entente. L'option expire le 31 décembre 2017. Nous prévoyons une période de 12 mois sans revenus pour les examens de Santé Canada, l'approbation préalable à la délivrance de permis, la rénovation de bâtiments, l'approbation de permis et la culture. En attendant l'approbation de Santé Canada, nous prévoyons produire et vendre des produits sous licence ACMPR d'ici le printemps 2018.

Le tableau suivant présente ce que nous avons accompli à ce jour:

Objectif d'affaires	Date d'achèvement
Signature d'un contrat d'option de propriété avec un site approprié situé à Lumby (C.-B.)	Mars 2014
Nouvelle demande de producteur autorisé avec Santé Canada en vertu du RMFM	Avril 2014
Première étape de la stratégie marketing initiée	Mai 2014
Lancement du premier site Web réservé	Mai 2014
Protocole d'accord signé avec l'institution technique pour l'assistance avec le programme d'assurance qualité des applications, l'application de test en laboratoire et le plan de mise en place	Mai 2014
Première chaire sécurisée du conseil médical consultatif	14 juin, 2014
Lancement du nouveau site web	Juin 14, 2014
Reçu la confirmation que notre demande a été soumise à un examen préliminaire avec Santé Canada	Juillet 2015
Réponse au groupe de travail sur la marijuana médicale concernant la stratégie proposée pour le nouveau programme fédéral de l'ACMPR	Août 2016
Compléter le dépistage amélioré avec Santé Canada	Avril 2017
En cours d'examen préalable à la licence avec Santé Canada	Les

Réévaluer notre demande de conformité aux nouvelles exigences de l'ACMPR et considérer les ajustements nécessaires	Soumis juillet 2017
Société de construction d'origine pour aider à l'appel d'offres pour la construction	En cours

Nos objectifs d'affaires à long terme sont les suivants:

- Réaliser la distribution commerciale de marijuana médicale;
- Augmenter chaque année notre clientèle de patients grâce à notre campagne de marketing. Nous avons l'intention d'allouer 15% de nos ventes au marketing;
- À mesure que la demande pour nos produits augmentera, nous chercherons à accroître notre capacité de production en ajoutant des salles de culture en ajoutant des mezzanines et en augmentant l'empreinte de l'installation à un coût estimatif de 4,68 millions de dollars (financé par des capitaux internes ou externes). période d'un an);
- Entreprendre un important programme de recherche et développement en affectant 5% des revenus à ces coûts à compter d'avril 2019.

Nos objectifs commerciaux à court terme pour les 12 à 24 prochains mois sont les suivants:

- Obtenir une licence de producteur;
- développer la notoriété de la marque;
- pré-inscrire 500 patients pour notre produit;
- Cultiver et faire pousser notre produit; et
- Terminer notre première récolte et commencer les ventes.

Le tableau suivant décrit comment nous comptons atteindre ces objectifs au cours des 12 à 24 prochains mois.

Ce que nous devons faire et comment on va le faire	Estimé Nombre de mois compléter	Coût estimé ⁽¹⁾
Recevoir le programme d'assurance qualité complété / Commencer le processus d'approvisionnement en souche, R & D de culture	En cours.	\$ TBD
Conception d'emballage, documentation marketing, photographie et applications vidéo	Lors de l'approbation préalable à la licence	\$ 100 000
Site Web de l'autorité de lancement et stratégie de marketing de la communauté médicale	Lors de l'approbation préalable à la licence	\$ 200 000 à 540 000
Dépistage complet de Santé Canada	En cours	\$ TBD
Commencer la conception et l'amélioration des bâtiments Premier étage de la phase un (2)	Lors de l'approbation préalable à la licence et du financement ultérieur	\$ 1 800 000
Achat immeuble et terrain ⁽³⁾	Sur le financement approprié	\$ 3 300 000
Réaliser une campagne de présentation routière à l'échelle de la province pour promouvoir notre marque auprès des médecins	Lors de l'approbation préalable à la licence et du financement ultérieur	\$ 10 000
Recruter un représentant des ventes pharmaceutiques / Lancer un marketing auprès de la communauté médicale	Le représentant sera embauché lors de l'approbation de la licence	\$ 5 000 par mois, plus la part des profits
Engagez Master Grower	Lors de l'approbation préalable à la licence et du financement ultérieur	\$ 5 000 \$ par mois
Finaliser l'approvisionnement en souches et les essais précliniques	Après l'approbation de la licence	\$ TBD

Ce que nous devons faire et comment on va le faire	Estimé Nombre de mois compléter	Coût estimé ⁽¹⁾
Inspection finale complète pour l'approbation de la licence	4 à 6 mois après l'approbation préalable à l'autorisation	\$ TBD
Recevez l'approbation du producteur agréé	4 à 6 mois après l'approbation préalable à l'autorisation	\$ TBD
Commencer le plan de culture	4 à 6 mois après l'approbation préalable à l'autorisation	\$ TBD
Pré-inscrire 500 patients pour la médecine	4 à 6 mois après l'approbation préalable à l'autorisation	\$ TBD
Terminer la première récolte et générer des revenus initiaux	8-12 mois après la construction terminée et le processus de plantation a commencé	\$ TBD

Remarques:

- (1) Nous ne sommes pas en mesure d'estimer certains coûts à cette date. Une fois que nous aurons reçu l'approbation préalable de Santé Canada, nous serons dans une meilleure position pour estimer ces divers montants.
- (2) Si nous réussissons à lever le capital nécessaire dans le cadre de cette offre ou d'autres efforts d'augmentation de capital ou de dette, nous construirons les deuxième et troisième étages de l'immeuble en deux phases de construction supplémentaires. Nous avons alloué 3 100 000 \$ dans cette offre pour la construction de notre immeuble.
- (3) Nous avons l'intention d'acheter la propriété Lumby si nous réussissons à réunir le capital nécessaire par l'intermédiaire de cette offre ou d'autres efforts de mobilisation de capitaux ou de dettes. Nous avons conclu une convention d'option visant l'achat de la propriété Lumby pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$.

Dépenses prévues pour l'ouverture d'une entreprise

Tel que mentionné précédemment, notre entreprise de production de marijuana à des fins médicales a été suspendue en attendant l'approbation de la demande par Santé Canada. Nous sommes présentement à l'étape de l'examen détaillé et de l'autorisation de sécurité de l'ACMPR de Santé Canada. En juillet 2017, nous avons répondu à une demande d'information détaillée sur notre projet d'exploitation à Lumby, en Colombie-Britannique, de Santé Canada. Une fois que cette dernière étape aura franchi avec succès cette étape, nous pourrons obtenir une licence pour cultiver du cannabis et produire de la marijuana au Canada. Santé Canada planifiera alors une inspection pour vérifier que TL Medicine répond aux exigences de l'ACMPR, et si nous réussissons cette étape, Santé Canada délivrera une licence à TL Medicine pour la vente de produits de cannabis au Canada. Nous estimons que 7 820 000 \$ seront nécessaires pour l'activation complète de notre entreprise de production de marijuana. La répartition des dépenses est la suivante:

Dépenses	Coût estimé
Processus d'autorisation d'approbation clair de Santé Canada	\$ 100 000
Général et Administratif	\$ 100 000
Achat immeuble et terrain ⁽¹⁾	\$ 3 300 000
Améliorations de conception et de construction ⁽²⁾	\$ 3 145 000
Produit de marketing avec des médecins	\$ 10 000
Recherche et développement	\$ 225 000
Conception d'emballage, marketing, photographie collatérale et applications vidéo	\$ 100 000
Développement de sites Web et marketing communautaire médical	\$ 540 000
Frais juridiques liés aux affaires de marijuana médicale	\$ 150 000
Fonds de roulement général lié à la production de marijuana	\$ 150 000
Total	\$ 7 820 000

Remarques:

- (1) Nous avons l'intention d'acheter la propriété Lumby si nous réussissons à réunir le capital nécessaire dans le cadre de cette offre ou d'autres efforts de mobilisation de capitaux ou de dettes. Nous avons conclu une convention d'option visant l'achat de la propriété Lumby pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$.
- (2) Nous avons l'intention de compléter les améliorations de l'immeuble par phases. La première phase, la construction du premier étage, coûtera, selon nos estimations, 1 800 000 \$. La phase deux et la phase trois, la mise en place des deuxième et troisième étages, seront entreprises une fois que les fonds suffisants seront en place pour procéder à leur développement. Nous avons affecté 1 300 000 \$ à cette offre afin de compléter les phases deux et trois.

Plans de Marketing et Stratégie

Les producteurs autorisés au Canada ne sont pas autorisés à faire la publicité de leurs produits auprès du public. Le 30 juin 2014, Santé Canada a distribué un bulletin de publicité à tous les producteurs autorisés, dans lequel il faisait part de leurs préoccupations concernant l'utilisation de matériel promotionnel et de publicités.

Les producteurs autorisés sont autorisés à promouvoir leurs produits auprès des médecins directement et indirectement par le biais de divers programmes de sensibilisation et par la participation à des conférences. En conséquence, notre marketing sera axé sur l'alignement avec les médecins et les médecins de famille pour devenir la source fiable de cannabis médicinal pour la communauté médicale.

Nous prévoyons de continuer à rejoindre la communauté médicale et à éduquer le marché des utilisateurs afin de renforcer la notoriété et l'engagement de la marque grâce à notre participation à des conférences et autres stratégies de sensibilisation. Notre objectif est de pré-inscrire 500 patients soutenus par un médecin dans le système de distribution de True Leaf lorsque nous pourrons enfin lancer nos produits de production.

Compétition

Industrie de la Marijuana

La société a demandé un "statut de producteur agréé" en vertu de l'ACMPR au Canada. En date du 13 novembre 2017, il y a 73 producteurs autorisés au Canada qui produisent ou ont l'intention de produire de la marijuana à des fins médicales. Ils sont comme suit:

Liste des producteurs autorisés ⁽¹⁾

Producteur sous licence	Location	Type de licence (plantes / séché)	Type de licence (frais / huile)
7 Acres	Ontario	Culture et vente	N/A
Abba Medix Corp.	Ontario	Culture	N/A
ABcann Medicinals Inc.	Ontario	Culture et vente	N/A
A B Laboratories	Ontario	Culture	N/A
Acreage Pharms Ltd.	Alberta	Culture	N/A
Aero Farms Canada	Ontario	Culture	N/A
Agrima Botanicals Corp.	Colombie-Britannique	Culture	Production
Agripharm Corp.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Agro-Greens Natural Products Ltd.	Saskatchewan	Culture	Production
Aphria	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Aurora Cannabis Enterprises Inc.	Alberta	Culture et vente	Production & Vente

Producteur sous licence	Location	Type de licence (plantes / séché)	Type de licence (frais / huile)
Aurora Cannabis Enterprises Inc. (2nd site)	Québec	Culture	N/A
Bedrocan Canada Inc.	Ontario	Vente	N/A
Bedrocan Canada Inc. (2nd site)	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Bloomera Inc.	Ontario	Culture	N/A
Bonify Medical Cannabis	Manitoba	Culture	N/A
Breathing Green Solutions Inc.	Nouvelle-Écosse	Culture	N/A
Broken Coast Cannabis Ltd.	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente
Canada's Island Garden Inc.	Prince Edward Island	Culture et vente	N/A
Canna Farms Ltd.	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente
CanniMed Ltd.	Saskatchewan	Vente	Vente
CannTrust Inc.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
CannTrust Inc. (2nd site)	Ontario	Culture	Production
Canveda Inc.	Ontario	Culture	N/A
DelShen Therapeutics Corp.	Ontario	Culture	N/A
Delta 9 Bio-Tech Inc.	Manitoba	Culture et vente	N/A
Emblem Cannabis Corp.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Emerald Health Botanicals Inc.	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente
Emerald Health Botanicals Inc. (2nd site)	Colombie-Britannique	Vente	Vente
Evergreen Medicinal Supply Inc.	Colombie-Britannique	Culture	Production
Experion Biotechnologies Inc.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
First Access Medical Inc.	Ontario	Culture	N/A
FV Pharma Inc.	Ontario	Culture	N/A
Green Relief Inc.	Ontario	Culture et vente	N/A
GrenEx Pharms Inc.	Alberta	Culture	N/A
Hydrothecary	Québec	Culture et vente	Production & Vente
HydRx Farms Ltd.	Ontario	Culture	N/A
Indiva Inc.	Ontario	Culture	N/A
International Herbs Medical Marijuana Ltd.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
International Herbs Medical Marijuana Ltd. (2nd site)	Nouveau-brunswick	Culture	N/A
James E. Wagner Cultivation Ltd.	Ontario	Culture	N/A
Maricann Inc.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Maricann Inc. (2nd site)	Ontario	Vente	Vente
MedReleaf Corp.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente

Producteur sous licence	Location	Type de licence (plantes / séché)	Type de licence (frais / huile)
MedReleaf Corp. (2nd site)	Ontario	Culture et vente	N/A
Mettrum (Bennett North) Ltd.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Mettrum Ltd.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Natura Naturals Inc.	Ontario	Culture	N/A
Natural Med Company	Ontario	Culture	N/A
Northern Lights Marijuana Company Ltd.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
Original BC Ltd.	Colombie-Britannique	Culture et vente	N/A
OrganiGram Inc.	Nouveau-brunswick	Culture et vente	Production & Vente
Peace Naturals Project Inc.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
Potanicals Green Growers Inc.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
Prairie Plant Systems Inc.	Saskatchewan	Culture	Production
Quality Green Inc.	Ontario	Culture	N/A
RedeCan Pharm	Ontario	Culture et vente	N/A
RedeCan Pharm (2nd site)	Ontario	Culture	Production
RockGarden Medicinals (2014) Inc.	Ontario	Culture	N/A
rTrees Producers Limited	Saskatchewan	Culture	N/A
Solace Health Inc.	Ontario	Culture	N/A
Sundial Growers Inc.	Alberta	Culture	N/A
Tantalus Labs Ltd.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
THC Biomed Ltd.	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente
The Green Organic Dutchman Ltd.	Ontario	Culture et vente	N/A
Tilray	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente
Tweed Farms Inc.	Ontario	Culture et vente	N/A
Tweed Inc.	Ontario	Culture et vente	Production & Vente
United Greeneries Ltd.	Colombie-Britannique	Culture et vente	N/A
UP Cannabis Inc.	Ontario	Culture	Production
We Grow BC Ltd.	Colombie-Britannique	Culture	N/A
WeedMD	Ontario	Culture et vente	Production
Whistler Medical Marijuana Corp.	Colombie-Britannique	Culture et vente	Production & Vente

Remarque:

(1) La liste des producteurs autorisés actuels est disponible sur le site Web de Santé Canada à :

<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/medical-use-marijuana/licensed-producers/authorized-licensed-producers-medical-purposes.html>

Un certain nombre d'autres entités ont des demandes en instance, ou chercheront à obtenir le statut de producteur agréé en vertu de l'ACMPR. Il existe également un certain nombre de producteurs de marijuana médicale en activité sous le régime réglementaire antérieur qui ont ou chercheront à obtenir le statut de producteur agréé en vertu du RCMPA.

La société estime que les exigences rigoureuses d'application et de conformité de l'ACMPR peuvent s'avérer trop lourdes pour certains de ces producteurs existants.

De plus, en raison de l'ordonnance de la Cour fédérale du Canada décrite ci-dessous, les producteurs de marijuana médicale en vertu du RAMM peuvent continuer de produire de la marijuana à des fins médicales, à condition de respecter les exigences de la décision judiciaire. La durée de cette situation dépendra de l'ACMPR et de toute nouvelle réglementation que le gouvernement du Canada pourrait décider d'inclure dans le délai de six mois.

En date du 25 mai 2017, Santé Canada a reçu 1665 demandes. 265 de ces demandes ont été rejetées, 428 demandes sont en cours, 69 ont été retirées et 858 étaient incomplètes ou ont été renvoyées.

Les différenciateurs entre les concurrents devraient être le prix, la qualité (odeur / goût / apparence), la pureté organique (additif zéro, pesticide, traitement des moisissures ou anti-biologique) et le processus de production. Le coût de culture d'une souche peu coûteuse (c'est-à-dire le marché de masse) est identique à celui des souches de qualité supérieure et les risques pour les cultures sont identiques (maladies, ravageurs et défaillance de l'infrastructure). La majorité des entreprises avec des produits répertoriés se chevauchent souvent dans les souches et les forces (THC / CBD).

Recherche et Développement

Nous prévoyons nous engager et nous aligner avec une installation d'essai de recherche et de développement réputée afin de mener des essais pré-cliniques, des travaux de plaidoyer, et la recherche et le développement de souches spécifiques.

Nous publierons activement des données scientifiques et sectorielles pertinentes par le biais des médias sociaux et des plateformes de marketing de recherche dans le cadre de nos efforts de marketing continus.

Étape de pré-licence

Avant l'approbation de la licence, nous avons l'intention de conclure des contrats de recherche et de développement afin d'isoler les souches appropriées de marijuana conçues pour traiter des affections ou des conditions particulières. Nous nous approvisionnerons de ces souches ou du matériel végétal provenant de sources canadiennes ou importées approuvées.

Un élément clé de notre plan de production consiste à développer des variétés de marijuana conçues pour traiter des affections particulières afin que notre produit soit conçu de manière à traiter les besoins des patients de façon aussi précise et efficace que possible. Différentes souches de marijuana médicale auront un effet différent sur le patient, et nous croyons qu'il est extrêmement important que chaque patient doit être jumelé à un produit approprié et efficace pour leurs besoins.

L'essai

Nous avons l'intention de sous-traiter tous les tests à Experchem Laboratories Inc., une filiale canadienne d'Experchem Scientific. La décision d'externaliser était basée sur la capacité éprouvée d'Experchem à :

- effectuer des tests rapides et précis pour tous les contaminants microbiens et chimiques requis par l'ACMPR;
- mesurer avec précision les teneurs en THC et en CBD de tous les végétaux au cours du processus de recherche et développement et de production; et
- fournir des flux de trésorerie provenant de services de test de tierces parties à d'autres producteurs autorisés ou à des installations de recherche et développement, si le besoin s'en fait sentir à l'avenir.

Règlements gouvernementaux

Cadre réglementaire de la marijuana médicale au Canada

En 2001, le Canada est devenu le deuxième pays au monde à reconnaître les avantages médicaux de la marijuana et à mettre en œuvre un programme gouvernemental d'accès à la marijuana à des fins médicales en vertu du Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales. Le RAMFM permettait aux personnes - avec l'autorisation de leur praticien de la santé - d'accéder à la marijuana séchée à des fins médicales en produisant leurs propres plantes de marijuana, en désignant une personne pour les produire ou en achetant l'approvisionnement de Santé Canada.

Santé Canada a remplacé le RAMM et a émis le RMFM en juin 2013 afin de remplacer l'approvisionnement du gouvernement et la marijuana médicale cultivée au pays par des opérations commerciales sécuritaires et réglementées capables de produire des médicaments de qualité constante. Les règlements du MMPR publiés en juin 2013 ne couvrent que la production et la vente de fleurs de cannabis séchées.

En juin 2015, la Cour suprême du Canada a statué avec R. c. Owen Edward Smith que l'accès légal limité à la marijuana séchée du MMPR était inconstitutionnel car il porte atteinte aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne en vertu de l'article 7 de la Charte. Jusqu'à cette époque, seule la forme sèche de la marijuana pouvait être produite ou possédée à des fins médicales.

Le 8 juillet 2015, Santé Canada a accordé certaines exemptions en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Canada), qui prévoit une exemption par catégorie en vertu de l'article 56 pour les producteurs autorisés du MMPR. Elle permet aux producteurs autorisés de demander une licence supplémentaire pour produire et vendre de l'huile de cannabis et des feuilles et bourgeons de marijuana fraîche en plus de la marijuana séchée (cela ne permet pas aux producteurs autorisés de vendre du matériel végétal pouvant être utilisé pour propager la marijuana).

Le 24 février 2016, la Cour fédérale du Canada a rendu sa décision dans l'affaire Allard et autres c. Canada. Cette affaire a débuté à la suite de la décision du gouvernement d'abroger le RAMM et d'adopter le RMFM. Ce changement a modifié la façon dont le gouvernement donne accès à la marijuana médicale aux patients partout au pays. Les demandeurs dans l'affaire Allard ont soutenu que le MMPR viole leurs droits garantis par la Charte. Le tribunal, dans un jugement long et détaillé, a convenu avec les plaignants et a conclu que l'ensemble du MMPR était inconstitutionnel et inopérant. Cependant, le tribunal a suspendu sa déclaration d'invalidité pendant six mois afin de donner au gouvernement le temps de répondre et, si cela est jugé approprié, d'élaborer un régime de marijuana médicale conforme à la Charte.

Le 24 août 2016, le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales ("ACMPR") a remplacé le RMFM. Le RCMPA comprend un cadre similaire au RMFM pour la production commerciale par les producteurs autorisés responsables de la production et de la distribution de marijuana fraîche ou séchée contrôlée, d'huile de cannabis ou de matières de départ (p. Ex., Graines et plantes de marijuana) dans des conditions salubres et salubres. Il prévoit également des dispositions similaires à celles de l'ancien RAMM définissant les droits et obligations pour les individus de produire une quantité limitée de cannabis à des fins médicales ou de désigner une personne pour le produire à leur intention.

En vertu de l'ACMPR, Santé Canada continue d'accepter et de traiter les demandes de permis de producteur présentées dans le cadre de l'ancien RMFM. De plus, toutes les licences et autorisations de sécurité accordées en vertu du RMFM ont été maintenues en vertu de l'ACMPR. Cela signifie que les producteurs autorisés peuvent continuer à enregistrer et à fournir du cannabis à des fins médicales à leurs clients. Les nouveaux demandeurs doivent présenter une demande de licence pour produire en vertu de l'ACMPR.

Légalisation de l'usage récréatif de la marijuana au Canada

Le 13 avril 2017, le gouvernement fédéral canadien a présenté la Loi sur le cannabis, un projet de loi visant à légaliser l'usage récréatif de la marijuana au Canada. Ce projet de loi doit franchir un certain nombre d'étapes et être adopté par la Chambre des communes et le Sénat avant que Royal Assent devienne une loi. La nouvelle règle permet aux Canadiens de posséder jusqu'à 30 g de cannabis séché et de cultiver jusqu'à quatre plantes par ménage pour leur usage personnel. Les Canadiens peuvent également acheter du cannabis et des dérivés auprès de producteurs autorisés par l'entremise de vendeurs autorisés. Le projet de loi autorise les provinces à déterminer qui peut posséder, vendre ou distribuer du cannabis aux fins de vente. Seules les parties autorisées en vertu de la Loi sur le cannabis peuvent produire du cannabis à des fins commerciales.

L'importation et l'exportation de cannabis et de produits du cannabis ne peuvent être effectuées qu'avec un permis valide. Des permis peuvent être délivrés à certaines fins, notamment à des fins médicales et scientifiques, ou à l'égard du chanvre industriel.

Une demande de licence ou de permis demeure auprès du ministre de la Santé Canada de la manière et de la manière précisées par le ministre.

En vertu du projet de loi proposé, les provinces, les territoires et les municipalités peuvent adopter des règles pour leurs propres compétences. Ces règles peuvent inclure l'augmentation de la limite d'âge à utiliser et l'accès aux produits, l'octroi de licences, la distribution, le zonage, et les limitations sur les commerces de détail et d'autres activités de cannabis ainsi que la fiscalité.

Selon les estimations de Marchés mondiaux CIBC, la valeur potentielle du marché de la marijuana récréative au Canada se situera entre 5 et 10 milliards de dollars par année. La valeur de marché inférieure de 5 milliards de dollars par année se traduit par une consommation annuelle de 770 000 kilogrammes de marijuana (en supposant un prix d'environ 6,50 dollars par gramme). Pour situer la taille potentielle du marché récréatif canadien dans son contexte, Statistique Canada a évalué le marché de la bière au Canada en 2014 à 8,7 milliards de dollars.

Exigences de l'ACMPR pour les demandeurs de licence

En vertu de l'ACMPR, une entreprise qui souhaite commercialiser et / ou distribuer de la marijuana à des fins médicales doit obtenir un permis pour exercer ses activités en tant que producteur autorisé. Pour obtenir une telle licence, le demandeur doit:

- montrer qu'il s'agit d'un adulte qui réside habituellement au Canada ou d'une société qui a son siège social au Canada ou qui exploite une succursale au Canada et dont les dirigeants et administrateurs sont tous des adultes;
- désigner un responsable chargé de la gestion globale des activités exercées par le producteur agréé;
- désigner une personne responsable chargée de travailler sur le site du producteur agréé et chargée de superviser la conformité réglementaire des activités du producteur agréé;
- fournir des détails sur l'identité de la personne ou de l'entreprise qui demande la licence ainsi que sur l'emplacement et les coordonnées de chaque site de production proposé et de chaque bâtiment du site, le cas échéant;
- soumettre les activités proposées à mener sur chaque site, l'objet des activités proposées et la ou les substances pour lesquelles les activités doivent être menées;
- soumettre une description détaillée des mesures de sécurité sur le site proposé;
- soumettre une description détaillée de la méthode d'archivage proposée;
- soumettre la quantité maximale de marijuana séchée à produire en vertu du permis et de la période de production;
- soumettre la quantité maximale de marijuana séchée qui sera vendue ou fournie par le demandeur en vertu du permis;
- présenter un rapport rédigé par une personne chargée de l'assurance de la qualité établissant que les bâtiments, l'équipement et le programme d'assainissement à utiliser dans le cadre des activités de permis sont conformes aux exigences du CCRMP en matière de bonnes pratiques de production; et
- obtenir l'autorisation de sécurité du responsable principal, de la personne responsable, du titulaire de permis individuel si le permis est délivré à un particulier et de chaque dirigeant et administrateur de la société titulaire de licence si le permis est délivré à une société.

Étant donné que notre rapport d'assurance de la qualité, nos procédures d'exploitation et de tenue de dossiers ont été examinés et approuvés antérieurement par Santé Canada, nous espérons obtenir l'approbation préalable de la nouvelle demande en 2017. En attendant cette approbation et l'exécution de notre plan d'affaires, nous s'attendre à tester et à produire un produit sous licence ACMPR six mois après avoir reçu cette approbation.

En avril 2017, nous avons terminé le dépistage amélioré de Santé Canada. Il est toujours possible que Santé Canada rejette notre demande pour plusieurs raisons. Conformément à l'alinéa 36 (1) h) du RCMPA, une licence de producteur doit être refusée par Santé Canada lorsque le permis créerait vraisemblablement un risque pour la santé et la sécurité publique, y compris le risque de détournement de cannabis vers un site illicite. marché ou utilisation.

Avant de présenter une demande de licence de producteur en vertu de l'ACMPR, le demandeur doit fournir un avis écrit au gouvernement local, à l'autorité locale responsable des incendies et au service de police local ou à la Gendarmerie royale du Canada dans le secteur où se trouve le site de production.

Une licence de producteur est valide pour la période indiquée sur cette licence particulière, qui est déterminée par le ministre émetteur au moment de l'émission et ne doit pas être plus de trois ans après la date d'entrée en vigueur de la licence. Avant la date d'expiration d'une licence, le titulaire de licence qui désire renouveler son permis doit soumettre une demande de renouvellement à Santé Canada. La demande doit contenir la licence originale et une déclaration selon laquelle toutes les

informations figurant sur la licence sont correctes et complètes à la suite desquelles le ministre doit délivrer une licence renouvelée sous réserve de l'un des motifs de refus énoncés à l'article 36.

Un producteur autorisé peut exercer les activités suivantes:

- posséder, produire, vendre, fournir, expédier, livrer, transporter et détruire de la marijuana;
- posséder et produire du cannabis (autre que de la marijuana) uniquement dans le but d'effectuer des tests in vitro nécessaires pour déterminer les pourcentages de cannabinoïdes dans la marijuana séchée;
- la vente, la fourniture, l'expédition, la livraison, le transport et la destruction de cannabis (autre que la marijuana) qui a été obtenu ou produit uniquement dans le but de réaliser les tests in vitro susmentionnés;
- expédier de la marijuana séchée à un praticien de la santé tel que mentionné dans l'ACMPR;
- importer de la marijuana conformément à un permis d'importation délivré en vertu de l'article 95 du RCRMP; et;
- posséder et exporter de la marijuana conformément à un permis d'exportation délivré en vertu de l'art. 103 de l'ACMPR.

Un producteur autorisé peut vendre ou fournir de la marijuana et du cannabis qui a été obtenu ou produit uniquement dans le but d'effectuer les tests in vitro susmentionnés pour:

- un autre producteur autorisé;
- un concessionnaire autorisé;
- le ministre; ou
- une personne à qui une exemption relative à la substance a été accordée en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances ("LRCIDAS").

Un producteur autorisé peut vendre ou fournir de la marijuana séchée à:

- un client de ce producteur ou une personne responsable du client;
- un employé de l'hôpital, si le but de sa possession de la marijuana séchée est lié à son emploi; ou
- une personne à qui une exemption relative à la marijuana séchée a été accordée en vertu de l'article 56 de la LRCIDAS.

L'ACMPR permet aux médecins ou aux infirmiers praticiens d'écrire une ordonnance d'une page pour une quantité de marijuana médicale séchée d'un an maximum, d'une taille maximale de 150 grammes par mois. Tous les producteurs autorisés approuvés sont répertoriés sur un site Web de Santé Canada pour référence par un médecin. Les patients envoient la prescription originale à leur fournisseur préféré qui leur envoie ensuite le produit directement chez eux ou chez leur médecin pour le ramassage. L'ACMPR permet essentiellement un modèle de distribution libre-service, direct au consommateur, par correspondance, sans vente au détail permise.

Des Employés

Nous avons cinq employés et avons engagé neuf consultants.

Propriété Intellectuelle

Marques de commerce. Nos produits sont commercialisés sous un certain nombre de marques de commerce détenues ou sous licence par nous ou l'une de nos filiales. Nos principales marques sont listées ci-dessous.

Marque Déposée	Des Biens	Registrant	Enregistrement Nombre	Enregistrement Rendez-vous Amoureux	Jurisdiction
Canna-Calm	(1) Suppléments diététiques et nutritionnels pour animaux de compagnie (2) Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	1805164 ⁽¹⁾	2016-10-20	Canada

Marque Déposée	Des Biens	Registrant	Enregistrement Nombre	Enregistrement Rendez-vous Amoureux	Jurisdiction
Canna-Calm	Compléments alimentaires pour animaux de compagnie sous forme de friandises pour animaux de compagnie; suppléments nutritionnels pour animaux de compagnie; compléments alimentaires pour animaux de compagnie	TL Medicine	87206066	2016-10-17	USA
Canna-Derm	(1) Suppléments diététiques et nutritionnels pour animaux de compagnie (2) Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	1805165 ⁽¹⁾	2016-10-20 (pending)	Canada
Canna-Derm	Compléments alimentaires pour animaux de compagnie sous forme de friandises pour animaux de compagnie; suppléments nutritionnels pour animaux de compagnie; compléments alimentaires pour animaux de compagnie	TL Medicine	87206075 ⁽¹⁾	2016-10-16 (live but not registered)	USA
Canna-Flex	(1) Suppléments diététiques et nutritionnels pour animaux de compagnie (2) Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	1805163 ⁽¹⁾	2016-10-20 (pending)	Canada
Canna-Flex	Compléments alimentaires pour animaux de compagnie sous forme de friandises pour animaux de compagnie; suppléments nutritionnels pour animaux de compagnie; compléments alimentaires pour animaux de compagnie	TL Medicine	87206060 ⁽²⁾	2016-10-17	USA
OregaPet	Voir note ci-dessous ⁽⁴⁾	Licensed from 3 rd Party	TMA861220	2011-06-08	Canada
Return the Love	(1) Suppléments diététiques et nutritionnels pour animaux de compagnie (2) Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	1739454 ⁽¹⁾	2016-09-28 (formalized only)	Canada
Return the Love	Compléments alimentaires pour animaux de compagnie sous forme de friandises pour animaux de compagnie; suppléments nutritionnels pour animaux de compagnie; compléments alimentaires pour animaux de compagnie	TL Medicine	87183669 ⁽²⁾	2016-09-26 (live but not registered)	USA
Return the Love		TL Medicine	016195241	2016-12-21 (pending)	EUTM

Marque Déposée	Des Biens	Registrant	Enregistrement Nombre	Enregistrement Rendez-vous Amoureux	Jurisdiction
True Calm	Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	TMA946013	2016-08-11	Canada
True Calm	Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	86675816	2016-05-17	USA
True Calm		TL Medicine	014820799	2016-03-10	EUTM
TrueLeaf	Conception plus mots, lettres et / ou chiffres	TL Medicine	86981150 ⁽²⁾	2015--05-16 (live)	USA
trueleaf	Figuratif	TL Medicine	014822217	2016-03-10	EUTM
trueleaf	Compléments alimentaires pour animaux de compagnie sous forme de friandises pour animaux de compagnie; extraits de plantes à usage vétérinaire	TL Medicine	86600106	2015-11-24 (live)	USA
True Leaf	(1) Fourniture d'informations dans le domaine de la recherche médicale; ⁽³⁾ et (2) Fourniture d'informations dans le domaine du traitement à base de plantes des conditions médicales ⁽⁴⁾	TL Medicine	86369816	2014-08-18 (live)	USA
True Leaf	Conception plus mots, lettres et / ou chiffres	TI Medicine	86579184	2015-03-27	USA
TrueLeafHemp	Conception plus mots, lettres et / ou chiffres	TL Medicine	86600158	2015-04-16 (live)	USA
True hemp	Conception plus mots, lettres et / ou chiffres	TL Medicine	86600134	2015-04-16 (live)	USA
True Love	Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	4961589	2016-05-17	USA
True Love		TL Medicine	014820781	2016-03-10	EUTM
True Spirit	Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	TMA945974	2016-08-11	Canada
True Spirit	Aliments pour animaux de compagnie et friandises comestibles pour animaux de compagnie	TL Medicine	4970569	2016-05-31	USA
True Spirit		TL Medicine	014820773	2016-03-10	EUTM

Remarques:

- (1) Numéro de demande formalisé mais non enregistré.
- (2) Numéro de demande en direct mais non enregistré.
- (3) Cela comprend la fourniture d'informations dans le domaine de la recherche médicale; mise à disposition d'un site web contenant des informations pédagogiques dans le domaine de la recherche clinique; services de recherche médicale; services de recherche scientifique; Fourniture d'informations de recherche médicale et scientifique dans le domaine des essais cliniques; services de recherche en laboratoire dans le domaine des plantes médicinales et des préparations médicinales; recherche et développement dans le domaine des plantes médicinales et des préparations médicinales; conseil et conseil dans le développement de produits à base de plantes médicinales et de préparations médicinales.
- (4) La marque de commerce d'OrgaPet se rapporte aux utilisations suivantes: (1) Gâteries pour animaux de compagnie, nommément biscuits dentaires comestibles pour réduire le tartre et rafraîchir l'haleine; (2) Traitements pour le lit et le corps pour animaux de compagnie, nommément désinfectants et désodorisants; (3) Préparations vétérinaires pour le traitement de l'oreille, nommément

préparations liquides contenant de l'huile d'origan pour application sous forme de gouttes à l'oreille externe de l'animal pour le contrôle des acariens, des levures et des bactéries; (4) Préparations vétérinaires pour le traitement des plaies et des coupures, notamment onguents et gels pour application topique; (5) Préparations vétérinaires contenant de l'huile d'origan pour application orale, notamment liquides avec applicateurs de gouttes, liquides avec applicateurs de pulvérisation, gels et capsules pour lutter contre les bactéries et les levures; (6) Préparations pour toiletteage pour animaux de compagnie; (7) Dentifrice pour animaux de compagnie.

- (5) Cela comprend la fourniture d'informations dans le domaine du traitement à base de plantes des conditions médicales fournissant des informations médicinales aux patients en ce qui concerne les troubles, les maladies et la prévention; conseils médicaux et conseils dans le domaine des plantes médicinales et des préparations médicinales.

Poursuite judiciaire

Nous ne sommes actuellement partie à aucune procédure judiciaire. Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire en cours à laquelle l'un de nos dirigeants, administrateurs ou de tout porteur véritable de 5% ou plus de nos titres avec droit de vote nous est défavorable ou a un intérêt important contre nous.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Notre bureau principal est situé au Canada, au 100, chemin Kalamalka Lake, unité 32, Vernon (Colombie-Britannique) V1T 9G1. Le bâtiment comprend environ 3 896 pieds carrés de bureaux et d'entrepôts. Il nous est actuellement loué par notre chef de la direction, Darcy Bomford, pour 2 500 \$ par mois, plus les taxes de vente applicables. Le bail expire le 31 mars 2018. Le bail ne contient aucune disposition concernant le renouvellement, mais l'intention actuelle des parties est que le bail soit renouvelé avant son expiration. Le bail est en règle.

Le 21 septembre 2017, nous avons conclu une convention d'achat d'une propriété située à Lumby, en Colombie-Britannique, ainsi que tous les immeubles, améliorations et accessoires situés sur la propriété (ensemble la "**propriété Lumby**") pour une contrepartie en espèces de 3 300 000 \$. Nous avons payé 100 000 \$ en frais d'option à la signature de l'entente, qui sera soustraite du prix d'achat total de la propriété. La convention d'option expire le 31 décembre 2017. Nous avons l'intention de mener nos opérations de marijuana médicale à la propriété Lumby. Si nous ne parvenons pas à réunir le capital nécessaire pour acheter la propriété Lumby, nous prévoyons conclure un bail formel avec le propriétaire, mais il existe un risque que le propriétaire puisse exercer son droit d'annuler l'option de location conformément aux conditions de l'option de location. Si l'option de location était annulée, nous devrions sécuriser un autre emplacement.

Nous croyons que, si nécessaire, nous pourrions déménager des locaux ci-dessus à ce moment sans préjudice matériel à nos opérations.

RAPPORT DE GESTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Introduction

L'analyse de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation qui suit doit être lue conjointement avec les états financiers vérifiés pour la période close le 31 mars 2017 et les notes afférentes. Cette discussion peut contenir des énoncés prospectifs fondés sur des attentes actuelles comportant des risques et des incertitudes. Nos résultats réels peuvent différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs. Nous établissons nos états financiers conformément aux normes internationales d'information financière ("**IFRS**"). Notre direction est responsable de nos états financiers et de cette discussion sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Aperçu

Nous avons été constitués le 9 juin 2014 en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique) ("**BCA**") et avons trois filiales en propriété exclusive, soit True Leaf Investments Corp. ("**TL Investments**"), constituée le 26 mars 2014 en vertu

de la BCA et True Leaf Medicine Inc. (“**TL Medicine**”), qui a été constituée le 4 juillet 2013 en vertu de la BCA et True Leaf Pet Inc. (“**TL Pet**”), constituée le 18 novembre 2015 sous le BCA.

Le 23 mai 2014, TL Investments a conclu une entente d'échange d'actions avec TL Medicine dans laquelle TL Investments a émis 25 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 1 250 000 \$ pour la totalité des actions ordinaires en circulation de TL Medicine. L'accord d'échange d'actions a constitué une prise de contrôle inversée, l'actionnaire unique de TL Medicine ayant acquis une position de contrôle dans TL Investments.

Le 2 février 2015, nous avons exécuté un “plan d'arrangement” tel que défini dans la BCA. Le plan d'arrangement constitue une prise de contrôle inversée, les actionnaires de TL Investments acquérant une position de contrôle dans la société. À la suite du plan d'arrangement, les états financiers consolidés ont été présentés dans le prolongement de TL Medicine. Le 9 février 2015, nous avons commencé à négocier à la Bourse canadienne sous le symbole “MJ”.

Nous cherchons par l'entremise de notre filiale TL Medicine à devenir un producteur autorisé de marijuana médicale en vertu du Programme d'accès au cannabis à des fins médicales (“**ACMPR**”) administré par Santé Canada. L'ACMPR a remplacé le Règlement sur la marijuana à des fins médicales (“**RMFM**”), qui est la loi en vertu de laquelle nous avons déjà présenté notre demande à Santé Canada.

En date du 13 novembre 2017, nous n'avons pas de licence en vertu de l'ACMPR, et aucun de nos produits n'est en production ou utilisation commerciale. Nous serons tenus de satisfaire à d'autres obligations afin de nous qualifier, y compris l'achèvement d'une installation conforme sur une parcelle de terrain louée à Lumby, en Colombie-Britannique. Il y a un risque important que nous ne recevions pas de licence de l'ACMPR, ce qui nous rendait incapables de poursuivre notre modèle d'affaires. Nous continuons de travailler avec diligence pour respecter toutes les exigences de Santé Canada.

Pendant que nous attendons l'approbation de notre demande de permis de Santé Canada, nous nous concentrons sur notre nouvelle entreprise de nutrition à base de chanvre pour animaux de compagnie. TL Pet est entrée sur le marché des produits pour animaux de compagnie naturels au Canada, aux États-Unis et en Europe avec une ligne de produits composés de produits à mâcher fonctionnels à base de chanvre et de produits complémentaires pour animaux de compagnie. Nos produits initiaux ont été lancés en 2015. Nous avons depuis élargi les juridictions dans lesquelles nous vendons nos produits et avons ajouté des produits OregaPet® au 30 décembre 2016.

Résultats d'exploitation pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et le 31 mars 2016

Nous avons subi une perte nette et globale de 1 743 050 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, comparativement à une perte nette et globale de 1 039 320 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les honoraires comptables et juridiques de 288 039 \$ (158 899 \$ au 31 mars 2016), les honoraires de consultation de 268 591 \$ (142 848 \$ au 31 mars 2016), les frais de marketing et de publicité de 403 559 \$ comprennent la perte pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (207 511 \$ au 31 mars 2016) et des frais administratifs et de bureau de 434 907 \$ (181 641 \$ au 31 mars 2016).

Nous avons augmenté nos ventes à 374 438 \$ par rapport à 37 330 \$ l'année précédente, résultat direct des ventes additionnelles à nos distributeurs canadiens et lancé le produit à de nouveaux distributeurs américains et européens. Notre inventaire de produits a augmenté à 392 908 \$ pour servir les ventes immédiates aux clients américains, canadiens et européens. Les marges brutes pour la période se terminant le 31 mars 2017 sont encore inférieures aux prévisions et associées à des coûts promotionnels et de R & D accrus attribués à la phase de démarrage des ventes de produits à mâcher fonctionnels et de produits complémentaires à base de chanvre.

Nous avons levé 737 982 \$ dans un placement privé au premier trimestre et 416 650 \$ au troisième trimestre de 2017 et les bons de souscription et les options sur actions exercés durant l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont augmenté la position de trésorerie à 159 575 \$ (3 737 \$ au 31 mars 2016). diminué le passif à court terme de 281 651 \$ (619 055 \$ en 2016).

Nous avons réglé une dette de 63 193 \$ (néant en 2016) et une dette totale réglée totalisant 289 800 \$ (29 146 \$ en 2016) par l'émission d'actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Résultats d'exploitation pour les trois mois terminés le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016

Nous avons subi une perte nette et globale de 376 349 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2017, comparativement à une perte nette et globale de 249 328 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2016.

Certains éléments de la perte pour le trimestre clos le 31 mars 2017 sont des honoraires comptables et juridiques de 91 641 \$ (52 277 \$ en 2016) et des honoraires de consultation de 66 167 \$ (10 251 \$ en 2016).

Les ventes ont diminué de 29% pour s'établir à 102 162 \$ (en hausse de 90% en 2016 par rapport à 17 268 \$) par rapport au trimestre précédent, résultat direct du changement de l'usine de fabrication du Canada aux États-Unis.

Notre stock de produits a diminué de 42 599 \$ (en hausse de 21 578 \$ en 2016) pour desservir les ventes immédiates aux États-Unis et au Canada.

Résultats d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016

Nous avons subi une perte nette et globale de 1 505 621 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017, comparativement à une perte nette et globale de 355 269 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2016.

Certains éléments de la perte pour le trimestre clos le 30 juin 2017 sont des honoraires comptables et juridiques de 93 917 \$ (52 299 \$ au 30 juin 2016), une rémunération à base d'actions de 793 020 \$ (néant au des frais de publicité de 461 937 \$ (58 128 \$ au 30 juin 2016) et des frais d'administration et de bureau de 192 328 \$ (90 128 \$ au 30 juin 2016).

Nous avons augmenté les ventes à 294 244 \$ par rapport à 37 330 \$ l'année précédente, résultat direct des ventes additionnelles à nos distributeurs canadiens et lancé les produits TL Pet à de nouveaux distributeurs américains et européens.

Notre inventaire de produits a augmenté à 591 961 \$ pour servir les ventes immédiates aux clients américains, canadiens et européens.

La clôture des placements privés au cours desquels la Société a levé 2 289 574 \$ au premier trimestre ainsi que divers exercices de bons de souscription et d'options d'achat d'actions au 30 juin 2017 ont augmenté la position de liquidation à 1 926 772 \$ (393 812 \$ au 30 juin le passif à court terme s'établit à 497 279 \$ (281 651 \$ au 30 juin 2016).

Les marges brutes pour la période close le 30 juin 2017 sont demeurées inférieures aux prévisions et ont été associées à l'augmentation des coûts promotionnels et de R & D attribuable à la phase de démarrage des ventes de produits à mâcher fonctionnels et de produits complémentaires à base de chanvre.

Liquidités et ressources en capital

Au 30 juin 2017, la Société disposait d'une trésorerie de 1 926 772 \$ et d'un fonds de roulement de 2 164 730 \$. Les activités de la Société au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2017 et de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été financées par deux placements privés, options sur actions et bons de souscription exercés de la manière décrite ci-dessous.

Transactions sur le capital social au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2017

Date	Total des produits	Titres émis
24 avril 2017	\$ 60 784	328 570 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions.
25 avril 2017	\$ 60 784	328 570 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions.
Le 5 mai 2017	\$ 60 784	328 570 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions.

29 mai, 2017	\$	929 950	3 099 829 parts émises au prix de 0,30 \$ par part. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un bon de souscription en une action ordinaire au prix de 0,45 \$ pour une période de 24 mois.
30 mai, 2017		8 937	74 479 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
13 juin, 2017	\$	1 392 545	4 641 816 parts émises au prix de 0,30 \$ par part. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un bon de souscription en une action ordinaire au prix de 0,45 \$ pour une période de 24 mois.
29 juin, 2017	\$	60 784	328 570 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions

Le 29 mai 2017, la société a octroyé un total de 3 900 000 options d'achat d'actions, dont 1 400 000 options aux administrateurs et aux dirigeants de la société. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées au prix de 0,395 \$ pour une période de deux ans.

Opérations portant sur le capital social au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017

Date	Total des produits	Titres émis
13 avril, 2016	\$ 17 750	118 332 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.
27 avril, 2016	\$ 80 000	400 000 bons de souscription exercés au prix de 0,20 \$ par action.
11 mai, 2016	\$ 737 982	7 028 404 bons de souscription exercés au prix de 0,105 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.
11 mai, 2016	\$ 234 134	2 229 843 actions ordinaires au prix de 0,105 \$ par action aux termes de conventions de règlement de dettes avec divers fournisseurs.
11 mai, 2016	\$ 63 194	601 843 actions ordinaires et 300 921 bons de souscription d'actions (unités) aux termes de la conversion de la dette et des intérêts dus sur un prêt de First Pacific Enterprises Inc. au prix de 0,105 \$ l'unité.
18 mai, 2016	\$ 90 000	450 000 bons de souscription exercés au prix de 0,20 \$ par action.
15 juin 2016	\$ 1 875	12 500 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
20 juin 2016	\$ 5 750	23 000 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
24 juin, 2016	\$ 12 500	50 000 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
28 juin, 2016	\$ 25 000	100 000 warrants exercés au prix de 0,25 \$ par action.
29 juin, 2016	\$ 17 500	70 000 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
7 juillet 2016	\$ 12 500	50 000 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
Juillet 18, 2016	\$ 5 850	39 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
25 juillet 2016	\$ 3 750	25 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
Juillet 26, 2017	\$ 13 999	93 332 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
31 août 2016	\$ 25 000	250 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
1 Septembre, 2016	\$ 20 833	83 333 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.

Date	Total des produits	Titres émis
Le 1er septembre, 2016	\$ 30 000	200 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
15 septembre, 2016	\$ 82 500	550 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
12 octobre 2016	\$ 25 000	250 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
Octobre 14, 2016	\$ 22 500	150 000 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
Octobre 17, 2016	\$ 25 000	250 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
Octobre 17, 2016	\$ 17 550	117 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
Octobre 18, 2016	\$ 68 417	273 667 bons de souscription exercés au prix de 0,25 \$ par action.
Octobre 24, 2016	\$ 1 200	8 000 bons de souscription exercés au prix de 0,15 \$ par action.
Octobre 28, 2016	\$ 32 760	156 000 actions ordinaires au prix de 0,21 \$ par action.
21 novembre, 2016	\$ 383 890	1 828 048 actions ordinaires au prix de 0,21 \$ par action.
21 novembre, 2016	\$ 48 708	231 942 actions ordinaires au prix de 0,21 \$ l'action aux termes de conventions de règlement de dettes avec divers fournisseurs.
30 décembre 2016	\$ 100 000	476 190 actions ordinaires à 0,21 \$ par action en contrepartie partielle du prix d'achat total d'OmegaPet.
24 février 2017	\$ 25 000	250 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
Le 6 mars 2017	\$ 50 000	500 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
Le 7 mars 2017	\$ 25 000	250 000 actions ordinaires émises au prix de 0,12 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions
17 mars, 2017	\$ 50 000	500 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice des options d'achat d'actions.
20 mars, 2017	\$ 84 000	840 000 actions ordinaires émises au prix de 0,10 \$ l'action à l'exercice d'options d'achat d'actions..

Le 12 décembre 2016, la Société a octroyé un total de 2 799 995 options d'achat d'actions, dont 1 642 875 options aux administrateurs et aux dirigeants de la Société d'une juste valeur de 184 443 \$.

Nos dépenses d'entreprise courantes s'élèvent en moyenne à environ 135 000 \$ par mois, excluant les dépenses en immobilisations propres au lancement de nouveaux produits. À l'heure actuelle, nous n'avons pas assez de liquidités pour soutenir nos activités et, avec les revenus prévus, nous prévoyons avoir accès à des ressources en capital externes dans un proche avenir.

Nos vérificateurs indépendants ont fait état d'une incertitude importante qui pourrait jeter un doute important sur notre capacité à poursuivre notre exploitation, et nous estimons que notre potentiel de revenu est suffisant pour que notre entreprise puisse poursuivre son exploitation. Nos efforts sont concentrés sur l'augmentation des revenus alors que nous explorons des alternatives de financement externes, car notre trésorerie actuelle est insuffisante pour financer les opérations pour les 12 prochains mois.e terminé le 31 mars 2017.

[Suite à la page suivante]

Événements subséquents

Nous avons complété les transactions sur actions suivantes depuis le 30 juin 2017:

Date	Total des produits	Titres émis
12 juillet 2017	\$ 18 500	100 000 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions.
31 juillet 2017	\$ 28 125	187 500 warrants exercés au prix de 0,15 \$ par action.
11 août 2017	\$ 28 125	187 500 warrants exercés au prix de 0,15 \$ par action.
11 octobre 2017	\$ 56 250	125 000 bons de souscription exercés au prix de 0,45 \$ par action.
11 octobre 2017	\$ 18 500	100 000 actions ordinaires émises au prix de 0,185 \$ par action à l'exercice d'options d'achat d'actions.
1 novembre, 2017	\$ 107 775	239 500 bons de souscription exercés au prix de 0,45 \$ par action.
1 novembre, 2017	\$ 9 000	20 000 bons de souscription exercés au prix de 0,45 \$ par action.
13 novembre, 2017	\$ 15 750	35 000 bons de souscription exercés au prix de 0,45 \$ par action.
13 novembre, 2017	\$ 3 487	7 749 bons de souscription exercés au prix de 0,45 \$ par action.

Le 18 juillet 2017, la société a octroyé un total de 300 000 options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées au prix de 0,445 \$ pour une période de deux ans.

Plan d'opérations

Nos objectifs commerciaux à court terme pour les 12 prochains mois sont les suivants:

1. Commercialiser et compléter avec succès une campagne de réglementation A + + Crowdfunding d'au moins 10 000 000 \$ aux États-Unis et au Canada afin de fournir du capital aux deux divisions de la Société: True Leaf Pet Inc. et True Leaf Medicine Inc.
2. Construire des parts de marché, fidéliser de nouveaux clients et lancer de nouveaux produits sur le marché nord-américain et européen des produits pour animaux de compagnie naturels pour la gamme de suppléments innovants et de produits naturels pour animaux de compagnie de la société.
3. Commencer la construction de l'installation de production de cannabis médicinal de la Société située à Lumby, en Colombie-Britannique, afin de se conformer aux exigences de Santé Canada pour devenir un producteur autorisé en vertu de l'ACMPR.

Les objectifs commerciaux à long terme de la société sont les suivants:

1. Pour le marché naturel des animaux de compagnie:
 1. Creuser une niche dans l'industrie mondiale des animaux de compagnie comme une marque de confiance fournissant des suppléments innovants et des produits naturels pour les animaux de compagnie qui sont vendus dans les segments de marché pour animaux de compagnie, vétérinaires et alimentaires.
 2. Évaluer la possibilité d'utiliser les ingrédients actifs de la plante de cannabis pour développer des produits préventifs et thérapeutiques pour les animaux de compagnie en tant qu'alternatives aux produits pharmaceutiques vétérinaires courants.
2. Pour la marijuana médicale:
 - (a) Terminer la construction de l'installation de cannabis médicinal et être approuvé comme producteur autorisé de cannabis médicinal en vertu de l'ACMPR au Canada.

- (b) Réaliser la distribution commerciale de la marijuana médicale.
- (c) Augmenter sa clientèle de patients chaque année grâce à sa campagne de marketing.
- (d) À mesure que la demande pour le produit augmente, chercher à augmenter la capacité de production et augmenter les dépenses en recherche et développement.

Tendances des flux de trésorerie, des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation

Nous avons récemment lancé notre ligne pour animaux de compagnie (en 2015). En conséquence, nous avons généré des revenus limités de nos opérations.

Nous aurons besoin de capitaux supplémentaires si nous voulons continuer à fonctionner. Notre incapacité à mobiliser des capitaux supplémentaires à l'avenir limitera ou éliminera notre capacité à mettre en œuvre toute stratégie commerciale quelle qu'elle soit. Les financements par emprunt futurs, s'ils sont disponibles, peuvent entraîner une augmentation des charges d'intérêts, une augmentation de la dotation aux amortissements, une diminution de l'endettement et une diminution du revenu disponible pour financer d'autres acquisitions ou expansion. Cela peut également limiter notre capacité à résister aux pressions de la concurrence et nous rendre plus vulnérables aux ralentissements économiques. Le financement par actions futur pourrait diluer la participation de nos actionnaires existants.

Nous prévoyons une augmentation nette des dépenses en immobilisations au cours des douze prochains mois, car nous poursuivons notre plan d'affaires. Nous prévoyons financer des dépenses en immobilisations d'environ 2 000 000 \$ à 10 000 000 \$ par l'entremise de l'offre ci-dessus et de l'offre de nos titres à l'extérieur des États-Unis.

Transactions entre parties liées

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2017, la Société:

1. a payé un montant total de 17 500 \$ (15 000 \$ au 30 juin 2016) à son chef de la direction à titre de frais de gestion;
2. Payé ou accumulé un total de 7 500 \$ (7 500 \$ au 30 juin 2016) à une société contrôlée par son. Chef de la direction pour le loyer;
3. payé ou accumulé un total de 6 000 \$ (6 000 \$ au 30 juin 2016) à son chef des finances pour les frais de comptabilité; et
4. Payé ou accumulé un total de 1 875 \$ (1 875 \$ au 30 juin 2016) en frais d'administration.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la Société:

1. a versé ou accumulé un total de 60 000 \$ (60 000 \$ en 2016) à Darcy Bomford, chef de la direction, pour les frais de gestion;
2. a payé ou accumulé un montant total de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2016) à une société contrôlée par Darcy Bomford, chef de la direction, à titre de loyer;
3. a versé ou accumulé un total de 14 271 \$ (9 558 \$ en 2016) à une société contrôlée par Darcy Bomford, chef de la direction, pour les coûts associés au stock de fournitures;
4. a payé ou cumulé un total de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2016) à Chuck Austin, chef des finances, pour les frais de comptabilité; et
5. Payé ou accumulé un total de 7 500 \$ (7 500 \$ en 2016) en frais d'administration à ses trois administrateurs indépendants.

Au 30 juin 2017, la Société est redevable à son chef de la direction (y compris les sociétés contrôlées par son chef de la direction) d'un montant de néant (14 271 \$ au 31 mars 2017), son chef des finances au montant de néant (2 000 \$ au 31 mars 2017) et 6 875 \$ (7 500 \$ au 31 mars 2017) pour les honoraires des administrateurs et le remboursement des frais aux autres administrateurs de la Société. Les montants sont non garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement.

Le 29 mai 2017, la Société a octroyé un total de 3 900 000 options d'achat d'actions, dont 1 400 000 à des administrateurs et à des dirigeants de la Société d'une juste valeur de 284 675 \$.

Le 12 décembre 2016, la Société a octroyé un total de 2 799 995 options d'achat d'actions, dont 1 642 875 options aux administrateurs et aux dirigeants de la Société d'une juste valeur de 156 025 \$.

Le 19 mars 2015, la Société a octroyé un total de 3 750 000 options d'achat d'actions, dont 2 000 000 à des administrateurs et à des dirigeants de la Société d'une juste valeur de 121 653 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la société a comptabilisé une charge de rémunération à base d'actions de 109 784 \$ liée aux options d'achat d'actions octroyées à des parties liées.

Continuité de l'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la continuité de l'exploitation, ce qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017, la Société a subi une perte de 1 505 621 \$ et a réalisé des revenus de 292 244 \$. La poursuite des activités de la Société dépend de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs ou à obtenir des fonds supplémentaires au moyen de financements par placement privé. La direction est d'avis qu'elle n'a pas suffisamment de fonds de roulement pour financer ses activités futures et qu'elle aura besoin de financement externe. Il existe un risque que le financement ne soit pas disponible en temps opportun ou à des conditions acceptables pour la Société. Ces incertitudes importantes peuvent jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés ne donnent pas effet aux ajustements qui seraient nécessaires si la Société ne pouvait pas poursuivre son exploitation et, par conséquent, être tenue de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations autrement que dans le cours normal des activités et à montants différents de ceux reflétés dans les états financiers ci-joints.

Arrangements hors bilan

Nous n'avons aucun arrangement hors bilan.

Politiques comptables et estimations critiques

Général

Nos états financiers consolidés ont été préparés selon des conventions comptables conformes à la *norme internationale d'information financière* ("**IFRS**") publiées par l'International Accounting Standards Board ("**IASB**") et des interprétations de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* ("**IFRIC**").

Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés intègrent les états financiers de True Leaf et de ses filiales contrôlées. Le contrôle existe lorsqu'une société a le pouvoir, directement ou indirectement, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de True Leaf et de ses filiales directes en propriété exclusive: TL Investments, TL Medicine, TL Pet et TL Pet Europe. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et / ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

Impôt sur le revenu

La charge d'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et différée. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans l'état des résultats et de la perte globale. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt prévu sur le

bénéfice imposable de la période, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, rajustés en fonction des modifications à l'impôt à payer pour les périodes antérieures.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les conséquences fiscales différées attribuables aux différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants et les bases fiscales correspondantes.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer lorsque l'actif est réalisé ou que le passif est réglé. L'incidence sur les actifs et les passifs d'impôts différés d'une variation des taux d'imposition est comptabilisée en résultat dans la période au cours de laquelle la modification substantielle a lieu. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles sur lesquels l'actif pourra être utilisé. Dans la mesure où la Société ne considère pas probable qu'un actif d'impôt différé sera recouvré, l'actif d'impôt différé est réduit.

Reconnaissance des revenus

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Nous comptabilisons les produits lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité. Nous ne vendons aucun de ses produits actuels en consignation.

Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est le dollar canadien, à l'exception de TL Pet Europe, soit l'euro. Les déterminations de la monnaie fonctionnelle ont été effectuées au moyen d'une analyse des facteurs identifiés dans IAS 21, Effets des variations des taux de change ("IAS 21").

La devise de présentation de la société est le dollar canadien. Les transactions en devises autres que le dollar canadien sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture tandis que les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change proches de ceux en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inclus dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Lors de la conversion de TL Pet Europe, dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien, les produits et les charges sont convertis aux taux de change se rapprochant de ceux en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change à la date de clôture. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Inventaires

Les stocks comprennent les produits finis et les fournitures pour la nutrition à base de chanvre pour animaux de compagnie. La classification des stocks est déterminée par l'étape du processus de fabrication. Les stocks de produits finis sont évalués en fonction du moindre des coûts de production réels engagés ou de la valeur de réalisation nette estimative. Les coûts de production comprennent tous les coûts de fabrication directs, le fret, le travail et autres. Les fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen ou de la valeur nette de réalisation. Si la valeur comptable dépasse le montant net réalisable, une dépréciation est constatée. La dépréciation peut être annulée dans une période ultérieure si les circonstances qui l'ont provoquée n'existent plus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

- Matériel de bureau - 5 ans
- Amélioration locative - 5 ans
- Coûts du site Web - 3 ans

Les coûts engagés pour la construction d'une installation de recherche sur les terres louées de la Société seront reportés et capitalisés jusqu'à ce que l'installation soit considérée comme substantiellement complète et prête à être utilisée.

Les immobilisations de la société sont examinées à la recherche d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication qu'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Actif incorporel

Nous détenons des actifs incorporels constitués de divers coûts directs associés à l'acquisition de marques de commerce et à la propriété intellectuelle. Les immobilisations incorporelles sont évaluées lors de la comptabilisation initiale au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs incorporés dans l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées. Nous ne détenons aucun actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Partage le capital

Les actions ordinaires sont classées comme capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, déduction faite des incidences fiscales. Les actions ordinaires émises à des fins autres que des espèces sont évaluées en fonction de leur valeur marchande à la date d'émission des actions.

Nous avons adopté une méthode de la valeur résiduelle pour l'évaluation des actions et des bons de souscription émis en tant qu'entités de placement privé. La méthode de la valeur résiduelle alloue d'abord la valeur à la composante la plus facilement mesurable en fonction de la juste valeur, puis la valeur résiduelle, le cas échéant, de la composante la moins facilement mesurable.

Nous considérons que la juste valeur des actions ordinaires émises dans les placements privés est la composante la plus facilement mesurable et que les actions ordinaires sont évaluées à leur juste valeur estimative. Le solde éventuel est affecté aux bons de souscription ci-joints. Toute juste valeur attribuée aux bons de souscription est comptabilisée en réserves.

Paiements en actions

Nous avons un régime d'options d'achat d'actions qui prévoit l'octroi d'options aux dirigeants, aux administrateurs, aux employés de la société liée et aux consultants pour l'acquisition de nos actions.

Les options attribuées aux salariés et autres prestataires de services similaires sont évaluées à la date d'attribution à la juste valeur des instruments émis. La juste valeur est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en tenant compte des modalités et conditions auxquelles les options ont été octroyées. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel d'options qui devraient être acquises. Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte avec une date d'acquisition et une juste valeur différentes. Chaque subvention est comptabilisée sur cette base.

Les options attribuées à des non-salariés sont évaluées à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, auquel cas la juste valeur des instruments de capitaux propres émis est utilisée. La valeur des biens ou services est enregistrée à la date d'acquisition la plus rapprochée ou à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus.

Lors de l'acquisition des droits, les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges d'exploitation et en réserves. Lorsque les options sont exercées, la contrepartie reçue est comptabilisée en tant que capital social. En outre, les paiements fondés sur des actions correspondants initialement comptabilisés en réserves sont transférés au capital social. Lorsqu'une option est annulée ou expire, la valeur initiale enregistrée est reprise des réserves et imputée au déficit.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs financiers et les passifs financiers et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction, le cas échéant. L'évaluation des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier en "juste valeur par le biais du résultat net", "prêts et créances", "disponible à la vente", "détenu jusqu'à l'échéance" ou "autres passifs financiers". suit:

Les actifs financiers

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle ces gains ou pertes se produisent. Nos liquidités et titres négociables sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Selon cette méthode, tous les flux de trésorerie provenant de ces instruments sont actualisés, s'ils sont significatifs, jusqu'à leur valeur actuelle. Au fil du temps, cette valeur actualisée est accréditée à la valeur future des flux de trésorerie restants, et cette augmentation est comptabilisée comme revenu d'intérêts. Certaines de nos créances sont classées comme des prêts et créances et aucun actif financier n'a été classé comme détenu.

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, à l'exception des pertes de valeur qui ne sont pas considérées comme temporaires. Lors de la cession d'un actif financier disponible à la vente, le cumul des autres éléments du résultat global au moment de la cession est comptabilisé en résultat. Nous ne détenons aucun actif financier qui a été classé comme disponible à la vente par nous.

Les coûts de transaction associés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les coûts de transaction associés à tous les autres actifs financiers sont inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif.

Nous évaluons, à chaque date de clôture, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé déprécié si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

Passifs financiers

Les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'imputation des charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les paiements en espèces futurs estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte. Nos créditeurs et charges à payer, la dette et les montants dus à des apparentés et les billets à ordre sont classés comme autres passifs financiers.

Résultat (perte) par action

Nous présentons les résultats de base et dilués par action ("BPA") de nos actions ordinaires, calculés en divisant le bénéfice attribuable à nos actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Le calcul du résultat dilué par action suppose que le produit à recevoir à l'exercice des options d'achat d'actions dilutives et des bons de souscription est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché au cours de la période.

Déclarations comptables publiées récemment

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, aucune nouvelle norme comptable IFRS ou IAS n'est entrée en vigueur qui a eu une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Il existe toutefois un certain nombre de nouvelles normes et de modifications aux normes existantes qui entreront en vigueur dans les périodes futures.

Les éléments suivants peuvent avoir une incidence sur les rapports et les divulgations de notre part:

- Nouvelle norme IFRS 9 “Instruments financiers” Cette nouvelle norme est un remplacement partiel d'IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation. Cette nouvelle norme est provisoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Nouvelle norme IFRS 15 “Revenus provenant des contrats avec les clients” Cette nouvelle norme établit des principes pour la déclaration de la nature, du montant, du calendrier et de l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats avec les clients. Il fournit un modèle unique afin de représenter le transfert de biens ou de services promis aux clients. IFRS 15 remplace IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Revenus, IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Accords de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs de clients et SIC-31, Revenus - Transactions de troc impliquant un service de publicité.
- Nouvelle norme IFRS 16 “Contrats de location” Cette nouvelle norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des contrats de location, y compris des indications pour les deux parties à un contrat, le preneur et le bailleur. La nouvelle norme élimine le classement des contrats de location en contrats de location-exploitation ou de location-financement, comme l'exige la norme IAS 17, et met plutôt en place un modèle comptable unique pour le preneur.

Nous n'avons pas adopté de façon anticipée les nouvelles normes modifiées et nous évaluons actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS SIGNIFICATIFS

Sommaire des hauts dirigeants, des administrateurs et des employés

Le tableau suivant présente les administrateurs et dirigeants de la Compagnie. Tous les travaux avec l'entreprise à temps partiel.

Nom	Poste	Age	Durée du mandat	À environ Heures par semaine
Dirigeants:				
Darcy Bomford	C.E.O. and Président	51	Depuis le 9 juin 2014	40
Chuck Austin	C.F.O.	80	Depuis le 9 juin 2014	20
Administration:				
Kevin Bottomley	Directeur et la communication de l'entreprise	39	Depuis le 9 juin 2014	20
Christopher Spooner	Directeur	48	Depuis le 9 juin 2014	20
Michael Harcourt	Directeur	74	Depuis le 9 juin 2014	2

Expérience d'affaires

Darcy Bomford, chef de la direction et président



M. Bomford est chef de la direction, président et administrateur de True Leaf, poste qu'il occupe depuis sa création le 9 juin 2014. Avec près de trois décennies d'expérience de la haute direction, M. Bomford a démontré sa capacité à créer, diriger et développer des entreprises prospères. Il possède une vaste expertise en marketing, développement de produits et systèmes de fabrication professionnels. Avant de fonder True Leaf et ses filiales, M. Bomford était fondateur, président, chef de la direction et administrateur de Darford International Inc ("Darford"), une ancienne société cotée en bourse de la Bourse de croissance TSX (juin 2008) - Octobre 2012 - prédécesseur formé en 1987). Au cours de ses années d'expérience chez Darford, M. Bomford a supervisé trois usines de production sous inspection fédérale aux États-

Unis et au Canada, chacune offrant des programmes complets de salubrité des aliments et un examen minutieux par une tierce partie. En quittant Darford, M. Bomford a signé une entente de non-concurrence d'un an avec le nouveau propriétaire, Can Am Pet Treats Ltd., et a quitté l'industrie des aliments pour animaux de compagnie pendant une certaine période. Il a immédiatement commencé à étudier des opportunités d'affaires alternatives. Au début de 2013, il a commencé à se concentrer sur l'industrie et la réglementation de la marijuana médicale au Canada. M. Bomford a fondé TL Medicine le 4 juillet 2013, après avoir posé les bases pour demander un permis de producteur de marijuana médicinale. Avant cette date, il a préparé un plan d'affaires, obtenu une propriété, identifié des partenaires commerciaux potentiels et entamé le processus de demande de marijuana à des fins médicales. True Leaf et ses filiales sont l'objet principal de M. Bomford depuis 2013.

Chuck Austin, chef de la direction financière



M. Austin était auparavant un associé principal de vérification pour Ernst & Young et un membre d'Ernst & Young International, qui a des opérations dans le monde entier et plus de 600 bureaux associés. M. Austin compte plus de 35 années d'expérience dans la prestation de services de vérification, de comptabilité, de fiscalité et de conseils généraux à un large éventail de clients. M. Austin apporte sa grande expérience dans la vérification des sociétés ouvertes et les aide à obtenir un financement public initial à titre de chef des finances de True Leaf.

Kevin Bottomley, Directeur de la communication d'entreprise et



M. Bottomley a passé les huit dernières années à travailler sur les communications d'entreprise avec deux sociétés cotées en bourse: Zimtu Capital Corp. et Commerce Resources Corp. Il a participé à des levées de fonds réussies totalisant plus de 70 millions de dollars et entretient de solides relations de travail. , les États-Unis, l'Europe et l'Asie.



Chris Spooner, directeur

Un docteur en naturopathie pratiquant à Vernon, en Colombie-Britannique. M. Spooner est diplômé de l'Université de Victoria et du Collège canadien de médecine naturopathique. Il est professeur adjoint à l'UBC Okanagan, à l'Université de Bridgeport, à l'Institut Boucher de naturopathie et au Collège canadien de médecine naturopathique. Il est régulièrement invité à donner des conférences dans des collèges et des conférences médicales.



Michael Harcourt, président et directeur

M. Harcourt est diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique et est devenu maire de Vancouver en 1980, occupant trois mandats consécutifs jusqu'en 1986. En 1986, il a été élu à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. En 1987, il est devenu chef de l'opposition officielle.

En 1991, M. Harcourt a été élu premier ministre de la Colombie-Britannique, poste qu'il a occupé jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le premier ministre a nommé M. Harcourt à titre de membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie où il a siégé au comité exécutif et a présidé le programme de durabilité urbaine. Il a servi comme un B.C. nommé par le fédéral. Commissaire aux traités et est à la fois président honoraire du Centre international pour les villes durables et coprésident du Groupe international de conseillers.

M. Harcourt est également conseiller de Translink B.C. et est directeur associé au Centre for Sustainability, Continuing Studies de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est coprésident honoraire du Conseil consultatif sur la durabilité de l'Université de la Colombie-Britannique et du Groupe consultatif sur le programme d'électricité durable de l'Association canadienne de l'électricité.

Notamment, en 2005, M. Harcourt a reçu le prix Woodrow Wilson de la fonction publique. En 2008, il a reçu le prix Alumni Achievement pour Distinction pour ses contributions au B.C., au Canada et au monde de l'Université de la Colombie-Britannique. En 2012, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

Conseil d'administration

Notre conseil d'administration est actuellement composé de quatre administrateurs. Trois de nos administrateurs sont "indépendants" au sens de la règle 4200 des normes d'inscription de la FINRA. À l'avenir, nous pourrions nommer d'autres administrateurs indépendants à notre conseil d'administration pour siéger à nos comités prévus.

Mandat

Nos administrateurs sont nommés pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de nos actionnaires ou jusqu'à leur révocation conformément à nos statuts. Nos dirigeants sont nommés par notre conseil d'administration et demeurent en fonction jusqu'à leur retrait par le conseil.

Relations de familiale

Il n'y a pas de relations familiales entre les administrateurs, les membres de la haute direction ou les personnes nommées ou choisies par nous pour devenir administrateurs ou membres de la haute direction.

Participation à certaines procédures judiciaires

Sauf indication contraire ci-dessous, au meilleur de nos connaissances, au cours des dix dernières années, aucun des faits suivants n'a eu lieu relativement à un administrateur, un haut dirigeant ou un employé actuel ou ancien: (1) une requête en faillite déposée par ou contre les affaires dont cette personne était un commandité ou un membre de la haute direction au moment de la faillite ou dans les deux ans précédant cette faillite; (2) toute condamnation dans le cadre d'une procédure pénale ou faisant l'objet d'une procédure pénale en cours (à l'exclusion des infractions au code de la route et autres infractions mineures); 3 ° être assujéti à une ordonnance, à un jugement ou à un décret, non annulé, suspendu ou annulé, d'un tribunal compétent, interdisant, limitant ou limitant de façon permanente ou temporaire sa participation à quelque type d'entreprise que ce soit, ou des activités bancaires; et (4) être jugé par un tribunal compétent (dans une action civile), la SEC ou la Commodities Futures Trading Commission d'avoir violé une loi fédérale ou étatique sur les titres ou les marchandises et le jugement n'a pas été annulé, suspendu ou annulé.

Le 22 octobre 2012, The Bowra Group Inc. a été nommée séquestre et gestionnaire de tous les actifs, entreprises et propriétés de Darford International Inc. et de ses filiales en propriété exclusive: Darford USA Inc, Darford Industries Ltd et Darford USA Holding Co. Darcy M. Bomford, notre chef de la direction et administrateur, était administrateur et chef de la direction de Darford International Inc. Darcy Bomford a démissionné de son poste de chef de la direction de Darford International Inc. le 12 octobre 2012. Le séquestre a lancé un processus de vente pour vendre Darford International Inc. s actifs sur une base de continuité.

Comités du conseil

Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement, le conseil d'administration assumera les fonctions du comité de vérification, du comité de rémunération et du comité des candidatures.

Comité de vérification

Le 6 février 2015, nous avons adopté une charte du comité de vérification et nommé des membres du comité de vérification.

En date du 13 novembre 2017, les administrateurs suivants sont membres du comité de vérification:

Nom	L'indépendance	L'éducation financière
Darcy Bomford ⁽¹⁾	Pas indépendant	Connaissances financières
Kevin Bottomley	Indépendant	Connaissances financières
Christopher Spooner	Indépendant	Connaissances financières

Remarque:

(1) Président du comité de vérification.

Notre comité de vérification approuve le choix de nos experts-comptables indépendants, les rencontre et interagit avec eux afin de discuter de questions liées à l'information financière. En outre, notre comité de vérification examine la portée et les résultats de la vérification avec les comptables indépendants, examine avec la direction et les comptables indépendants nos résultats d'exploitation annuels, examine le bien-fondé de nos procédures comptables internes et examine d'autres questions de vérification et de comptabilité. être payé à l'auditeur indépendant et à la performance de l'auditeur indépendant.

Comité de nomination

Notre conseil d'administration ne maintient pas de comité de nomination. Par conséquent, aucune charte écrite ne régit le processus de nomination des administrateurs. À l'heure actuelle, notre taille et la taille de notre conseil ne nécessitent pas de comité de nomination distinct.

Lors de l'évaluation des candidats aux postes d'administrateurs, nos administrateurs tiennent compte des facteurs suivants:

- La taille appropriée de notre conseil d'administration;
- Nos besoins par rapport aux talents particuliers et à l'expérience de nos administrateurs;
- Les connaissances, les compétences et l'expérience des candidats, y compris leur expérience dans les finances, l'administration ou le service public, compte tenu de la conjoncture économique et des connaissances, compétences et expériences déjà acquises par d'autres membres du conseil;
- Expérience en affaires politiques;
- Expérience des règles et pratiques comptables; et
- Le désir d'équilibrer le bénéfice de la continuité avec l'injection périodique de la nouvelle perspective fournie par les nouveaux membres du conseil.

Notre objectif est d'assembler un conseil d'administration qui rassemble une variété de perspectives et de compétences dérivées d'une expérience commerciale et professionnelle de haute qualité. Ce faisant, le conseil considérera également les candidats ayant des antécédents non professionnels appropriés.

À l'exception de ce qui précède, il n'y a pas de critères minimaux pour les candidats aux postes d'administrateurs, bien que le conseil puisse également tenir compte d'autres facteurs qu'il juge être dans notre meilleur intérêt ainsi que ceux de nos actionnaires. En outre, le conseil d'administration identifie les candidats en évaluant d'abord les membres actuels du conseil désireux de continuer leur service. Les membres actuels du conseil ayant des compétences et une expérience pertinentes pour notre entreprise et désireux de continuer à travailler sont considérés pour une nouvelle nomination. Si un membre du conseil ne souhaite pas continuer son service ou si le conseil d'administration décide de ne pas renouveler le mandat d'un membre, le conseil détermine les compétences et l'expérience souhaitées d'un nouveau candidat à la lumière des critères ci-dessus. Les membres actuels du conseil sont sondés pour obtenir des suggestions quant aux personnes qui répondent aux critères décrits ci-dessus. Le conseil peut également mener des recherches pour identifier des personnes qualifiées. À ce jour, nous n'avons pas retenu les services de tierces parties pour identifier, évaluer ou aider à identifier des candidats potentiels (bien que nous nous réservions le droit de retenir à l'avenir une société de recherche tierce, si nécessaire). Le conseil ne tient habituellement pas compte des candidats aux actionnaires parce qu'il croit que le processus de nomination actuel est suffisant pour identifier les administrateurs qui servent nos intérêts.

Code d'éthique

Nous n'avons pas encore adopté de code d'éthique pour le conseil d'administration ou les dirigeants.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Rémunération des cadres

Le tableau ci-dessous résume la rémunération annuelle de chacune de nos trois personnes les mieux rémunérées qui étaient des membres de la haute direction ou des administrateurs pour le dernier exercice financier terminé le 31 mars 2017:

Nom	Capacités dans lesquelles La rémunération a été reçue en espèces Compensation	Paiement Compensation (\$)	Autres Compensation (\$)	Total Compensation (\$)
Darcy Bomford (1)	Chef de la direction, président et directeur	60 000	0	60 000
Chuck Austin ⁽²⁾	Chef de la direction financière	24 000	0	24 000
Michael Harcourt	Président et Directeur	2 500	0	29 946
Chris Spooner	Directeur	2 500	0	2 500
Kevin Bottomley	Directeur	2 500	0	2 500

Remarques:

- (1) Le 1er mai 2014, nous avons conclu une convention de gestion avec notre chef de la direction, Darcy Bomford. Voir “**Contrats de gestion.**”
- (2) Le 20 juin 2014, nous avons conclu une entente de consultation avec notre chef des finances, Chuck Austin. Voir “**Contrats de gestion**”

Nos administrateurs et membres de la haute direction sont également remboursés pour leurs dépenses d'entreprise. La rémunération de certains dirigeants peut inclure des indemnités d'automobile et de logement.

Contrats de gestion

Chef de la direction

Le 1er mai 2014, nous avons conclu une convention de gestion avec notre chef de la direction, M. Bomford. Selon les termes de l'accord, M. Bomford occupera le poste de PDG de la société pour un mandat d'un an. Ceci est sujet à une résiliation anticipée comme prévu dans l'accord, à compter du 1er mai 2014. L'accord se renouvelle automatiquement chaque année. Le salaire de base annuel de M. Bomford est de 60 000 \$. Le montant réel de la prime gagnée sera basé sur l'atteinte de certains objectifs de performance financière établis par le conseil d'administration de la Société.

La convention de gestion de M. Bomford ne prévoit aucune indemnité de départ à la résiliation ou à la suite d'un changement de contrôle.

Chef de la direction financière

Le 20 juin 2014, nous avons conclu une entente de consultation avec notre chef des finances, Chuck Austin. Selon les termes de l'accord, M. Austin agira à titre de chef des finances pour un mandat d'un an. Cela fait l'objet d'une résiliation anticipée prévue dans la convention, à compter du 20 juin 2014. Le contrat est renouvelé automatiquement chaque année. Le salaire de base annuel de M. Austin est de 24 000 \$. Il aura l'opportunité de gagner une prime annuelle en espèces pouvant aller jusqu'à 20% de son salaire de base annuel. Le montant réel de la prime gagnée sera basé sur l'atteinte de certains objectifs de performance financière à établir par le conseil d'administration de la société. Aucun bonus n'a été payé à ce jour.

L'accord de consultation de M. Austin ne prévoit aucune indemnité de départ à la résiliation ou à la suite d'un changement de contrôle.

Prestations de cessation et de changement de contrôle

Il n'existe aucun régime ou arrangement compensatoire à l'égard des membres de la haute direction visés à la suite de la démission, du départ à la retraite ou de toute autre cessation d'emploi ou changement des responsabilités des membres de la haute direction visés à la suite d'un changement de contrôle. Nous n'avons accordé aucun avantage de résiliation ou de changement de contrôle. En cas de résiliation du mandat des dirigeants mandataires sociaux, la loi commune et la loi statutaire s'appliquent.

Plan incitatif d'achat d'actions

Le 19 mars 2015, notre conseil d'administration a adopté un régime d'options d'achat d'actions incitatives (le “régime de 2015”). Le régime de 2015 prévoit l'émission d'options d'achat d'actions visant l'acquisition d'un maximum de 10% de nos actions ordinaires émises et en circulation à la date de l'octroi. Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est basé sur le prix de marché de nos actions ordinaires sur le CSE à la date de l'octroi, sous réserve d'un prix minimum de 0,10 \$. Le régime de 2015 contient des limites quant au nombre d'options d'achat d'actions que les particuliers et les conseillers peuvent recevoir, ainsi que des limites quant au nombre d'options d'achat d'actions pouvant être accordées aux activités de relations avec les investisseurs. Notre conseil d'administration est responsable de l'administration du Régime 2015 jusqu'à ce que ce pouvoir ait été délégué à un comité du conseil d'administration. Le régime de 2015 a été ratifié par nos actionnaires en 2015. Au 13 novembre 2017, il y avait 5 761 236 options d'achat d'actions ordinaires en circulation.

Avantages du régime de retraite

À l'heure actuelle, nous n'offrons aucun avantage à nos hauts dirigeants, administrateurs ou employés.

Rémunération des administrateurs

Voici les montants de rémunération versés à nos administrateurs pour le dernier exercice terminé le 31 mars 2017 (à l'exception de nos administrateurs qui sont également des membres de la haute direction visés puisque leur rémunération est entièrement reflétée dans les tableaux ci-dessus):

Nom	Honoraires Gagné (\$)	Partagé prix (\$)	Option basé prix (\$)	Non-équité	Pension Valeur (\$)	Tout autre compensation (\$)	Total
				plan compensation (\$)			
Kevin Bottomley	2 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	2 500
Christopher Spooner	2 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	2 500
Mike Harcourt	2 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	2 500

Récompenses basées sur des actions et récompenses basées sur des options

Les attributions suivantes, fondées sur des actions et des options, sont accordées ou émises à chacun de nos administrateurs et membres de la haute direction en date du 13 novembre 2017.

Nom	Prix basé sur l'option				Prix basés sur des actions		
	Nombre de titres sous- jacents aux options non exercées	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option (\$)	Valeur de l'argent non exercé dans Options (1) (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions qui n'ont pas de droits acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions qui n'ont pas été acquises (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions acquises non versées ou distribuées (\$)
Darcy Bomford	328 575	0,185 \$	12/12/2018	162 645 \$	Néant	Néant	Néant
Kevin Bottomley	300 000	0,395 \$	05/29/2019	85 500 \$	Néant	Néant	Néant
Christopher Spooner	328 570	0,185 \$	12/12/2018	162 642 \$	Néant	Néant	Néant
Chuck Austin	300 000	0,395 \$	05/29/2019	85 500 \$	Néant	Néant	Néant
Mike Harcourt	200 000	0,395 \$	12/12/2018	57 000 \$	Néant	Néant	Néant
	328 570	0,185 \$	12/12/2018	162 642 \$	Néant	Néant	Néant
	300 000	0,395 \$	05/29/2019	85 500 \$	Néant	Néant	Néant

Remarque:

(1) Selon le cours de clôture du 10 novembre 2017 de 0,68 \$ par action sur le CSE.

Limitation de responsabilité et indemnisation des dirigeants et des administrateurs..

Nos articles prévoient que nous indemniserons nos administrateurs, dirigeants, employés et autres agents dans toute la mesure permise par la loi. Nous croyons que l'indemnisation en vertu de nos articles couvre au moins la négligence et la négligence grave de la part des parties indemnisées. Nos articles nous permettent également d'obtenir une assurance au nom de tout dirigeant, administrateur, employé ou autre agent pour toute responsabilité découlant de ses actions en relation avec leurs services à nous, indépendamment du fait que nos articles permettent une telle indemnisation.

Dans la mesure où une indemnisation des responsabilités découlant de la Securities Act de 1933 peut être autorisée aux administrateurs, dirigeants ou personnes contrôlant l'inscrit en vertu des dispositions précédentes, l'inscrit a été informé que, de l'avis de la Securities and Exchange Commission, politique telle qu'exprimée dans la Loi et est donc inapplicable.

Il n'y a pas de litige ou de procédure en cours concernant l'un ou l'autre de nos administrateurs ou dirigeants pour déterminer quelle indemnisation est requise ou autorisée, et nous n'avons connaissance d'aucun litige ou procédure susceptible d'entraîner une demande d'indemnisation.

Endettement des administrateurs et des membres de la haute direction

Aucun administrateur ou membre de la haute direction, associé ou affilié d'un tel administrateur ou dirigeant ne nous est ou n'a été endetté depuis la date de constitution. Aucun administrateur, membre de la haute direction, associé ou affilié d'un tel administrateur ou dirigeant ne nous est ou n'a été endetté depuis le début du dernier exercice terminé.

**PROPRIÉTÉ DE SÉCURITÉ ET DE GESTION
CERTAINS PORTEURS DE TITRES**

Le tableau suivant présente, en date du 13 novembre 2017, les titres avec droit de vote de la Compagnie qui sont détenues par les cadres dirigeants, directeurs et autres personnes détenant plus de 10 % des titres avec droit de vote ou ayant le droit d'acquérir ces titres.

Titre de Class	Nom et Adresse de bénéficiaire Propriétaire (1)	Montant et Nature de Bénéficiaire Propriété (2)(3)	Montant et Nature de Bénéficiaire la Possession Acquirable	Pour cent De Classe (4)
Actions ordinaires	Darcy Bomford	22 820 513 ⁽⁵⁾ Appartenant directement 1 363 747 ⁽⁶⁾ Indirectement la propriété	628 575 actions ordinaires disponibles de stock-options émis ⁽⁷⁾ et 1 196 158 actions ordinaires peuvent être émises sur exercice des bons de souscription ⁽⁸⁾	34,30 %
Actions ordinaires	Chuck Austin	428 570 ⁽⁹⁾ Appartenant directement	200 000 actions ordinaires disponibles de stock-options émis (10)	0,61 %

Titre de Class	Nom et Adresse de bénéficiaire Propriétaire (1)	Montant et Nature de Bénéficiaire Propriété ⁽²⁾⁽³⁾	Montant et Nature de Bénéficiaire la Possession Acquirable	Pour cent De Classe (4)
Actions ordinaires	Kevin Bottomley	896 770 Appartenant directement	300 000 actions ordinaires disponibles de stock-options émis ⁽¹⁰⁾ et 85 000 actions ordinaires peuvent être émises sur exercice des bons de souscription ⁽¹¹⁾	1,27 %
Actions ordinaires	Christopher Spooner	340 000	628 570 actions ordinaires disponibles de stock-options émis ⁽¹²⁾	0,48 %
Actions ordinaires	Michael Harcourt	500 000	628 570 actions ordinaires disponibles de stock-options émis ⁽¹²⁾	0,71 %
Actions ordinaires	CDS & Co.	43 504 880 ⁽¹³⁾	N/A	61,69 %

Remarques:

- (1) L'adresse professionnelle de chacun de nos administrateurs et dirigeants est la suivante: 100, chemin Kalamalka Lake, unité 32, Vernon (Colombie-Britannique) V1T 9G1.
- (2) Le nombre d'actions ordinaires détenues ou contrôlées ou dirigées, directement ou indirectement, à la date de la présente note d'information repose sur les renseignements que nous ont fournis les administrateurs.
- (3) Nos administrateurs et dirigeants, en tant que groupe, détenaient 26 407 600 de nos actions ordinaires, soit 37,44%.
- (4) En date du 13 novembre 2017, 70 517 287 étaient émises et en circulation.
- (5) Les titres de M. Bomford sont assujettis à une convention de restriction des actions datée du 2 février 2015 conclue au moment de notre inscription à la cote du CST. Au 13 novembre 2017, 2 434 134 actions ordinaires demeurent entières. Le 15 février 2018, ces actions ordinaires seront libérées de l'entierement.
- (6) Les 1 363 747 actions ordinaires détenues indirectement par M. Bomford sont détenues au nom de First Pacific Enterprises Inc.
- (7) 328 575 de ces options d'achat d'actions expireront le 12 décembre 2018 et 200 000 expireront le 29 mai 2019. Les 328 575 options d'achat d'actions qui expirent en 2018 peuvent être levées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,185 \$ par action. Les 200 000 options d'achat d'actions qui expirent en 2019 peuvent être exercées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,395 \$ par action.
- (8) 300 921 bons de souscription peuvent être exercés pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,15 \$ avant le 12 mai 2018 et sont détenus au nom de First Pacific Enterprises Inc. Les 895 237 bons de souscription restants peuvent être exercés. Ces actions sont détenues à un prix d'exercice de 0,45 \$ avant le 29 mai 2019 et sont détenues directement par M. Bomford.
- (9) Les titres de M. Austin sont assujettis à une convention de restriction des actions datée du 2 février 2015, conclue au moment de notre inscription au CST. En date du 13 novembre 2017, 18 750 actions ordinaires demeurent entières. Le 15 février 2018, ces actions seront libérées par entierement.
- (10) 128 570 de ces options d'achat d'actions expireront le 12 décembre 2018 et 200 000 expireront le 29 mai 2019. Les 128 570 options d'achat d'actions qui expirent en 2018 peuvent être exercées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,185 \$ par action. Les 200 000 options d'achat d'actions qui expirent en 2019 peuvent être exercées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,395 \$ par action.
- (11) Les bons de souscription peuvent être exercés pour acquérir une action ordinaire supplémentaire à un prix d'exercice de 0,45 \$ avant le 12 juin 2019.
- (12) 328 570 de ces options d'achat d'actions expireront le 12 décembre 2018 et 200 000 expireront le 29 mai 2019. Les 328 570 options d'achat d'actions qui expirent en 2018 peuvent être levées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,185 \$ par action. Les 200 000 options d'achat d'actions qui expirent en 2019 peuvent être exercées pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,395 \$ par action.
- (13) Comprend 9 341 347 actions ordinaires détenues par Darcy Bomford. À l'exception de M. Bomford, la direction n'a pas connaissance des porteurs véritables des actions inscrites au nom de CDS & Co., une société de fiducie dépositaire. CDS & Co possède plusieurs bureaux au Canada, notamment: 650 West Georgia Street, bureau 2700, Vancouver (C.-B.) V6B 4N9.

INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES DANS CERTAINES TRANSACTIONS

Au meilleur de nos connaissances autres que celles énoncées ci-dessous, depuis la date de la formation de l'entreprise le 9 juin 2014, il n'y avait pas de transactions de matériel ou d'une série de transactions similaires et en ce moment des opérations envisagées ou une série de transactions similaires auxquels nous avons été ou sont d'être partie au cours de laquelle le montant en cause dépasse le moindre de 120 000 \$ ou d'un pour cent de la moyenne de nos actifs à la fin de l'année pour les deux derniers exercices. Au meilleur de nos connaissances, il n'y a eu aucune transaction dans laquelle tout administrateur, dirigeant, ou de détenteur est connu par nous à propre inscrit ou véritable plus de 5 % de toute catégorie de nos actions ordinaires ou tout membre de la famille immédiate d'une de ces personnes a un intérêt (autre que l'indemnisation de nos dirigeants et administrateurs dans le cours normal des affaires).

Accords de gestion

Le 1 mai 2014, nous avons conclu un accord de gestion avec notre chef de la direction, Darcy Bomford. Les modalités de l'accord sont comme décrit ci-dessus sous "**Rémunération des administrateurs et hauts dirigeants - Accords de gestion**".

Le 20 juin 2014, nous avons conclu un contrat de consultation avec notre chef de la direction financière, Chuck Austin. Les modalités de l'accord sont comme décrit ci-dessus sous "**Rémunération des administrateurs et hauts dirigeants - Accords de gestion**".

Contrat de bail

Le 1 avril 2015, nous avons conclu une entente de location avec notre chef de la direction, Darcy Bomford. Les termes de l'accord sont décrites dans la section "**Description de la propriété**".

VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES

Général

La société offre jusqu'à 14 285 715 actions ordinaires. La société accordera également au preneur ferme un bon de souscription pouvant être exercé pour un maximum de 857 143 actions ordinaires, soit 6% du nombre total des titres vendus dans le cadre du placement. Les actions ordinaires, le bon de souscription et les actions ordinaires sous-jacentes sont tous enregistrés dans cette offre.

Notre capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Au 13 novembre 2017, 70 517 287 actions ordinaires et aucune action privilégiée étaient émises et en circulation, 5 761 236 actions ordinaires pouvaient être émises à l'exercice des options d'achat d'actions en circulation et 8 605 792 actions ordinaires pouvaient être émises à l'exercice des bons de souscription.

La description qui suit résume les termes les plus importants du stock de capital de la société. Ce résumé ne prétend pas être complet et est entièrement qualifié par les dispositions des documents constitutifs de True Leaf. Des copies de ces dispositions ont été déposées en tant que pièces à l'appui du document d'offre dont la présente circulaire d'offre fait partie. Pour une description complète des actions ordinaires et des actions privilégiées de True Leaf, vous devez vous reporter à notre avis d'articles et aux dispositions applicables de la BCA.

Actions ordinaires

Droits de dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de partager, par action, les dividendes et autres distributions d'espèces, de biens ou d'actions de la société que le conseil d'administration peut déclarer à l'égard de la part commune de l'actif ou les fonds de la

société légalement disponibles pour payer des dividendes; toutefois, dans le cas où ces dividendes sont versés sous forme d'actions ordinaires ou de droits d'acquérir des actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires recevront des actions ordinaires ou des droits d'acquérir des actions ordinaires, selon le cas.

Droits de vote

Chaque détenteur de notre action ordinaire a le droit de recevoir un avis de convocation à toute assemblée des actionnaires de la compagnie, d'assister à une telle assemblée et de voter à l'assemblée. Chaque action ordinaire détient un vote par action sur les questions soumises au vote des actionnaires.

Droits en cde liquidation

En cas de liquidation volontaire ou involontaire, de dissolution, de distribution d'actifs ou de liquidation de la société, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de partager à parts égales avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (par action) et tous les actifs de la société de toute sorte disponible pour la distribution aux détenteurs d'actions ordinaires.

Droits et préférences

Les porteurs de nos actions ordinaires n'ont pas de droit de préemption, de souscription ou d'autres droits. Il n'y a pas de disposition de fonds de rachat ou d'amortissement applicable aux actions ordinaires de la société. Les droits, les privilèges et les privilèges des porteurs d'actions ordinaires de la société sont assujettis aux droits des porteurs d'actions privilégiées que la société pourrait désigner à l'avenir et pourraient en être affectés.

Actions privilégiées

Notre conseil d'administration peut, de temps à autre, diriger les actions privilégiées émises en série. Il peut, au moment de l'émission, déterminer la désignation, les pouvoirs, les droits, les préférences et les limites de chaque série. La satisfaction de toute préférence en matière de dividendes d'actions privilégiées en circulation réduirait le montant des fonds disponibles pour le versement de dividendes sur nos actions ordinaires. Les porteurs d'actions privilégiées peuvent avoir droit à un paiement de préférence en cas de liquidation, de dissolution ou de liquidation de la société avant que tout paiement ne soit fait aux porteurs d'actions ordinaires. Dans certaines circonstances, l'émission d'actions privilégiées peut rendre plus difficile ou décourager une fusion, une offre publique d'achat ou un concours de procurations, la prise de contrôle par un porteur d'un grand bloc de nos titres ou la destitution de la direction. À la suite du vote affirmatif d'une majorité du nombre total d'administrateurs alors en fonction, le conseil d'administration peut émettre des actions privilégiées assorties de droits de vote et de conversion qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les détenteurs d'actions ordinaires.

Mandats des preneurs fermes

À la clôture du présent placement, nous accorderons au preneur ferme un bon de souscription pouvant être exercé pour un maximum de 857 143 actions ordinaires, soit 6% du nombre total des titres vendus dans le cadre de l'offre. Les bons de souscription pourront être exercés, en tout ou en partie, pendant une période commençant à la date du début des ventes du placement et expireront au troisième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du placement. Les bons de souscription seront exerçables à un prix égal à 150% du prix d'offre et ne seront pas rachetables.

Les bons de souscription des preneurs fermes et les actions ordinaires sous-jacentes aux bons de souscription ont été réputés être indemnisés par la FINRA et sont donc sujets à un blocage de 180 jours conformément à la règle 5110 (g) (1) de la FINRA. Le preneur ferme ou les cessionnaires autorisés en vertu de cette règle ne peuvent vendre, transférer, céder, donner en gage ou hypothéquer les bons de souscription ou les titres sous-jacents, et le preneur ferme ne peut effectuer aucune opération de couverture, vente à découvert, cela se traduirait par la disposition économique effective des bons de souscription ou des actions ordinaires sous-jacentes pour une période de 180 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la date d'entrée en vigueur du présent placement. De plus, les bons de souscription ne peuvent être cédés, donnés en gage ou hypothéqués pour une période de 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur du présent placement, sauf pour les courtiers et autres courtiers ou agents participant à l'offre et leurs dirigeants ou associés de bonne foi. Les bons de souscription prévoient un rajustement du nombre et du prix des bons de souscription et des actions ordinaires sous-jacentes à ces bons de souscription en cas de recapitalisation, de fusion, de fractionnement d'actions ou d'autres opérations structurelles ou de financement futur.

Certaines dispositions de la BCA et nos articles

Réunions d'actionnaires

Nous devons tenir une assemblée générale annuelle de nos actionnaires au moins une fois par année à une date et à un endroit déterminés par notre conseil d'administration, pourvu que l'assemblée ne puisse avoir lieu plus de 15 mois après l'assemblée générale annuelle précédente. Une assemblée de nos actionnaires peut se tenir n'importe où au Canada ou (à la condition que les actionnaires y consentent) n'importe où à l'extérieur du Canada.

À tout moment, nos administrateurs peuvent convoquer une assemblée de nos actionnaires. Les actionnaires détenant au moins 5% de nos actions avec droit de vote émises peuvent aussi faire en sorte que nos administrateurs convoquent une assemblée des actionnaires.

Un avis de convocation à une assemblée - précisant la date, l'heure et l'endroit de la réunion et, si une réunion doit considérer une affaire spéciale, la nature générale de l'entreprise spéciale - doit être envoyé aux actionnaires, chaque administrateur et le vérificateur au moins moins de 21 jours avant la réunion, bien que, en raison des lois sur les valeurs mobilières applicables, le délai de préavis soit effectivement plus long. En vertu de la BCA, les actionnaires ayant le droit d'être convoqués à une réunion peuvent annuler ou réduire le délai de préavis pour cette assemblée, pourvu que les lois sur les valeurs mobilières applicables soient respectées. L'omission accidentelle d'envoyer un avis de convocation à une assemblée des actionnaires ou la non-réception d'un avis par une personne ayant le droit de recevoir un avis n'invalide aucune procédure à cette assemblée.

Le quorum des assemblées des actionnaires est d'au moins une personne présente en personne ou représentée par procuration, qui, seule ou avec un autre actionnaire présent ou représenté par procuration, détient au moins cinq pour cent des actions en circulation ayant le droit de voter à l'assemblée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de toute assemblée des actionnaires, les actionnaires présents ou représentés par procuration peuvent ajourner la réunion à une heure et à un endroit déterminés, mais ne peuvent traiter aucune autre affaire. Les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit d'assister aux assemblées de nos actionnaires. Sauf disposition contraire à l'égard d'une série particulière d'actions privilégiées et sauf disposition contraire de la loi, les porteurs de nos actions privilégiées n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées de nos actionnaires. Nos administrateurs, notre secrétaire (le cas échéant), notre auditeur et toutes autres personnes invitées par notre président ou nos administrateurs ou avec le consentement de ceux-ci sont autorisés à assister à toute assemblée de nos actionnaires mais ne seront pas pris en compte dans le quorum. a le droit de voter à l'assemblée à moins d'être actionnaire ou fondé de pouvoir habile à voter à l'assemblée.

Exigences relatives à la notification préalable des propositions d'inscription et des propositions d'actionnaires

En vertu de la BCA, les actionnaires peuvent faire des propositions pour les questions à examiner lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ces propositions doivent nous être envoyées à l'avance de toute réunion proposée en fournissant un avis écrit en temps opportun en bonne et due forme à notre siège social, conformément aux exigences de la BCA. L'avis doit inclure des informations sur les affaires que l'actionnaire a l'intention d'apporter avant la réunion.

Nos statuts n'exigent pas que les actionnaires nous avisent à l'avance de leur intention de nommer d'autres personnes que celles nommées par la direction pour être élues à notre conseil d'administration lors d'une assemblée des actionnaires.

Révocation des administrateurs

Nos statuts prévoient qu'aucun membre de notre conseil d'administration ne peut être démis de ses fonctions par ses actionnaires sans motif valable et, en plus de tout autre vote requis par la loi, sur approbation d'au moins la majorité des droits de vote de et les actions en circulation du capital-actions de la société alors habilitées à voter pour l'élection des administrateurs.

Les actionnaires n'ont pas droit au vote cumulatif

Nos statuts ne permettent pas aux actionnaires de cumuler leurs votes dans l'élection des administrateurs. Par conséquent, les détenteurs de la majorité des actions ordinaires en circulation ayant le droit de voter dans toute élection d'administrateurs

peuvent choisir, s'ils le désirent, tous les administrateurs autres que les administrateurs que les porteurs de nos actions privilégiées peuvent choisir.

Modifications

Sauf pour changer notre nom, toute modification de notre avis d'articles doit d'abord obtenir une approbation spéciale de la part des détenteurs d'au moins les deux tiers des votes exprimés sur la résolution. Notre dénomination sociale peut être modifiée par résolution spéciale ou par résolution des administrateurs.

Retrait des administrateurs

Nos statuts permettent aux membres de notre conseil d'administration d'être démis de leurs fonctions par une résolution spéciale de nos actionnaires ou par une résolution des administrateurs si le directeur est reconnu coupable d'un acte criminel ou cesse d'être qualifié pour exercer les fonctions d'administrateur d'une société et ne démissionne pas rapidement.

Changement de contrôle

Nos articles ne contiennent aucune limitation de changement de contrôle à l'égard d'une fusion, d'une acquisition ou d'une restructuration d'entreprise qui nous concerne.

En vertu de la BCA, un soumissionnaire cherchant à nous acquérir aurait besoin - lors d'une acquisition forcée (offre publique d'achat) - de recevoir l'acceptation des actionnaires à l'égard de 90% de nos actions en circulation. Si ce seuil de 90% n'est pas atteint dans l'offre, en vertu de la BCA, le soumissionnaire ne serait pas en mesure de réaliser une "fusion de deuxième étape" pour obtenir 100% de contrôle de nous. Bien que 50% soit l'offre d'achat la plus courante en vertu de la loi américaine, une offre de 90% de nos actions en circulation sera probablement une condition dans une offre publique d'achat visant à nous acquérir.

De plus, la Loi sur Investissement Canada exige qu'un "non-Canadien", tel que défini dans la présente, dépose une demande de révision auprès du ministre responsable de la Loi sur Investissement Canada et obtienne l'approbation du ministre avant d'acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne. Les seuils financiers sont dépassés. Autrement, il n'y a aucune restriction en vertu des lois du Canada ou des articles de la compagnie sur les droits des non-Canadiens de détenir ou de voter les actions ordinaires de la compagnie. (Étant donné notre taille et notre industrie actuelles, nous ne croyons pas que ces règles s'appliqueraient à nous.)

Chacune de ces dispositions peut décourager un acquéreur potentiel de proposer ou de compléter une transaction qui aurait autrement présenté une prime à nos actionnaires.

Politique de dividendes

Nous n'avons pas déclaré ni versé de dividendes en espèces et n'avons pas l'intention de verser des dividendes en espèces dans un proche avenir sur nos actions ordinaires. Les dividendes en espèces, le cas échéant, qui pourraient être versés à l'avenir aux porteurs d'actions ordinaires seront payables lorsque, selon notre appréciation, notre conseil d'administration se fondera sur l'évaluation de notre situation financière, de nos bénéfices, de notre besoin de fonds, si des actions privilégiées sont en circulation, dans la mesure où les actions privilégiées ont une réclamation préalable aux dividendes et à d'autres facteurs, y compris les lois applicables. Nous ne sommes actuellement partie à aucune entente restreignant le versement de dividendes.

CONSIDÉRATIONS FISCALES

Vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des conseils sur les conséquences fiscales qui s'appliquent à vous.

Incidences fiscales canadiennes

Nous considérons que le résumé suivant décrit équitablement les principales incidences fiscales fédérales canadiennes applicables au porteur de nos actions ordinaires qui, à tout moment important, n'a aucun lien de dépendance avec notre société, qui détient toutes les actions ordinaires à titre d'immobilisations, qui réside dans le États-Unis, qui n'est pas un résident du Canada et qui n'utilise pas ou n'est pas réputé utiliser ou détenir ses actions ordinaires de notre société dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada (un “**détenteur non-résident**”). Il est présumé que les actions ordinaires seront cotées en permanence à une bourse de valeurs désignée aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la “**LIR**”) et de ses règlements d'application. Les investisseurs devraient savoir que les incidences fiscales fédérales canadiennes applicables aux porteurs de nos actions ordinaires changeront si, pour quelque raison que ce soit, nous cessons d'être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs visée par règlement. Par conséquent, les porteurs et les porteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité relativement aux incidences fiscales de l'achat, de la cession et de la disposition de nos actions ordinaires si nous cessons d'être inscrits à la cote d'une bourse prescrite.

Ce résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la LIR, de ses règlements, de la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis telle que modifiée par les protocoles (le “**Traité**”) à la date de la déclaration d'enregistrement et des et évaluer les politiques de l'Agence du revenu du Canada (l “**ARC**”). Ce résumé ne tient pas compte des conséquences fiscales provinciales canadiennes. Cette description n'est pas exhaustive de toutes les conséquences fiscales fédérales canadiennes possibles et ne tient compte ni n'anticipe aucune modification de la loi, que ce soit par une mesure législative, gouvernementale ou judiciaire. Ce résumé tient toutefois compte de toutes les propositions précises visant à modifier la LIR et les règlements connexes, annoncées publiquement par le gouvernement du Canada à la date des présentes.

Ce résumé ne traite pas des effets fiscaux potentiels pertinents pour notre société ou des considérations fiscales qui dépendent des circonstances propres à chaque investisseur. Par conséquent, les porteurs et les porteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales sur eux de l'achat, de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires de notre société.

Dividendes

La LIR prévoit que les dividendes et autres distributions réputés être des dividendes versés ou réputés avoir été versés par une société résidente canadienne (comme notre société) à un non-résident du Canada seront assujettis à une retenue d'impôt de non-résident égale à 25% du montant brut du dividende de dividende réputé. Les dispositions de la LIR relatives aux dividendes et aux paiements de dividendes réputés et aux gains réalisés par des non-résidents du Canada, qui sont des résidents des États-Unis, sont assujetties au Traité. Le Traité peut réduire le taux de retenue à la source sur les dividendes, comme indiqué ci-dessous.

L'article X du Traité modifié par le Protocole Canada-États-Unis ratifié le 9 novembre 1995 prévoit une retenue d'impôt de 5% sur les dividendes bruts ou les dividendes réputés versés à une société américaine qui détient en propriété effective au moins 10% des actions votantes société payant le dividende. Dans les cas où des dividendes ou des dividendes réputés sont versés à un résident des États-Unis (autre qu'une société) ou à une société des États-Unis qui détient moins de 10% des actions avec droit de vote d'une société, une retenue à la source de 15% est montant brut du dividende ou du dividende réputé payé. Nous serions tenus de retenir cette taxe sur le dividende et de verser la taxe directement à l'ARC pour le compte de l'investisseur.

La réduction de la retenue à la source de 25%, conformément au traité, ne sera pas disponible:

- a) si les actions à l'égard desquelles les dividendes sont versés faisaient partie de la propriété de l'entreprise ou étaient effectivement liées à un établissement stable ou à une base fixe que le titulaire a ou possédait au Canada dans les 12 mois précédant la disposition;
- b) le détenteur est une SARL américaine qui n'est pas assujettie à l'impôt aux États-Unis.

Le Traité exempte généralement les dividendes d'impôt canadiens versés à un organisme religieux, scientifique, littéraire, éducatif ou de bienfaisance ou à un organisme administrant exclusivement un fonds ou un régime de retraite, de retraite ou d'avantages sociaux si l'organisme réside aux États-Unis et exempté de l'impôt sur le revenu en vertu des lois des États-Unis.

Les gains en capital

Un non-résident titulaire n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la ITA en ce qui a trait aux gains en capital réalisés à la disposition d'une de nos actions que si le partage représente "biens canadiens imposables" pour son porteur. Nos actions ordinaires sera considéré comme un bien canadien imposable d' un porteur résident uniquement si:

- (a) Le non-résident titulaire;
- (b) Des personnes avec qui le porteur non-résident n'a pas un lien de dépendance;
- (c) Le non-résident titulaire et les personnes avec qui il avait un lien de dépendance;

Administré au moins 25 % des actions émises de toute catégorie ou série de notre Compagnie à un moment quelconque au cours des cinq années précédant l'aliénation. Dans le cas d'un non-porteur résident à qui les actions de notre Compagnie représentent un bien canadien imposable et qui réside aux États-Unis, aucun impôt canadien sera généralement payable sur un gain en capital réalisé sur ces actions en raison du traité à moins que:

- (a) La valeur de ces actions est principalement tirée de biens (y compris la propriété des ressources) situés au Canada,
- (b) Le titulaire a résidé au Canada pendant 120 mois durant une période de 20 ans précédant et à un moment quelconque au cours des dix années précédant immédiatement, le dispositif et les actions étaient détenues par lui lorsqu'il a cessé d'être un résident du Canada,
- (c) Ils faisait partie de l'actif ou étaient autrement se rattache effectivement à un établissement stable ou une base fixe que le titulaire a ou avait au Canada dans les 12 mois précédant la disposition, ou
- (d) Le porteur est une SARL américaine qui n'est pas assujéti à l'impôt aux États-Unis.

Si l'assujéti à l'impôt canadien lors de cette disposition, son gain en capital (ou une perte en capital) de la disposition est le montant par lequel le produit de disposition est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté des parts et des frais raisonnables de disposition. Aux fins de l'impôt canadien, le "**gain en capital imposable**" est égal à la moitié du gain en capital.

REER

Les titres ne sont pas tous admissibles à un placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Vous devriez consulter vos propres conseillers professionnels pour obtenir des conseils sur l'admissibilité à un REER de ces titres.

Conséquences de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis

Ce qui suit est une discussion des incidences fiscales fédérales américaines importantes, en vertu de la loi actuelle, applicables à un porteur américain (tel que défini ci-dessous) de nos actions ordinaires qui détiennent ces actions comme des immobilisations. Cette discussion ne traite pas de toutes les questions fiscales fédérales potentiellement pertinentes et ne traite pas des conséquences particulières aux personnes assujétiées à des dispositions spéciales de la législation fédérale sur l'impôt sur le revenu, telles que celles décrites ci-dessous comme exclues de la définition de Titulaire américain. De plus, cette discussion ne couvre pas les conséquences fiscales d'état, locales ou étrangères. (Voir "**Incidences fiscales fédérales canadiennes**" ci-dessus.)

La discussion suivante est basée sur *l'Internal Revenue Code de 1986*, tel que modifié (le "**Code**"), les règlements du Trésor, les décisions publiées Internal Revenue Service ("**IRS**"), les positions administratives publiées de l'IRS et les décisions judiciaires actuellement applicables. Tout ou partie de ceux-ci pourraient être modifiés de manière significative et défavorable (éventuellement sur une base rétroactive) à tout moment. De plus, cette discussion ne tient pas compte des effets potentiels (défavorables et bénéfiques) de toute mesure législative proposée récemment qui, si elle est adoptée, pourrait être appliquée (possiblement rétroactivement) à tout moment.

La discussion ci-dessous ne traite pas des effets fiscaux potentiels pertinents pour notre société ou des considérations fiscales qui dépendent des circonstances propres à chaque investisseur. En outre, cette discussion ne traite pas des conséquences fiscales qui pourraient s'appliquer à certains investisseurs soumis à un traitement spécial en vertu de certaines lois fédérales américaines sur l'impôt sur le revenu, notamment les courtiers en valeurs mobilières, les entités exonérées d'impôt, les banques et les sociétés d'assurances. Détenteurs Les acheteurs de nos actions ordinaires devraient donc s'assurer des conséquences fiscales globales de leur propriété de nos actions ordinaires, y compris les conséquences fiscales de l'État, des impôts locaux et étrangers (qui ne sont pas examinés aux présentes) et consulter leurs propres conseillers en fiscalité relativement aux leurs circonstances particulières.

U.S. Les porteurs

Tel qu'utilisé ici, un **“U.S. Titulaire”** comprend un porteur véritable d'actions ordinaires de notre société qui est un citoyen ou un résident des États-Unis, une société ou une société de personnes créée ou organisée en vertu des lois des États-Unis ou de toute subdivision politique de Le tribunal américain peut exercer une surveillance primaire sur l'administration de la fiducie et une ou plusieurs personnes américaines ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions importantes de la fiducie, toute entité créée ou organisée aux États-Unis qui est imposable en tant que société pour l'impôt américain fins et toute autre personne ou entité dont la propriété d'actions ordinaires de notre société est effectivement liée à la conduite d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis. Un Détenteur américain n'inclut pas les personnes assujetties aux dispositions spéciales de la législation fédérale sur l'impôt sur le revenu telles que les organismes exonérés d'impôt, les régimes de retraite admissibles, les institutions financières, les sociétés d'assurance, les sociétés de placement immobilier, les sociétés de placement réglementées et les non-résidents. les particuliers ou les sociétés étrangères dont la propriété de nos actions ordinaires n'est pas efficacement liée à la conduite d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis et aux actionnaires qui ont acquis leurs actions par l'exercice d'options d'achat d'actions ou autrement à titre d'indemnisation.

Distribution de dividendes sur les actions de notre société

Les porteurs américains recevant des distributions de dividendes (y compris les dividendes) à l'égard des actions ordinaires de notre société sont tenus d'inclure dans le revenu brut aux fins de l'impôt fédéral américain le montant brut de ces distributions dans la mesure où nous avons des bénéfices courants ou accumulés. bénéfices, sans réduction de l'impôt sur le revenu canadien retenu sur ces distributions. Cet impôt canadien retenu peut être déduit ou peut être déduit de l'impôt exigible, sous réserve de certaines restrictions et autres règles complexes, à l'égard du revenu imposable fédéral américain des États-Unis (voir **“Crédit d'impôt étranger”** ci-dessous). Dans la mesure où les distributions dépassent nos bénéfices et bénéfices actuels ou accumulés, ces distributions seront traitées d'abord comme un remboursement de capital dans la mesure de la base de l'actionnaire dans les actions ordinaires de notre société et par la suite comme un gain de la vente ou de l'échange. actions ordinaires de notre société. Des taux d'imposition préférentiels pour les gains en capital nets à long terme peuvent s'appliquer à un détenteur américain, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une succession ou d'une fiducie.

En général, les dividendes versés sur nos actions ordinaires ne seront pas admissibles à la déduction pour dividendes reçus accordée aux sociétés qui reçoivent des dividendes de certaines sociétés américaines

Crédit d'impôt étranger

Un porteur américain qui paie (ou qui a retenu des distributions) l'impôt canadien sur la propriété de nos actions ordinaires peut, au choix du porteur américain, avoir droit à une déduction ou à un crédit d'impôt pour cet impôt étranger. payé ou retenu. Ce choix est effectué année après année et s'applique généralement à tous les impôts sur le revenu étrangers payés par (ou retenus) au porteur américain au cours de cette année. Il existe des limitations importantes et complexes qui s'appliquent au crédit, parmi lesquelles la limite générale selon laquelle le crédit ne peut excéder la part proportionnelle de l'impôt sur le revenu américain du Titulaire américain que le revenu de source étrangère du Titulaire américain porte sur son compte mondial. revenu imposable. Pour déterminer l'application de cette limitation, les divers éléments de revenu et de déduction doivent être classés en sources étrangères et nationales. Des règles complexes régissent les revenus tels que le **“revenu passif”**, les **“retenues d'impôt élevées”**, les **“revenus des services financiers”**, les **“revenus d'expédition”** et certaines autres classifications de revenus. Un porteur américain qui est considéré comme une société américaine possédant 10% ou plus de ses droits de vote a également droit à un crédit d'impôt étranger réputé payé dans certaines circonstances pour l'impôt étranger sous-jacent de notre société lié aux dividendes reçus ou aux revenus de la sous-partie F reçus. de notre part. (Voir la discussion ci-dessous sur les sociétés étrangères contrôlées). La disponibilité du crédit d'impôt étranger et l'application des limites du crédit d'impôt étranger sont spécifiques aux faits et les détenteurs et les détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation personnelle.

Disposition d'actions ordinaires

Si un **“U.S. Le porteur”** détient des actions à titre d'immobilisation, un gain ou une perte réalisé sur la vente de nos actions ordinaires sera généralement un gain ou une perte en capital et sera à long terme si l'actionnaire a une période de détention de plus d'un an. Toutefois, les gains réalisés à la vente de nos actions ordinaires peuvent, dans certaines circonstances, être considérés comme un revenu ordinaire si nous étions considérés comme une **“société démontable”** au sens de l'article 341 du Code en fonction des faits qui existaient à la date de la vente (Voir ci-dessous la définition de **“société démontable”**). Le montant

du gain ou de la perte comptabilisé par un porteur américain vendeur sera mesuré par la différence entre (i) le montant réalisé à la vente et (ii) sa base fiscale dans nos actions ordinaires. Les pertes en capital ne sont déductibles que dans la mesure des gains en capital. Cependant, dans le cas des contribuables autres que les sociétés (États-Unis), 3 000 \$ (1 500 \$ pour les personnes mariées déposant séparément) de pertes en capital sont déductibles du revenu ordinaire annuellement. Dans le cas des particuliers et des autres contribuables qui ne sont pas des sociétés, les pertes en capital qui ne sont pas actuellement déductibles peuvent être reportées aux autres années. Dans le cas des sociétés, les pertes en capital qui ne sont pas actuellement déductibles sont reportées à chacune des trois années précédant l'année de la perte et à chacune des cinq années qui suivent l'année de la perte.

Une “**société démontable**” est une société qui est formée ou dont la principale activité consiste à fabriquer, construire, produire ou acheter des types prescrits ou des biens que la société détient depuis moins de trois ans et produirait généralement un revenu ordinaire à sa disposition en vue de: les actionnaires qui vendent ou échangent leurs actions et réalisent ainsi un gain avant que la société ne réalise les deux tiers du revenu imposable provenant des biens prescrits. Les biens prescrits comprennent: le stock dans le commerce et l'inventaire; les biens détenus principalement pour la vente à des clients dans le cours normal des affaires; créances ou honoraires non réalisés, consistant en des droits de paiement pour des actifs non capitalisés livrés ou à livrer, ou des services rendus ou à rendre dans une mesure non incluse précédemment dans le revenu, mais excluant les créances sur les biens non prescrits; et le gain sur la propriété à la vente est assujéti à la règle du gain en capital / perte ordinaire. En règle générale, un actionnaire qui détient directement ou indirectement 5% ou moins des actions en circulation de la société peut considérer le gain sur la vente de ses actions comme un gain en capital.

Autres considérations pour les détenteurs américains

Dans les circonstances suivantes, les sections ci-dessus de la présente analyse pourraient ne pas décrire les incidences fiscales fédérales américaines découlant de la détention et de la disposition d'actions ordinaires de l'inscrit. Notre direction est d'avis qu'il y a peu ou pas de probabilité que nous soyons considérés comme une “**société de portefeuille personnelle étrangère**”, une “**société d'investissement étrangère**” ou une “**société étrangère contrôlée**” (chacune définie ci-dessous) et les conditions anticipées.

Société de portefeuille personnelle étrangères

Si, au cours d'une année imposable, plus de 50% du total des droits de vote combinés ou la valeur totale de nos actions en circulation sont détenues, en réalité ou de manière constructive, par cinq personnes ou moins qui sont citoyens ou résidents des États-Unis et 60% ou plus de notre revenu brut pour cette année provenait de certaines sources passives (p. ex. des dividendes reçus de ses filiales), nous serions traités comme une “**société de portefeuille personnelle étrangère**”. Dans ce cas, les porteurs américains qui détiennent des actions ordinaires dans notre capital serait tenu d'inclure dans le revenu pour cette année leur part attribuable de notre revenu passif qui aurait été traitée comme un dividende si ce revenu passif avait effectivement été distribué.

Compagnie d'investissement 'étranger

Si 50% ou plus du total des droits de vote ou de la valeur totale de nos actions en circulation sont détenus, de façon réelle ou constructive, par des citoyens ou des résidents des États-Unis, par des sociétés ou des sociétés américaines ou par des fiducies autres que des sociétés étrangères. (tel que défini par l'article 7701 (a) (31) du Code) et que nous sommes principalement engagés dans l'investissement, le réinvestissement ou la négociation de titres, de marchandises ou d'intérêts, il est possible que nous soyons traité comme une “société d'investissement étrangère” au sens de l'article 1246 du Code, la totalité ou une partie d'un gain réalisé par un porteur américain qui vend ou échange ses actions ordinaires doit être traitée comme un revenu ordinaire plutôt que comme un gain en capital.

Société d'investissement étranger passif

Un porteur américain qui détient des actions d'une société étrangère au cours d'une année où cette société est admissible à titre de société d'investissement étrangère passive est assujéti à l'impôt fédéral américain sur le revenu de cette société étrangère selon l'une des deux autres méthodes fiscales de chacun de ces détenteurs américains.

L'article 1297 du Code définit une SPEP comme une société qui n'est pas constituée aux États-Unis et, pour toute année d'imposition, (i) 75% ou plus de son revenu brut est un “**revenu passif**” qui comprend les intérêts, dividendes et (ii) le pourcentage moyen, en valeur (ou, si la société est une société étrangère contrôlée ou fait un choix, assiette fiscale ajustée), de ses actifs qui produisent ou sont détenus pour la production de “**revenu passif**” "Est de 50% ou plus. Pour les années d'imposition des personnes américaines commençant après le 31 décembre 1997 et pour les années d'imposition des sociétés

étrangères se terminant avec ces années d'imposition, la Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables prévoit que les sociétés cotées en bourse doivent appliquer ce test. Nous croyons que nous ne sommes pas admissibles à titre de SPEP parce que nos actifs productifs passifs représentent moins de 50% de notre actif total.

En tant que PFIC, chaque détenteur américain doit déterminer sous quelle autre méthode d'imposition il souhaite être imposé. Selon une méthode, un porteur américain qui choisit en temps opportun de traiter le titulaire comme un fonds admissible électif (le "**FQE**"), tel que défini dans le code (un "**porteur américain élu**") sera assujéti, en vertu de l'article 1293 du le Code, à l'impôt fédéral sur le revenu actuel pour toute année d'imposition à laquelle nous sommes admissibles en tant que SPEP à sa quote-part de (i) "**gain en capital net**" (l'excédent du gain en capital net à long terme sur le court terme net). perte en capital), qui sera imposée comme un gain en capital à long terme au porteur américain choisi et (ii) comme un "**bénéfice ordinaire**" (l'excédent du bénéfice et des profits sur le gain en capital net) qui sera imposé comme revenu ordinaire aux US Holder, dans chaque cas, pour l'année d'imposition du détenteur américain au cours de laquelle (ou avec laquelle) notre année d'imposition se termine, indépendamment du fait que ces montants soient effectivement distribués. Une telle élection, une fois faite s'applique à toutes les années subséquentes, sauf si révoqué avec le consentement de l'IRS.

Un choix de QEF permet également au porteur américain élu de (i) traiter généralement tout gain réalisé à la disposition de ses actions ordinaires (ou réputé réalisé sur le nantissement de ses actions ordinaires) comme un gain en capital; (ii) traiter sa part de notre gain en capital net, le cas échéant, comme un gain en capital à long terme plutôt que comme un revenu ordinaire, et (iii) soit éviter les frais d'intérêt découlant du statut de PFIC (voir la section sur les frais d'intérêt) un choix annuel, sous réserve de certaines restrictions, de différer le paiement des impôts courants sur sa quote-part de notre gain en capital net réalisé annuel et des gains ordinaires, sous réserve toutefois des frais d'intérêt. Si le porteur américain électeur est un particulier, une telle charge d'intérêt ne serait pas déductible.

La procédure à suivre par un porteur américain pour faire un choix de QEF en temps opportun dépendra de si l'année de l'élection est la première année de la période de détention du détenteur américain dans lequel nous sommes une SPEP. Si le porteur américain fait un choix QEF au cours de cette première année (parfois appelé "**choix généalogique QEF**"), le porteur américain peut faire le choix du QEF en déposant simplement les documents appropriés au moment où le porteur américain dépose son impôt. retour pour cette première année. Si, toutefois, nous sommes qualifiés de SPEP au cours d'une année antérieure, le porteur américain peut effectuer un "**choix QFÉ non indexé**" en comptabilisant comme "distribution excédentaire" (i) selon les règles du chapitre 1291 (voir ci-dessous) qu'il reconnaîtrait autrement si le porteur américain vendait ses actions à la date de qualification (choix de vente réputé) ou (ii) si nous sommes une société étrangère contrôlée ("**CFC**"), sa quote-part des bénéfices et profits de la société (Élection réputée de dividendes) (Voir "Élimination du chevauchement entre les règles de la sous-partie F et les dispositions relatives aux PFIC"). L'effet du choix de la vente réputée ou du choix du dividende réputé est de payer tous les impôts différés antérieurs, de payer l'intérêt sur le report d'impôt et d'être traité par la suite comme un QEF généalogique tel que discuté au paragraphe précédent. En ce qui concerne une situation dans laquelle un choix fondé sur le QEF généalogique est effectué, si nous ne sommes plus admissibles à titre de PFIC dans une année subséquente, les règles normales du Code et non les règles du PFIC s'appliqueront.

Si un porteur américain n'a pas fait de choix de FEA à un moment donné (un "porteur américain non choisi"), les règles d'imposition spéciales prévues à l'article 1291 du code s'appliqueront (i) aux gains réalisés sur la cession (ou réputés être réalisés en raison d'un gage) de ses actions ordinaires et (ii) de certaines "**distributions excédentaires**", telles que définies spécialement, par notre société. Une "**distribution excédentaire**" désigne toute distribution de l'année courante à l'égard des actions de SPEP qui représente une partie évaluable des distributions totales à l'égard de l'action au cours de l'année qui excèdent 125% du montant moyen des distributions à l'égard du trois années précédentes.

Un porteur américain non électeur serait généralement tenu de calculer proportionnellement tous les gains réalisés à la disposition de ses actions ordinaires et toutes les distributions excédentaires sur l'ensemble de la période de détention des actions ordinaires. Tous les gains ou les distributions excédentaires attribués aux années antérieures du porteur américain (autres que les années antérieures à notre première année d'imposition pendant la période de détention du détenteur américain et commençant après janvier 1987 pour laquelle il était une SPEP) seraient imposés au taux d'imposition le plus élevé pour chacune de ces années antérieures applicable au revenu ordinaire. Le porteur américain non élu serait également responsable des intérêts sur le passif d'impôt différé pour chacune de ces années antérieures, calculés comme si un tel passif avait été exigé à l'égard de chacune de ces années antérieures. Un porteur américain non-électeur qui est un particulier n'a pas droit à une déduction pour les intérêts sur le passif d'impôt différé. Les portions de gains et de distributions qui ne sont pas qualifiées de "**distributions excédentaires**" sont assujétiées à l'impôt dans l'année en cours en vertu des règles fiscales normales de l'Internal Revenue Code.

Si nous sommes une SPEP pour une année d'imposition au cours de laquelle un porteur américain non élu détient des actions ordinaires, nous continuerons d'être considérés comme une SPEP à l'égard de ces actions ordinaires, même si ce n'est plus une SPEP par définition. Un porteur américain non électeur peut résilier ce statut de PFIC réputé en choisissant de reconnaître le gain (qui sera imposé selon les règles susmentionnées pour les porteurs américains non-inscrits) comme si ces actions ordinaires avaient été vendues le dernier jour du dernier année pour laquelle il s'agissait d'une PFIC.

En vertu de l'alinéa 1291f) du Code, le ministère du Trésor a publié un projet de règlement visant à taxer certains transferts d'actions de SPEP par des porteurs américains non-élus qui ne sont généralement pas imposés autrement, comme des dons, des bourses réorganisations et transferts au décès. Si un porteur américain effectue un choix QEF qui n'est pas un choix généalogique (c.-à-d. Après la première année au cours de laquelle nous sommes une SPEP et que le porteur américain détient nos actions) (les "choix non privilégiés"), les règles QEF s'appliquent prospectivement, mais ne s'appliquent pas aux années antérieures à l'année où le QEF entre en vigueur pour la première fois. Les porteurs américains devraient consulter leurs conseillers en fiscalité au sujet des conséquences particulières de la tenue d'un choix de FEQ non généalogique.

Certaines règles spéciales, généralement défavorables, s'appliqueront à l'égard des actions ordinaires alors que nous sommes une SPEP, qu'elles soient ou non traitées comme des QEF. Par exemple, en vertu de l'alinéa 1297 (b) (6) du Code (en vigueur avant la Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables), un porteur américain qui utilise les actions de PFIC comme garantie pour un prêt (y compris un prêt sur marge) Selon les dispositions réglementaires, ils peuvent être considérés comme ayant effectué une disposition imposable de ces actions.

La discussion qui précède est fondée sur les dispositions actuellement en vigueur du Code, sur les règlements existants et proposés en vertu de celui-ci, ainsi que sur les décisions administratives et les décisions judiciaires actuelles, qui peuvent toutes changer. Un tel changement pourrait affecter la validité de cette discussion. En outre, la mise en œuvre de certains aspects des règles relatives aux PFIC exige la publication de règlements qui, dans de nombreux cas, n'ont pas été promulgués et qui peuvent avoir un effet rétroactif. Rien ne garantit que l'une ou l'autre de ces propositions sera adoptée ou promulguée et, dans l'affirmative, la forme qu'elles prendront ou l'effet qu'elles pourraient avoir sur cette discussion. Par conséquent, et en raison de la complexité des règles relatives aux SPEP, les porteurs américains du déclarant sont fortement encouragés à consulter leurs propres conseillers en fiscalité concernant l'incidence de ces règles sur leur investissement dans notre société. Pour une analyse de l'impact de la Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables américains auprès d'un détenteur américain d'une SPEP, voir "*Élimination à la valeur de marché des PFIC en vertu de la Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables*" et "*Élimination du chevauchement entre Dispositions PFIC*" ci-dessous.

Mark-to-Market pour élection PFIC Stock sous le contribuable Relief Act de 1997

La Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables prévoit qu'un détenteur américain d'une SPEP peut faire un choix d'évaluation à la valeur de marché par rapport à l'action de la SPEP si ces actions sont négociables tel que défini ci-dessous. Cette disposition vise à prévoir une disposition d'inclusion actuelle pour les personnes qui ne sont pas des porteurs d'options. Aux termes du choix, tout excédent de la juste valeur marchande de l'action de PFIC à la clôture de l'année d'imposition sur la base ajustée du stock du détenteur est inclus dans le revenu du porteur. Le porteur peut déduire tout excédent de la base rajustée des actions de SPEP sur sa juste valeur marchande à la clôture de l'année d'imposition. Toutefois, les déductions se limitent aux gains nets à la valeur marchande de l'action que le porteur a inclus dans le revenu au cours d'années d'imposition antérieures, ou "**inclusions non converties**". Aux fins du choix, les actions PFIC sont négociables si elles sont régulièrement négocié sur (1) une bourse nationale de valeurs mobilières enregistrée auprès de la SEC, (2) le système de marché national établi en vertu de la section II A de la Exchange Act, ou (3) une bourse ou un marché déterminé par l'IRS que le prix du marché représente une juste valeur marchande légitime et saine.

La base rajustée des actions PFIC d'un porteur est augmentée du revenu comptabilisé selon l'option d'évaluation à la valeur de marché et diminuée des déductions permises aux termes du choix. Si un porteur américain détient indirectement des actions de PFIC par l'intermédiaire d'une entité étrangère, les ajustements de base s'appliquent à la base des actions PFIC détenues par l'entité étrangère aux fins de l'application des règles PFIC au traitement fiscal du propriétaire américain. Des ajustements de base similaires sont effectués sur la base de la propriété par laquelle les personnes américaines détiennent les actions PFIC.

Le revenu comptabilisé selon l'option d'évaluation à la valeur de marché et le gain sur la vente d'actions de PFIC à l'égard desquelles un choix est fait sont traités comme un revenu ordinaire. Les déductions permises aux termes du choix et la perte sur la vente de SPEP à l'égard de laquelle un choix est fait, dans la mesure où le montant de la perte n'excède pas les gains nets à la valeur marchande inclus précédemment, sont traités comme des pertes ordinaires. La source américaine ou étrangère de tout revenu ou perte est déterminée comme s'il s'agissait d'un gain ou d'une perte provenant de la vente d'actions de la SPEP.

Si les actions de PFIC sont détenues par un CFC (voir ci-dessous), le CFC est traité comme une personne des États-Unis qui peut faire l'évaluation à la valeur de marché. Les montants inclus dans le revenu du CFC dans le cadre du choix sont traités comme un revenu de société de portefeuille personnelle étrangère et les déductions sont imputables au revenu de sociétés de portefeuille personnelles étrangères.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent aux années d'imposition des personnes américaines commençant après le 31 décembre 1997 et aux années d'imposition des sociétés étrangères se terminant avec ou au sein de ces années d'imposition des personnes des États – Unis.

Les règles de l'article 1291 du Code applicables aux fonds non qualifiés, tel que discuté ci-dessus, ne s'appliquent généralement pas aux porteurs américains pour les années d'imposition pour lesquelles un choix d'évaluation à la valeur de marché est en vigueur. Si l'article 1291 du Code est appliqué et qu'un choix d'évaluation à la valeur de marché est en vigueur pour toute année d'imposition antérieure, la période de détention pour les actions de SPEP est considérée comme commençant immédiatement après la dernière année d'imposition. Toutefois, si un contribuable fait un choix d'évaluation à la valeur du marché pour les actions PFIC qui est un fonds non qualifié après le début de la période de détention d'un contribuable, une règle de coordination s'applique pour s'assurer que le contribuable n'évite pas les frais d'intérêt en ce qui concerne les montants attribuables aux périodes antérieures au choix.

Statut de Compagnie étrangère contrôlée

Si plus de 50% des droits de vote de toutes les catégories d'actions ou de la valeur totale des actions de notre société sont détenus, directement ou indirectement, par des détenteurs américains, chacun d'entre eux possédant des règles d'attribution de 10% ou plus Nous pourrions être traités comme une “**société étrangère contrôlée**” ou “**CFC**” en vertu de la sous-partie F du Code. Cette classification donnerait lieu à de nombreux résultats complexes, y compris l'inclusion obligatoire par ces porteurs américains de 10% dans le revenu de leurs parts proportionnelles de la “sous-partie F” (au sens du Code) de notre société et de nos bénéficiaires investis en “**U.S. propriété**” (tel que défini par l'article 956 du Code). En outre, en vertu de l'article 1248 du Code, si nous sommes considérés comme CFC à un moment quelconque de la période de cinq ans se terminant par la vente ou l'échange de ses actions, profitez de la vente ou de l'échange d'actions ordinaires de notre société. % Le nombre de nos actions ordinaires détenues à tout moment au cours de la période de cinq ans se terminant par la vente ou l'échange est traité comme un revenu de dividendes ordinaires dans la mesure de nos bénéficiaires et bénéficiaires attribuables aux actions vendues ou échangées. En raison de la complexité de la sous-partie F et parce que nous ne serons peut-être jamais des CFC, un examen plus détaillé de ces règles dépasse le cadre de cette discussion.

Élimination du chevauchement entre les règles de la sous-partie F et les dispositions relatives aux SPEP

En vertu de la Loi de 1997 sur le dégrèvement des contribuables, une PFIC qui est également une CFC ne sera pas considérée comme une PFIC en ce qui concerne certains détenteurs américains à 10%. Pour que l'exception s'applique, (i) la société doit être une SEC au sens de l'alinéa 957a) du Code et (ii) le porteur américain doit être assujéti aux règles d'inclusion actuelles de la sous-partie F à l'égard de cette société (c.-à-d. que le porteur américain est un “**actionnaire des États-Unis**”, voir “**Société étrangère contrôlée**” ci-dessus). L'exception ne s'applique qu'à la partie de la période de détention d'un porteur américain commençant après le 31 décembre 1997. Pour cette partie d'un porteur américain avant le 1er janvier 1998, les règles ordinaires sur les PFIC et les QEF continuent de s'appliquer.

En conséquence de cette nouvelle disposition, si nous devons devenir un CFC, les porteurs américains qui sont actuellement imposés sur leurs parts proportionnelles du revenu de la sous-partie F d'une PFIC qui est aussi une CFC ne seront pas assujéti aux dispositions de PFIC au même stock s'ils ont déjà fait un choix QEF pédigré. Les dispositions relatives aux PFIC continueront toutefois de s'appliquer aux porteurs américains pour les périodes où la sous-partie F ne s'applique pas (par exemple, il n'est plus un porteur à 10% ou nous ne sommes plus CFC) et aux porteurs américains qui n'ont pas effectué QEF Choix à moins que le porteur américain ne choisisse de reconnaître le gain sur les actions de PFIC détenues dans notre société comme si ces actions avaient été vendues.

TOUS LES INVESTISSEURS PROSPECTIFS SONT CONSEILLÉS DE CONSULTER LEURS PROPRES CONSEILS FISCAUX EN CE QUI CONCERNE LES CONSÉQUENCES FISCALES SPÉCIFIQUES DE L'ACHAT DES ACTIONS ORDINAIRES DE NOTRE SOCIÉTÉ.

FATCA

La Loi américaine sur l'observation des comptes étrangers (“**FATCA**”) imposera généralement une retenue d'impôt de 30% sur les dividendes sur nos actions ordinaires (et, à compter du 1er janvier 2017, sur le produit brut d'une disposition d'actions ordinaires) : (i) une institution financière étrangère (au sens de la section 1471 (d) (4) du Code et du règlement du Trésor y afférent), sauf si cette institution financière étrangère conclut un accord avec le département du Trésor des États-Unis pour collecter et divulguer les informations concernant les titulaires de comptes américains de cette institution financière étrangère (y compris certains titulaires de compte qui sont des entités étrangères ayant des propriétaires américains) et satisfont à d'autres exigences, ou sont par ailleurs exemptés de la retenue à la source FATCA; et (ii) une “**entité étrangère non financière**” (telle que définie à la section 1472 (d) du Code et à la réglementation du Trésor en vertu de celle-ci) sauf si cette entité certifie qu'elle n'a pas de propriétaires américains importants ou fournit le nom, l'adresse et le numéro d'identification du contribuable de chaque propriétaire américain important et cette entité répond à d'autres exigences spécifiées, ou est par ailleurs exempté de la retenue FATCA. Les accords intergouvernementaux conclus entre les États-Unis et une juridiction étrangère peuvent modifier ces exigences. Un Non-U.S. Le porteur devrait consulter son propre conseiller en fiscalité au sujet de l'application de cette loi. La retenue à la source de FATCA s'appliquera aux dividendes versés sur les actions de nos actions ordinaires et, à compter du 1er janvier 2017, au produit brut de la disposition de nos actions ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS

États financiers consolidés vérifiés pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et le 31 mars 2016

True Leaf Medicine International Ltd.

États financiers consolidés

Le 31 mars, 2017

(Exprimés en dollars canadiens)

Audited Consolidated Financial Statements for the Years Ended March 31, 2017 and March 31, 2016

True Leaf Medicine International Ltd.

Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

REPORT OF INDEPENDENT REGISTERED PUBLIC ACCOUNTING FIRM

To the Shareholders and Directors of
True Leaf Medicine International Ltd.

We have audited the accompanying consolidated financial statements of True Leaf Medicine International Ltd., which comprise the consolidated statements of financial position as of March 31, 2017 and 2016, and the related consolidated statements of loss and comprehensive loss, changes in shareholders' equity (deficit), and cash flows for the years ended March 31, 2017 and 2016, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as issued by the International Accounting Standards Board, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these consolidated financial statements based on our audits. We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards and the standards of the Public Company Accounting Oversight Board (United States). Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the consolidated financial statements. The procedures selected depend on the auditors' judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the consolidated financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audits is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.



Opinion

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of True Leaf Medicine International Ltd. as at March 31, 2017 and 2016 and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as issued by the International Accounting Standards Board.

Emphasis of Matter

Without qualifying our opinion, we draw attention to Note 1 in the consolidated financial statements which indicates that True Leaf Medicine International Ltd. has suffered recurring losses from operations and will require additional funding in order to continue operations. These matters, along with the other matters set forth in Note 1, indicate the existence of material uncertainties that raises substantial doubt about its ability to continue as a going concern. Management's plans in regard to these matters are also described in Note 1. The consolidated financial statements do not include any adjustments that might result from the outcome of this uncertainty.

“DAVIDSON & COMPANY LLP”

Vancouver, Canada

Chartered Professional Accountants

July 28, 2017

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Statements of Financial Position

(Expressed in Canadian dollars)

	March 31, 2017	March 31, 2016
Assets		
Current assets		
Cash	\$ 159,575	\$ 3,737
Receivables (Note 5)	66,179	12,925
Inventories (Note 5)	392,908	21,578
Prepaid expenses	15,920	7,542
Total current assets	634,582	45,782
Non-current assets		
Marketable securities (Note 6)	50	50
Capital assets (Note 7)	12,356	8,716
Intangible assets (Note 8)	124,635	35,008
Total assets	\$ 771,623	\$ 89,556
Liabilities and shareholders' equity (deficit)		
Current liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 211,452	\$ 390,931
Convertible debt – liability (Note 11)	-	58,416
Due to related parties (Note 10)	23,771	169,708
Promissory note payable (Note 9)	46,428	-
Total current liabilities	281,651	619,055
Non-current Liabilities		
Promissory note payable (Note 9)	63,169	-
Total Liabilities	\$ 344,820	\$ 619,055
Shareholders' equity (deficit)		
Share capital (Note 11)	5,088,454	2,436,675
Convertible debt – equity (Note 11)	-	4,373
Reserves	339,802	312,795
Deficit	(5,001,453)	(3,283,342)
Total shareholders' equity (deficit)	426,803	(529,499)
Total liabilities and shareholders' equity (deficit)	\$ 771,623	\$ 89,556

Nature of Operations and Going Concern (Note 1)

Commitments (Note 13)

Events After the Reporting Period (Note 17)

Approved on behalf of the Board of Directors on July 28, 2017

 "Kevin Bottomley"

Director

 "Darcy Bomford"

Director

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Statements of Loss and Comprehensive Loss
(Expressed in Canadian dollars)

	Year Ended March 31, 2017	Year Ended March 31, 2016
Sales	\$ 374,438	\$ 37,330
Cost of sales	(279,072)	(26,117)
	\$ 95,366	\$ 11,213
Operating expenditures		
Accounting and legal (Note 10)	\$ 288,039	\$ 158,899
Accretion	3,192	3,187
Administrative and office	434,907	181,641
Advertising and marketing	403,559	207,511
Amortization - intangible assets (Note 8)	11,141	-
Consulting fees	268,591	142,848
Depreciation – capital assets (Note 7)	5,591	3,091
Directors’ fees (Note 10)	7,500	7,500
Management fees (Note 10)	60,000	60,000
Research	49,136	24,152
Share-based compensation (Notes 10 and 11)	265,917	245,341
Total operating expenditures	(1,797,573)	(1,034,170)
Foreign exchange loss	(3,223)	(7,970)
Loss on debt settlement (Note 11)	(6,958)	(15,304)
Gain on debt forgiveness	-	8,992
Inventory obsolescence (Note 5)	(36,000)	(2,081)
Bargain purchase on acquisition of OregaPet assets (Note 4)	5,338	-
Loss and comprehensive loss for the year	\$ (1,743,050)	\$ (1,039,320)
Loss per common share – basic and diluted	\$ (0.03)	\$ (0.03)
Weighted average number of common shares outstanding – basic and diluted	54,039,396	39,515,639

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Statements of Changes in Shareholders' Equity (Deficit)

(Expressed in Canadian dollars)

	Number of Shares	Shares Committed For Issuance	Share Capital	Convertible Debt - Equity	Reserves	Deficit	Total Shareholders' Equity (Deficit)
Balance, March 31, 2015	37,956,663	\$ 24,000	\$ 2,046,933	\$ -	\$ 67,454	\$ (2,244,022)	\$ (105,635)
Shares issued for past consulting services	240,000	(24,000)	33,600	-	-	-	9,600
Convertible debt	-	-	-	4,373	-	-	4,373
Shares issued for debt settlement	219,333	-	29,146	-	-	-	29,146
Private placements, net of share issue costs	3,555,953	-	326,996	-	-	-	326,996
Share-based compensation	-	-	-	-	245,341	-	245,341
Loss for the year	-	-	-	-	-	(1,039,320)	(1,039,320)
Balance, March 31, 2016	41,971,949	-	2,436,675	4,373	312,795	(3,283,342)	(529,499)
Shares issued for debt settlement, net of share issuance costs	2,461,785	-	289,800	-	-	-	289,800
Shares issued on conversion of debt	601,843	-	63,193	(4,373)	-	-	58,820
Private placements, net of share issuance costs	9,012,453	-	1,141,340	-	-	-	1,141,340
Shares issued on exercise of warrants	2,813,163	-	554,675	-	(25,200)	-	529,475
Shares issued on exercise of stock options	3,090,000	-	502,771	-	(188,771)	-	314,000
Fair value adjustment on exercise of stock options	-	-	-	-	(24,939)	24,939	-
Shares issued for acquisition of OregaPet assets	476,190	-	100,000	-	-	-	100,000
Share-based compensation	-	-	-	-	265,917	-	265,917
Loss for the year	-	-	-	-	-	(1,743,050)	(1,743,050)
Balance, March 31, 2017	60,427,383	\$ -	\$ 5,088,454	\$ -	\$339,802	\$ (5,001,453)	\$ (426,803)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Consolidated Statements of Cash Flows

(Expressed in Canadian dollars)

	Year Ended March 31, 2017	Year Ended March 31, 2016
Operating activities		
Loss for the year	\$ (1,743,050)	\$ (1,039,320)
Items not affecting cash:		
Depreciation – capital assets	5,591	3,091
Depreciation – intangible assets	11,141	-
Bargain purchase on acquisition of OregaPet assets	5,338	-
Accretion	3,192	3,187
Share-based compensation	265,917	245,341
Loss on debt settlement	6,958	15,304
Gain on debt forgiveness	-	(8,992)
Inventory obsolescence	36,000	2,081
Shares issued for consulting services	-	9,600
Changes in non-cash working capital items:		
Prepaid expenses	(8,378)	(3,792)
Accounts payable and accrued liabilities	(61,023)	286,782
Due to related parties	(10,096)	137,615
Inventories	(141,085)	(23,056)
Receivables	(53,254)	(12,925)
Net cash used in operating activities	(1,682,749)	(385,084)
Investing activities		
Purchase of capital assets	(9,231)	(3,501)
Intangible asset costs	(33,949)	(35,008)
Acquisition of OregaPet assets	(100,000)	-
Net cash used in investing activities	(143,180)	(38,509)
Financing activities		
Proceeds from issuance of share capital	1,998,107	334,625
Share issue costs	(16,340)	(4,581)
Proceeds from issuance of convertible debt	-	60,000
Net cash provided by financing activities	1,981,767	390,044
Change in cash for the year	155,838	(33,549)
Cash beginning of the year	3,737	37,286
Cash, end of the year	\$ 159,575	\$ 3,737

Supplemental disclosure with respect to cash flows (Note 14)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOING CONCERN

True Leaf Medicine International Ltd. (the "Company") was incorporated under the Business Corporations Act of the Province of British Columbia on June 9, 2014 and is the legal parent of True Leaf Investments Corp. ("TL Investments"), True Leaf Medicine Inc. ("TL Medicine"), True Leaf Pet Inc. ("TL Pet") and True Leaf Pet Europe LLC Sàrl ("TL Pet Europe"). TL Investments, TL Medicine and TL Pet were all incorporated under the Business Corporations Act of the Province of British Columbia on March 26, 2014, July 4, 2013 and November 18, 2015 respectively and TL Pet Europe was incorporated under the Business Corporation Act in Luxembourg on July 18, 2016. The Company's head office and registered office is located at 200, 1238 Homer Street, Vancouver, BC, V6B 2Y5.

On May 23, 2014, TL Investments completed a share exchange with TL Medicine and the sole shareholder of TL Medicine Inc in which TL Investments issued 25,000,000 common shares valued at \$1,250,000 to that shareholder in exchange for all of the outstanding common shares of TL Medicine. The share exchange constituted a reverse takeover, with the sole shareholder of TL Medicine acquiring a control position in TL Investments.

On February 2, 2015, the Company completed a plan of arrangement which constituted a reverse takeover, with the shareholders of TL Investments acquiring a control position in the Company (the "Plan of Arrangement"). As a result of the Plan of Arrangement, the consolidated financial statements have been presented as a continuation of TL Medicine. On February 9, 2015, the Company began trading on the Canadian Securities Exchange (the "CSE") under the symbol "MJ".

The Company, through TL Medicine, is seeking to become a licensed producer of medical marijuana under Canada's *Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations* ("ACMPR") program administered by Health Canada. As at March 31, 2017, the Company does not have a license with the ACMPR and no products are in commercial production or use. The Company has not been granted an ACMPR license and will be required to satisfy additional obligations in order to qualify including the completion of a compliant facility on a parcel of leased land in Lumby, British Columbia. There is a significant risk that the Company will not receive an ACMPR license, thus rendering the Company unable to proceed with its business model. The Company continues to work diligently to comply with all of the requirements of Health Canada.

As the Company awaits approval of its license application from Health Canada it is looking at new opportunities with hemp-based nutrition for pets. TL Pet and TL Pet Europe have entered the Canadian, US and European natural pet product market with a product line consisting of hemp functional chews and supplemental products for pets.

Going Concern

These consolidated financial statements have been prepared on the going concern basis, which assumes that the Company will be able to realize its assets and discharge its liabilities in the normal course of business. For the year ended March 31, 2017, the Company incurred a loss of \$1,743,050 and earned \$374,438 in revenues all of which was associated with the Company's TL Pet and TL Pet Europe operations. The continued operations of the Company are dependent on its ability to generate future cash flows or obtain additional funding through private placement financings. Management is of the opinion that it does not have sufficient working capital to fund future operations and will require external financing. There is a risk that financing will not be available on a timely basis or on terms acceptable to the Company. These material uncertainties may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOING CONCERN (cont'd...)

These consolidated financial statements do not give effect to any adjustments which would be necessary should the Company be unable to continue as a going concern and, therefore, be required to realize its assets and discharge its liabilities in other than the normal course of business and at amounts different from those reflected in the financial statements.

2. BASIS OF PREPARATION

(a) Statement of compliance

These consolidated financial statements have been prepared using accounting policies consistent with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB") and interpretations of the International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC"). These consolidated financial statements were authorized for issue by the Company's directors on July 28, 2017.

(b) Principles of consolidation

These consolidated financial statements incorporate the financial statements of the Company and its controlled subsidiaries. Control exists when the Company has the power, directly or indirectly, to govern the financial and operating policies of an entity so as to obtain benefits from its activities. The consolidated financial statements include the accounts of the Company and its direct wholly-owned subsidiaries: TL Investments, TL Medicine, TL Pet and TL Pet Europe. All significant intercompany transactions and balances have been eliminated on consolidation.

(c) Basis of measurement and use of estimates

The consolidated financial statements have been prepared on a historical cost basis, except for certain financial instruments which are measured at fair value. All amounts on the consolidated financial statements are presented in Canadian dollars which is the functional currency of the Company and its subsidiaries, with the exception of TL Pet Europe which has a functional currency of the Euro.

The preparation of these consolidated financial statements requires management to make certain estimates, judgments and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the consolidated financial statements and reported amounts of expenses during the period. These estimates are, by their nature, uncertain. The impacts of such estimates are pervasive throughout the consolidated financial statements, and may require accounting adjustments based on future occurrences. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimate is revised and future periods if the revision affects both current and future periods. These estimates are based on current and future economic conditions and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances.

Critical accounting estimates are estimates and assumptions made by management that may result in a material adjustment to the carrying amount of assets and liabilities within the next financial year and include, but are not limited to, the following:

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

2. BASIS OF PREPARATION (cont'd...)

(i) Share-based payments and compensation

The Company has applied estimates with respect to the valuation of shares issued for non-cash consideration and shares determined to have been issued at a discount. Shares are valued at the fair value of the equity instruments granted at the date the Company receives the goods or services.

Prior to listing on the CSE, the Company estimated the fair value of shares issued with reference to private placements with arm's length parties.

The Company measures the cost of equity-settled transactions with employees by reference to the fair value of the equity instruments at the date at which they are granted. Estimating fair value for share-based payment transactions requires determining the most appropriate valuation model, which is dependent on the terms and conditions of the grant.

(ii) Income taxes

The determination of income tax is inherently complex and requires making certain estimates and assumptions about future events. While income tax filings are subject to audits and reassessments, the Company has adequately provided for all income tax obligations. However, changes in facts and circumstances as a result of income tax audits, reassessments, jurisprudence and any new legislation may result in an increase or decrease in the Company's provision for income taxes.

(iii) Accounting for the business combination

The fair value of assets acquired and the resulting bargain purchase option required that management make estimates based on the information provided by the acquiree. Changes to the provisional values of assets acquired, including the associated deferred income taxes and resulting bargain purchase option, may be retrospectively adjusted when the final measurements are determined (within one year of acquisition date). The determination of fair value as of the acquisition date requires management to make certain estimates about future events, including, but not restricted to, profitability of assets acquired, useful lives and discount rates.

(iv) Amortization rates for intangible assets

Amortization expenses are calculated based on assumed intangible asset lives. Should the intangible asset life or amortization rates differ from the initial estimate, an adjustment would be made in the consolidated statement of loss and comprehensive loss.

Information about critical judgments in applying accounting policies that have the most significant effect on the amounts recognized in the consolidated financial statements include, but are not limited to, the following:

(i) Functional currency

The functional currency of each of the Company's subsidiaries is the currency of the primary economic environment in which the entity operates. Determination of the functional currency may involve certain judgments to determine the primary economic environment and the Company reconsiders the functional currency of its entities if there is a change in events and conditions which determined the primary economic environment.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

2. BASIS OF PREPARATION (cont'd...)

(ii) Business combination

Determination of whether the set of assets acquired constitute a business required the Company to make certain judgments, taking into account all facts and circumstances. A business is presumed to be an integrated set of activities and assets capable of being conducted and managed for the purpose of providing a return in the form of dividends, lower costs or economic benefits. The acquisition of the Oregapet assets (Note 4) was determined to constitute a business acquisition.

(iii) Financial instruments

Financial assets and liabilities are designated upon inception to various classifications. The designation determines the method by which the financial instruments are carried on the consolidated statements of financial position subsequent to inception and how changes in value are recorded. The designation may require the Company to make certain judgments, taking into account management's intention of the use of the financial instruments.

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Financial instruments

Financial instruments consist of financial assets and financial liabilities and are initially recognized at fair value net of transaction costs, if applicable. Measurement in subsequent periods depends on whether the financial instrument has been classified as "fair value through profit or loss," "loans and receivables," "available-for-sale," "held-to-maturity," or "other financial liabilities" as follows:

(i) Financial assets

Financial assets classified as fair value through profit or loss are measured at fair value with unrealized gains and losses recognized in net loss for the period in which such gains or losses occur. The Company's cash and marketable securities are classified as fair value through profit or loss.

Financial assets classified as loans and receivables and held-to-maturity are measured at amortized cost using the effective interest rate method. Under this method, all cash flows from these instruments are discounted, where material, to their present value. Over time, this present value is accreted to the future value of remaining cash flows, and this accretion is recorded as interest income. Certain of the Company's receivables are classified as loans and receivables and no financial assets have been classified as held-to-maturity.

Financial assets classified as available-for-sale are measured at fair value with unrealized gains and losses recognized in other comprehensive income except for losses in value that are considered other than temporary. Upon disposal of an available-for-sale financial asset, any accumulated other comprehensive income or loss at the time of disposal is recognized in profit or loss. The Company does not hold any financial assets that have been classified as available-for-sale by the Company.

Transaction costs associated with fair value through profit or loss financial assets are expensed as incurred, while transaction costs associated with all other financial assets are included in the initial carrying amount of the asset.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd...)

Financial instruments (cont'd...)

The Company assesses, at each reporting date, whether there is objective evidence that a financial asset or a group of financial assets is impaired. A financial asset or group of financial assets is deemed to be impaired if, and only if, there is objective evidence of impairment as a result of one or more events that has occurred after the initial recognition of the asset and that event has an impact on the estimated future cash flows of the financial asset or group of financial assets.

(ii) Financial liabilities

Financial liabilities classified as other financial liabilities are initially recognized at fair value less directly attributable transaction costs. After initial recognition, other financial liabilities are subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method. The effective interest rate method is a method of calculating the amortized cost of a financial liability and of allocating interest expense over the relevant period. The effective interest rate is the rate that discounts estimated future cash payments through the expected life of the financial liability, or, where appropriate, a shorter period. The Company's accounts payable and accrued liabilities, debt and amounts due to related parties and promissory note payable are classified as other financial liabilities.

Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents include cash on hand, bank deposits and short-term, highly liquid investments that are readily convertible to known amounts of cash and/or with original maturities of three months or less. As at March 31, 2017 and 2016, the Company did not hold any cash equivalents.

Share capital

Common shares are classified as equity. Transaction costs directly attributable to the issue of common shares, warrants and stock options are recognized as a deduction from equity, net of any tax effects. Common shares issued for consideration other than cash are valued based on their market value at the date the shares are issued.

The Company has adopted a residual value method with respect to the measurement of shares and warrants issued as private placement units. The residual value method first allocates value to the more easily measurable component based on fair value and then the residual value, if any, to the less easily measurable component.

The Company considers the fair value of common shares issued in the private placements to be the more easily measurable component and the common shares are valued at their estimated fair value. The balance, if any, is allocated to the attached warrants. Any fair value attributed to the warrants is recorded as reserves.

Segmented information

An operating segment is a component of the Company that engages in business activities from which it may earn revenues and incur expenses, including revenues and expenses that relate to transactions with any of the Company's other components. All operating segments' operating results are reviewed regularly by the Company's President and Chief Executive Officer ("CEO") to make decisions about resources to be allocated to the segment and assess its performance, and for which discrete financial information is available.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd...)

Share-based payments

Options granted to employees and others providing similar services are measured at grant date at the fair value of the instruments issued. Fair value is determined using the Black-Scholes option pricing model taking into account the terms and conditions upon which the options were granted. The amount recognized as an expense is adjusted to reflect the actual number of options that are expected to vest. Each tranche in an award with graded vesting is considered a separate grant with a different vesting date and fair value. Each grant is accounted for on that basis.

Options granted to non-employees are measured at the fair value of the goods or services received, unless that fair value cannot be estimated reliably, in which case the fair value of the equity instruments issued is used. The value of the goods or services is recorded at the earlier of the vesting date, or the date the goods or services are received.

On vesting, share-based payments are recorded as an operating expense and as reserves. When options are exercised the consideration received is recorded as share capital. In addition, the related share-based payments originally recorded as reserves are transferred to share capital. When an option is cancelled or expires, the initial recorded value is reversed from reserves and charged against deficit.

Revenue recognition

Revenue is measured at the fair value of the consideration received or receivable. The Company recognizes revenue when the risks and rewards of ownership have been transferred to the buyer, the amount of revenue can be measured reliably and it is probable that future economic benefits will flow to the entity. The Company does not sell any of its current products on a consignment basis.

Foreign currency translation

The functional currency is the currency of the primary economic environment in which the entity operates. The functional currency of each of the entities in the group is the Canadian dollar, with the exception of TL Pet Europe, being the Euro. The functional currency determinations were conducted through an analysis of the factors identified in International Accounting Standard ("IAS") 21, The Effects of Changes in Foreign Exchange Rates.

The presentation currency of the Company is the Canadian dollar. Transactions in currencies other than the Canadian dollar are recorded at exchange rates prevailing on the dates of the transactions. At the end of each reporting period, the monetary assets and liabilities of the Company that are denominated in foreign currencies are translated at the rate of exchange at the reporting date while non-monetary assets and liabilities are translated at historical rates. Revenues and expenses are translated at the exchange rates approximating those in effect on the date of the transactions. Exchange gains and losses arising on translation are included in the consolidated statement of loss and comprehensive loss.

On translation of TL Pet Europe, whose functional currency is the Euro, revenues and expenses are translated at the exchange rates approximating those in effect on the date of the transactions. Assets and liabilities are translated at the rate of exchange at the reporting date. Exchange gains and losses are recorded in the consolidated statement of loss and comprehensive loss.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd...)

Earnings (loss) per share

The Company presents basic and diluted earnings (loss) per share ("EPS") data for its common shares, calculated by dividing the profit or loss attributable to equity shareholders of the Company by the weighted average number of common shares issued and outstanding during the period. Diluted EPS is calculated by adjusting the profit or loss attributable to equity shareholders and the weighted average number of common shares outstanding for the effects of all potentially dilutive common shares. The calculation of diluted EPS assumes that the proceeds to be received on the exercise of dilutive stock options and warrants are used to repurchase common shares at the average market price during the period. For the periods presented, the calculation proved to be anti-dilutive as the Company was in a loss position.

Income taxes

Income tax expense consists of current and deferred tax expense. Income tax expense is recognized in the statement of loss and comprehensive loss. Current tax expense is the expected tax payable on the taxable income for the period, using tax rates enacted or substantively enacted at period end, adjusted for amendments to tax payable with regards to previous periods.

Deferred tax assets and liabilities are recognized for deferred tax consequences attributable to differences between the financial statement carrying amounts of existing assets and liabilities and their respective tax bases.

Deferred tax assets and liabilities are measured using the enacted or substantively enacted tax rates expected to apply when the asset is realized or the liability settled. The effect on deferred tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income in the period that substantive enactment occurs. A deferred tax asset is recognized to the extent that it is probable that future taxable profits will be available against which the asset can be utilized. To the extent that the Company does not consider it probable that a deferred tax asset will be recovered, the deferred tax asset is reduced.

Inventories

Inventories include finished goods and supplies in respect of hemp-based nutrition for pets. The classification of inventories is determined by the stage in the manufacturing process. Finished goods inventories are valued based on the lower of actual production costs incurred or estimated net realizable value. Production costs include all direct manufacturing costs, freight, labour and other. Supplies are valued at the lower of average cost or net realizable value. If carrying value exceeds net realizable amount, a write-down is recognized. The write-down may be reversed in a subsequent period if the circumstances which caused it no longer exist.

Capital assets

Capital assets are carried at cost, less accumulated depreciation and accumulated impairment losses. Depreciation is recognized using the straight-line method at the following rates:

Office equipment – 5 years
Leasehold Improvement – 5 years
Website costs – 3 years

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd...)

Capital assets (cont'd...)

Costs incurred toward the construction of a research facility on the Company's leased land will be deferred and capitalized until the facility is considered substantially complete and ready for use.

The Company's capital assets are reviewed for an indication of impairment at the end of each reporting period. If an indication of impairment exists, the asset's recoverable amount is estimated. Impairment losses are recognized in profit or loss. An impairment loss is reversed if there is an indication that there has been a change in the estimates used to determine the recoverable amount. An impairment loss is reversed only to the extent that the asset's carrying amount does not exceed the carrying amount that would have been determined, net of depreciation, if no impairment loss had been recognized.

Intangible assets

The Company owns intangible assets consisting of various direct costs associated with the acquisition of trademarks and intellectual property. Intangible assets are measured on initial recognition at cost. Following initial recognition, intangible assets are carried at cost less any accumulated amortization and any accumulated impairment losses. Subsequent expenditures are capitalized only when they increase the future economic benefits embodied in the specific asset to which they relate. All other expenditures are recognized in profit or loss as incurred. The Company does not hold any intangible assets with indefinite lives.

Provisions

Provisions are recorded when a present legal, statutory or constructive obligation exists as a result of past events where it is probable that an outflow of resources embodying economic benefits will be required to settle the obligation, and a reliable estimate of the amount of the obligation can be made. The amount recognized as a provision is the best estimate of the consideration required to settle the present obligation at the statement of financial position date, taking into account the risks and uncertainties surrounding the obligation. Where a provision is measured using the cash flows estimated to settle the present obligation, if the effect is material, its carrying amount is the present value of those cash flows.

New standards not yet adopted

During the year ended March 31, 2017, there were no new IFRS or IAS accounting standards that became effective that had a material impact on the Company's consolidated financial statements. There are however a number of new standards and amendments to existing standards effective in future periods.

The following may impact the reporting and disclosures of the Company:

- New standard IFRS 9 "Financial Instruments" This new standard is a partial replacement of IAS 39 Financial Instruments: Recognition and Measurement. This new standard is tentatively effective for annual periods beginning on or after January 1, 2018.
- New standard IFRS 15 "Revenues from contracts with Customers" This new standard establishes principles for reporting the nature, amount, timing, and uncertainty of revenue and cash flows arising from an entity's contracts with customers. It provides a single model in order to depict the transfer of promised goods or services to customers. IFRS 15 supersedes IAS 11, Construction Contracts, IAS 18, Revenue, IFRIC 13, Customer Loyalty Programs, IFRIC 15, Agreements for the Construction of Real Estate, IFRIC 18, Transfers of Assets from Customers, and SIC-31, Revenue – Barter Transactions involving Advertising Service.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

3. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (cont'd...)

New standards not yet adopted (cont'd...)

- New standard IFRS 16 “Leases” This new standard sets out the principles for recognition, measurement, presentation, and disclosure of leases including guidance for both parties to a contract, the lessee and the lessor. The new standard eliminates the classification of leases as either operating or finance leases as is required by IAS 17 and instead introduces a single lessee accounting model

The Company has not early adopted the amended and new standards and is currently assessing the impact that these standards will have on its consolidated financial statements.

4. ACQUISITION OF OREGAPET ASSETS

On December 22, 2016 the Company entered into an Asset Purchase Agreement (the “Agreement”) with T.L.M. Developments Ltd., a private British Columbia company (“TLM”), to purchase certain assets which make up the OregaPet pet product line (“OregaPet”). These assets consisted of trademarks, formulas, inventory and a customer list. No physical facilities, employees, market distribution systems or sales force were acquired. The Company acquired OregaPet with the intent to rebrand certain products under its TrueLeaf Pet branding.

On November 3, 2016 the Company made a non-refundable deposit of \$1,000 upon signing the binding Term Sheet and a further non-refundable deposit on December 9, 2016, of \$99,000 to secure the Agreement. The Company also issued 476,190 common shares with a fair value of \$100,000 and issued a Promissory Note (the “Note”) (Note 9) with a face value of \$139,283. The Note is repayable in equal monthly instalments over a term of three years commencing January 31, 2017. The Note does not bear interest, except in the case of a breach of the repayment terms for a period of more than 30 days in which case the entire balance of the Note will be payable immediately and interest at a rate of 12% will be payable on the unpaid balance from the date of such non-payment until the Note is repaid in full.

The acquisition of OregaPet was considered a business combination and was accounted for using the acquisition method. The excess of the aggregate fair value of net assets acquired over the consideration paid is considered a gain on bargain purchase and is recognized in the consolidated statement of loss and comprehensive loss.

The purchase price allocation based on the fair value of OregaPet’s assets acquired and liabilities assumed is summarized as follows:

	December 31, 2016	
Purchase Price:		
Cash	\$	100,000
Common shares		100,000
Promissory Note – current		43,870
Promissory Note – long term		74,142
Total purchase price	\$	318,012
Purchase Price Allocation:		
Intangible assets	\$	55,500
Inventories		267,850
Net assets acquired		323,350
Gain on bargain purchase	\$	5,338

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

5. RECEIVABLES AND INVENTORIES

Receivables

	March 31, 2017	March 31, 2016
Trade receivables	\$ 62,098	\$ 10,259
Goods and services tax receivable	4,081	2,666
	\$ 66,179	\$ 12,925

Trade receivables are non-interest bearing and are due within 30 days. As at March 31, 2017, the Company did not have any trade receivables that were past due. The Company's allowance for doubtful accounts at March 31, 2017 was \$nil (March 31, 2016 - \$nil).

During the year ended March 31, 2017, revenues from the two largest customers amounted to 26.76% (2016 - 96.57%) of total sales. As at March 31, 2017, these two customers amounted to 15.53% (March 31, 2016 - 99.9%) of total trade receivables.

Inventories

	March 31, 2017	March 31, 2016
Finished goods	\$ 92,207	\$ 7,479
Supplies	300,701	14,099
	\$ 392,908	\$ 21,578

During the year ended March 31, 2017, the Company wrote off \$36,000 (2016 - \$2,081) associated with inventory obsolescence.

6. MARKETABLE SECURITIES

In connection with the Plan of Arrangement (Note 1), the Company received 5,000 common shares of Noor Energy Corporation valued at \$0.01 per share.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

7. CAPITAL ASSETS

Cost:	Website	Office Equipment	Leasehold Improvements	Total
Balance, March 31, 2015	\$ 7,300	\$ 2,105	\$ -	\$ 9,405
Additions	3,501	-	-	3,501
Balance, March 31, 2016	10,801	2,105	-	12,906
Additions	-	5,537	3,694	9,231
Balance, March 31, 2017	\$ 10,801	\$ 7,642	\$ 3,694	\$ 22,137
Accumulated depreciation:				
Balance, March 31, 2015	\$ 957	\$ 142	\$ -	\$ 1,099
Depreciation for the year	2,698	393	-	3,091
Balance, March 31, 2016	3,655	535	-	4,190
Depreciation for the year	3,601	1,251	739	5,591
Balance, March 31, 2017	\$ 7,256	\$ 1,786	\$ 739	\$ 9,781
Net book values				
As at March 31, 2016	7,146	1,570	-	8,716
As at March 31, 2017	\$ 3,545	\$ 5,856	\$ 2,955	\$ 12,356

8. INTANGIBLE ASSETS

Cost:	Trademark s and related costs	Intellectual property	Total
Balance - March 31, 2015	\$ -	\$ -	\$ -
Additions	35,008	-	35,008
Balance - March 31, 2016	35,008	-	35,008
Additions	45,268	55,500	100,768
Balance - March 31, 2017	\$ 80,276	\$ 55,500	\$ 135,776
Accumulated amortization			
Balance - March 31, 2015	\$ -	\$ -	\$ -
Additions	-	-	-
Balance - March 31, 2016	-	-	-
Additions	5,591	5,550	11,141
Balance - March 31, 2017	\$ 5,591	\$ 5,550	\$ 11,141
Carrying value			
As at March 31, 2016	\$ 35,008	\$ -	\$ 35,008
As at March 31, 2017	\$ 74,685	\$ 49,950	\$ 124,635

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

9. PROMISSORY NOTE

As at March 31, 2017, the Company had an obligation under a Promissory Note (Note 4) totaling \$109,597 (March 31, 2016 - \$nil).

10. RELATED PARTY BALANCES AND TRANSACTIONS

During the year ended March 31, 2017, the Company:

1. Paid or accrued a total of \$60,000 (2016 - \$60,000) to its Chief Executive Officer for management fees;
2. Paid or accrued a total of \$30,000 (2016 - \$30,000) to a company controlled by its Chief Executive Officer for rent;
3. Paid or accrued a total of \$24,000 (2016 - \$24,000) to its Chief Financial Officer for accounting fees;
4. Paid or accrued a total of \$7,500 (2016 - \$7,500) in directors' fees; and
5. Paid or accrued \$14,271 (2016 - \$9,558) to a company controlled by its Chief Executive Officer for costs associated with supplies inventory.

As at March 31, 2017, the Company is indebted to its Chief Executive Officer (including companies controlled by its Chief Executive Officer) in the amount of \$14,271 (March 31, 2016 - \$143,648) for management fees, supplies inventory and expenses paid on the Company's behalf, its Chief Financial Officer in the amount of \$2,000 (March 31, 2016 - \$14,000) for accounting fees and \$7,500 (March 31, 2016 - \$12,060) for directors' fees and expense reimbursement to the Company's other directors. The amounts are unsecured, non-interest bearing with no scheduled terms of repayment.

On March 19, 2015, the Company granted a total of 3,750,000 stock options, 2,000,000 of which were to directors and officers of the Company having a fair value of \$121,653. During the year ended March 31, 2016, the Company recognized \$109,784 in share-based compensation expense associated with the stock options granted to related parties.

On December 12, 2016, the Company granted a total of 2,799,995 stock options, 1,642,875 of which were to directors and officers of the Company having a fair value of \$156,025.

11. SHARE CAPITAL

Authorized:

Unlimited Common voting shares with no par value
Unlimited Preferred non-voting shares with no par value

Issued:

The Company had the following share capital transactions during the year ended March 31, 2016:

1. On August 11, 2015, the Company completed a private placement by issuing 1,550,000 units at a price of \$0.08 per unit for gross proceeds of \$124,000. Each unit is comprised of one common share and one share purchase warrant. Each warrant is exercisable into one additional common share at a price of \$0.15 per share for a period of two years. No value was assigned to the warrants issued as part of the unit offering. The Company incurred \$3,048 in share issue costs associated with this financing.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

2. On September 24, 2015, the Company issued 240,000 common shares with a fair value of \$33,600 for past consulting services provided. An amount of \$24,000 had been accrued as a commitment to issue shares as at March 31, 2015, with the difference of \$9,600 being attributable to the change in fair value as of the date of issuance.
3. On January 18, 2016 the Company completed a private placement of 2,005,953 units at a price of \$0.105 per unit for gross proceeds of \$210,625. Each unit is comprised of one common share and one half of one share purchase warrant. Each whole warrant is exercisable into one additional common share at price of \$ 0.15 per share for a period of two years. No value was assigned to the warrants issued as part of the unit offering. The Company incurred \$4,581 in share issue costs associated with this financing.
4. During the year ended March 31, 2016, the Company issued 219,333 common shares with an aggregate value of \$29,146 pursuant to debt settlement agreements with various vendors. The Company recognized a loss on debt settlement of \$15,304 in association with the settlement agreements.

The Company had the following share capital transactions during the year ended March 31, 2017:

1. The Company issued 2,813,163 common shares pursuant to the exercise of share purchase warrants for gross proceeds of \$529,475.
2. On May 11, 2016 the Company completed a private placement of 7,028,404 common shares at a price of \$0.105 per share for gross proceeds of \$737,982. The Company incurred share issue costs of \$13,292 in association with the financing.
3. On May 11, 2016 the Company issued 2,229,843 common shares at a value of \$0.105 per share pursuant to debt settlement agreements with various vendors. The Company settled aggregate debt totaling \$234,134 through issuance of these shares.
4. On May 11, 2016 the Company issued 601,843 common shares and 300,921 share purchase warrants pursuant to the conversion of debt and interest (see below) owing on a loan from First Pacific Enterprises Inc.
5. On September 15, 2016 the Company issued 250,000 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$25,000.
6. On September 15, 2016 the Company issued 500,000 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$50,000.
7. On November 11, 2016 the Company completed a private placement of 1,984,048 common shares at a price of \$0.21 per share for gross proceeds of \$416,650.
8. On November 17, 2016 the Company issued 231,942 common shares at a value of \$0.24 per share pursuant to debt settlement agreements with various vendors. The Company settled aggregate debt totaling \$48,708 through the issuance of these shares, incurred share issue costs of \$1,744 in association with the transaction and recognized a loss on debt settlement in the amount of \$6,958.
9. On December 30, 2016 the Company issued 476,190 common shares to satisfy \$100,000 of the OregaPet purchase price at a value of \$0.21 per share (Note 4).
10. On February 24, 2017 the Company issued 250,000 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$30,000.
11. In March 2017 the Company issued 2,090,000 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$209,000.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

Convertible debt

On October 30, 2015, the Company entered into a convertible debt agreement with First Pacific Enterprises Inc. ("First Pacific"), pursuant to which First Pacific loaned the Company a total of \$60,000. First Pacific is a company controlled by the Company's Chief Executive Officer. The loan was due on April 30, 2016 and bore interest at a rate of 10% per annum. First Pacific had the right to convert all or any portion of the loan and interest into units of the Company at a conversion price of \$0.105 per unit. Each unit would consist of one common share of the Company and one half of one share purchase warrant, with each full warrant exercisable into one additional common share at a price of \$0.15 for a period of two years. During the year ended March 31, 2017, the Company recognized \$nil (2016 - \$3,187) in accretion expense associated with the liability component of the convertible debt.

The loan was converted during the year ended March 31, 2017 which resulted in the issuance of 601,842 common shares and 300,921 share purchase warrants.

Share purchase warrants

Share purchase warrant transactions are summarized as follows:

	Number of Warrants		Weighted Average Exercise Price
Balance, March 31, 2015	7,662,327	\$	0.21
Warrants and broker warrants issued	2,552,977		0.15
Balance, March 31, 2016	10,215,304		0.19
Warrants expired	(5,886,664)		0.21
Warrants and broker warrants exercised	(2,813,163)		0.19
Warrants issued	300,921		0.15
Balance, March 31, 2017	1,816,398	\$	0.15

As at March 31, 2017 the following share purchase warrants are outstanding:

	Number of Warrants	Exercise Price (\$)	Expiry Date
Warrants	525,000	0.15	August 11, 2017
Warrants	990,477	0.15	January 18, 2018
Warrants	300,921	0.15	May 12, 2018
	1,816,398		

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

Stock options

The Company has a Stock Option Plan (the "Plan") in place under which it is authorized to grant options to directors, executive officers, employees and consultants enabling them to acquire up to 10% of the issued and outstanding common shares of the Company in any twelve-month period. Under the Plan, the exercise price of each stock option is subject to a minimum of \$0.10 and may not be less than the closing market price of Company's common the shares on the trading day immediately preceding the date of grant of the options. The options can be granted for a maximum term of five years and vest at the discretion of the board of directors.

Stock option transactions are summarized as follows:

	Number of Options	Weighted Average Exercise Price
Balance March 31, 2015	3,750,000	\$ 0.10
Stock options cancelled	(500,000)	0.10
Stock options granted	600,000	0.12
Balance, March 31, 2016	3,850,000	0.10
Stock options exercised	(3,090,000)	0.10
Stock options expired	(410,000)	0.10
Stock options granted	2,799,995	0.19
Balance, March 31, 2017	3,149,995	\$ 0.18

As at March 31, 2017 the following stock options are outstanding and exercisable:

	Number of Options	Exercise Price (\$)	Expiry Date
Stock options	250,000	0.12	February 17, 2018
Stock options	100,000	0.14	February 19, 2018
Stock options	2,799,995	0.19	December 12, 2018
	3,149,995		

On March 19, 2015, the Company granted a total of 3,750,000 stock options to directors, officers, employees and consultants that vested on July 20, 2015. The stock options were valued at \$228,100 (\$0.061 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, expected volatility of 120%, risk-free rate of 1.10% and expected dividends of \$nil.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

Stock options (continued)

As of March 31, 2016 these stock options had fully vested. During the year ended March 31, 2016 the Company recognized a total of \$205,846 in share-based compensation on a pro-rata basis associated with continued vesting of the options granted.

On February 17, 2016, the Company granted 500,000 stock options to consultants that vested on grant. The stock options were valued at \$32,000 (\$0.064 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, expected volatility of 103%, risk-free rate of 0.48% and expected dividends of \$nil. During the year ended March 31, 2016, the Company recognized the full amount of \$32,000 in share-based compensation on grant.

On February 19, 2016, the Company granted 100,000 stock options to a consultant that vested on grant. The stock options were valued at \$7,495 (\$0.075 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, expected volatility of 103%, risk-free rate of 0.45% and expected dividends of \$nil. During the year ended March 31, 2016, the Company recognized the full amount of \$7,495 in share-based compensation on grant.

On December 12, 2016 the Company granted a total of 2,799,995 stock options to directors, officers, employees and consultants that vested immediately. The stock options were valued at \$265,917 (\$0.095 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, historical volatility of 97.5%, risk-free rate of 0.76% and expected dividends of \$nil.

12. FINANCIAL INSTRUMENTS, RISK AND CAPITAL MANAGEMENT

Fair Value

Financial instruments recorded at fair value on the consolidated statement of financial position are classified using a fair value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements. The fair value hierarchy has the following levels:

- a) Level 1 - Unadjusted quoted prices in active markets for identical assets or liabilities;
- b) Level 2 - Inputs other than quoted prices that are observable for assets or liabilities, either directly or indirectly; and
- c) Level 3 - Inputs for assets and liabilities that are not based on observable market data.

The fair value hierarchy requires the use of observable market inputs whenever such inputs exist. A financial instrument is classified to the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered in measuring fair value. The carrying value of accounts payable and accrued liabilities and due to related parties approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

The fair values of cash and marketable securities are measured based on level 1 inputs of the fair value hierarchy.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

12. FINANCIAL INSTRUMENTS, RISK AND CAPITAL MANAGEMENT (cont'd...)

Risk

The Company is exposed to various risks through its financial instruments and has a risk management framework to monitor, evaluate and manage these risks. The following analysis provides information about the Company's risk exposure and concentration as of March 31, 2017:

Credit risk

Credit risk refers to the risk that another entity will default on its contractual obligations which will result in a loss for the Company. At March 31, 2017, the Company's maximum exposure to credit risk was the carrying value of cash. The Company limits its credit exposure on cash by holding its deposits mainly with Canadian chartered banks.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting future obligations with financial liabilities. The Company is exposed to this risk mainly in respect to finance future growth. As at March 31, 2017, the Company has cash of \$159,575 to settle current liabilities of \$281,651.

Currency risk

The Company is not exposed to any currency risk as of March 31, 2017.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument might be adversely affected by a change in the interest rates. In seeking to minimize the risk from interest rate fluctuations, the Company manages exposure through its normal operating and financing activities. As at March 31, 2017, the Company does not have any liabilities that bear interest at rates fluctuating with the prime rate.

Capital Management

The Company's capital includes share capital and the accumulated deficit. The Company's objectives when managing capital are to safeguard the entity's ability to continue as a going concern, so that it can continue to provide returns for shareholders and benefits for other stakeholders. The Company manages the capital structure and makes adjustments to it in the light of changes in economic conditions and the risk characteristics of the underlying assets. The Company may issue new shares in order to meet its financial obligations. The Company has not changed its approach to capital management during the year ended March 31, 2017.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

13. COMMITMENTS

The Company has the following commitments as of March 31, 2017:

1. On May 1, 2014, the Company entered into a contractual agreement with its Chief Executive Officer whereby the Company will pay or accrue \$5,000 per month for management fees. The agreement has no specified term.
2. On May 20, 2014, the Company entered into a contractual agreement with its Chief Financial Officer whereby the Company will pay or accrue \$2,000 per month for accounting and financial reporting services rendered for an initial term of two years. Subsequent to March 31, 2017, the Company is negotiating the terms of a new agreement with its Chief Financial Officer, and continues to accrue \$2,000 per month in line with the original agreement.
3. On March 27, 2014, the Company entered into an agreement to lease a property located in Lumby, British Columbia for purposes of its future medical marijuana production. The rental agreement has an initial term of one year at a rate of \$2,000 per month commencing April 1, 2014. In August 2016 under a mutual verbal agreement the rent was reduced to \$1,000 per month commencing September 1, 2016 with no expiry date. The owner of the property has the right to cancel the rental agreement within 30 days' notice if no significant progress or feedback is shown in regards to the Company's medical marijuana license application.
4. On January 1, 2016, the Company entered into a verbal consulting agreement with its Controller whereby the Company will pay or accrue a maximum of \$5,000 per month for accounting and financial reporting services rendered. The agreement has no specified term.
5. On February 1, 2016, the Company (through TL Pet) entered into an agreement with Pet Horizons Ltd., UK ("Pet Horizons") whereby Pet Horizons will develop strategic plans to launch the TL Pet products in Europe for an initial term ending June 2019. The sales territory includes the European Union Switzerland and Norway, as well as, central and eastern Europe including Russia, Ukraine and Belarus. Pursuant to the agreement, the Company will pay a fixed amount of \$5,000 per month from February to June 2016 and \$3,500 per month from July 2016 to December 2016. Once distributors for the products have been appointed, remuneration to Pet Horizons will be at the rate of a 7% commission for the year ended June 30, 2017 and for the second and third year of the agreement the commission will be reduced to 5%.

14. SUPPLEMENTAL DISCLOSURE WITH RESPECT TO CASH FLOWS

The significant non-cash investing and financing activities during the year ended March 31, 2016 consisted of the following:

1. The Company issued 219,333 common shares with a value of \$29,146 to settle debt totaling \$13,842.
2. As at March 31, 2016, a total of \$603 in inventory costs were included in accounts payable and accrued liabilities.
3. As at March 31, 2016, a total of \$3,048 in share issue costs were included in accounts payable and accrued liabilities.

The significant non-cash investing and financing activities during the year ended March 31, 207 consisted of the following:

1. The Company issued 2,461,785 common shares to settle debt totaling \$289,800. Of this amount, 1,293,728 shares were issued to settle related party debt of \$135,841.
2. The Company issued 601,843 common shares and 300,921 share purchase warrants to settle convertible debt (Note 11) of \$63,193 with a related company.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

14. SUPPLEMENTAL DISCLOSURE WITH RESPECT TO CASH FLOWS (cont'd...)

3. As at March 31, 2017, a total of \$7,010 in inventory costs were included in accounts payable and accrued liabilities.
4. As at March 31, 2017, a total of \$14,271 in inventory costs were included in due to related parties.
5. As at March 31, 2017, a total of \$11,319 in intangible asset costs were included in accounts payable and accrued liabilities.
6. The fair value of \$24,939 relating to 410,000 stock options expired during the year was recorded as an reduction from reserves with an offset to deficit.
7. The fair value of \$25,200 relating to 2,813,163 share purchase warrants exercised during the year was recorded as an increase to share capital and a reduction from reserves.
8. The fair value of \$188,771 relating to 3,090,000 stock options exercised during the year was recorded as an increase to share capital and a reduction from reserves.

15. INCOME TAXES

A reconciliation of income taxes at statutory rates with the reported taxes is as follows:

	2017	2016
Loss for the year	\$ (1,743,050)	\$ (1,039,320)
Expected income tax expense (recovery)	\$ (453,000)	\$ (270,000)
Change in statutory tax rates and other	21,000	10,000
Permanent differences	71,000	64,000
Share issue costs	(3,000)	(10,000)
Change in unrecognized deductible temporary differences	364,000	206,000
Total income tax expense (recovery)	\$ -	\$ -

The significant components of the Company's deferred tax assets that have not been included on the consolidated statement of financial position are as follows:

	2017	2016
Deferred tax assets:		
Share issue costs	\$ 8,000	\$ 6,000
Capital assets	2,000	-
Intangible assets	1,000	-
Non-capital losses available for future periods	792,000	433,000
	803,000	438,000
Unrecognized deferred tax assets	(803,000)	(438,000)
Net deferred tax assets	\$ -	\$ -

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.

Notes to Consolidated Financial Statements

March 31, 2017

(Expressed in Canadian dollars)

15. INCOME TAXES (cont'd...)

The significant components of the Company's temporary differences, unused tax credits and unused tax losses that have not been included on the consolidated statement of financial position are as follows:

	2017	Expiry Date Range	2016	Expiry Date Range
Temporary differences:				
Share issue costs	\$ 31,000	2037 to 2039	\$ 24,000	2037 to 2040
Capital assets	\$ 10,000	No expiry date	\$ 4,000	No expiry date
Intangible assets	\$ 4,000	No expiry date	\$ -	No expiry date
Non-capital losses available for future periods	\$ 3,078,000	Various – see below	\$ 1,656,000	Various – see below

As at March 31, 2017, the Company has \$2,999,000 (March 31, 2016 - \$1,656,000) of Canadian non-capital losses that expire between 2034 and 2037, and \$79,000 (March 31, 2016 - \$nil) of European non-capital losses that have no expiration date. Tax attributes are subject to review, and potential adjustment, by tax authorities.

16. SEGMENTED INFORMATION

As at March 31, 2017, the Company has one operating segment, being the sale of hemp-based nutrition for pets in North America and Europe, which accounts for all of the Company's revenues from inception to date.

Geographic segment details as at March 31, 2017 is as follows:

	North America		Europe		Total
Cash	\$	152,906	\$	6,669	\$ 159,575
Capital assets		12,356		-	12,356
Intangible assets		124,635		-	124,635
Total assets	\$	289,897	\$	6,669	\$ 296,566

As at March 31, 2016, all of the Company's cash and non-current assets were located in North America.

17. EVENTS AFTER THE REPORTING PERIOD

Subsequent to the year ended March 31, 2017:

1. The Company completed two private placements and issued a total of 7,741,645 units at a price of \$0.30 per unit for gross proceeds of \$2,322,495. Each unit consists of one common share of the Company and one share purchase warrant exercisable into one common share at price of \$0.45 for a period of two years. The Company paid a cash finder's fee of \$31,091 in association with these financings.
2. The Company granted a total of 3,900,000 stock options to directors, officers, employees and consultants that vested immediately. The stock options are exercisable at a price of \$0.395 for a period of two years.
3. The Company issued a total of 1,488,759 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$270,579.
4. The Company granted 300,000 stock options to an employee that vested immediately. The stock options are exercisable at a price of \$0.445 for a period of two years.

*Unaudited Consolidated Financial Statements for the Three-Months
Ended June 30, 2017 and June 30, 2016*

**True Leaf Medicine International Ltd.
Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Months ended June 30, 2017 and June 30, 2016**
(Unaudited – Prepared by Management)
(Expressed in Canadian dollars)

The accompanying unaudited condensed consolidated interim financial statements of True Leaf Medicine International Ltd. for the three months ended June 30, 2017 and June 30, 2016 have been prepared by management and approved by the Audit Committee and the Board of Directors of the Company. These condensed consolidated interim financial statements have not been reviewed by the Company's external auditors.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Interim Statements of Financial Position

(Unaudited – Prepared by Management)
(Expressed in Canadian dollars)

	June 30, 2017	March 31, 2017
Assets		
Current assets		
Cash	\$ 1,926,772	\$ 159,575
Receivables (Note 5)	128,973	66,179
Inventories (Note 5)	591,961	392,908
Prepaid expenses	14,303	15,920
Total current assets	2,662,009	634,582
Non-current assets		
Marketable securities (Note 6)	50	50
Capital assets (Note 7)	15,583	12,356
Intangible assets (Note 8)	129,994	124,635
Total assets	\$ 2,807,637	\$ 771,623
Liabilities and shareholders' equity		
Current liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 443,976	\$ 211,452
Due to related parties (Note 10)	6,875	23,771
Promissory note payable (Note 9)	46,428	46,428
Total current liabilities	497,279	281,651
Non-current liabilities		
Promissory note payable (Note 9)	54,502	63,169
Total liabilities	\$ 551,781	\$ 344,820
Shareholders' equity		
Share capital (Note 11)	7,759,737	5,088,454
Convertible debt – equity (Note 11)	-	-
Reserves	1,003,192	339,802
Deficit	(6,507,073)	(5,001,453)
Total shareholders' equity	2,255,856	426,803
Total liabilities and shareholders' equity	\$ 2,807,637	\$ 771,623

Nature of Operations and Going Concern (Note 1)

Commitments (Note 13)

Events After the Reporting Period (Note 16)

Approved on behalf of the Board of Directors on August 29, 2017

"Kevin Bottomley"

Director

"Darcy Bomford"

Director

The accompanying notes are an integral part of these condensed consolidated interim financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Interim Statements of Loss and Comprehensive Loss

(Unaudited – Prepared by Management)
(Expressed in Canadian dollars)

	Three months ended June 30, 2017		Three months ended June 30, 2016	
Sales	\$	294,244	\$	37,775
Cost of sales		168,030		30,533
	\$	126,215	\$	7,242
Operating expenditures				
Accounting and legal (Note 10)	\$	93,917	\$	52,299
Accretion		2,940		-
Administrative and office		192,328		90,128
Advertising and marketing		461,937		58,128
Amortization – intangible assets (Note 8)		5,304		-
Consulting fees		55,507		137,351
Management fees (Note 10)		17,500		15,000
Depreciation – capital assets (Note 7)		1,467		773
Directors' fees (Note 10)		1,875		1,875
Research		2,411		6,241
Share-based compensation (Notes 10 and 11)		793,020		-
Total operating expenditures		(1,628,206)		(361,795)
Foreign exchange loss		(3,630)		(715)
Loss and comprehensive loss for the period	\$	(1,505,621)	\$	(355,268)
Loss per common share – basic and diluted	\$	(0.03)	\$	(0.01)
Weighted average number of common shares outstanding - basic and diluted		54,039,396		47,998,417

The accompanying notes are an integral part of these condensed consolidated interim financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Consolidated Interim Statements of Changes in Shareholders' Equity

(Expressed in Canadian dollars)

	Number of Shares	Share Capital	Convertible Debt - Equity	Reserves	Deficit	Total Shareholders' Equity
Balance, March 31, 2016	41,971,949	\$ 2,436,675	\$ 4,373	\$ 312,795	\$ (3,283,342)	\$ (529,499)
Shares issued for convertible debt	601,843	63,193	(4,373)	-	-	58,820
Shares issued for debt settlement	2,229,843	234,134	-	-	-	234,134
Private placements, net of share issue costs	7,028,404	726,007	-	-	-	726,007
Shares issued on exercise of warrants	1,223,832	271,187	-	(20,812)	-	250,375
Loss for the period	-	-	-	-	(355,269)	(355,269)
Balance, June 30, 2016	53,055,871	\$ 3,731,196	\$ -	\$ 291,983	\$ (3,638,611)	\$ 384,568
Balance, March 31, 2017	60,427,383	5,088,454	-	339,802	(5,001,453)	426,803
Private placements, net of share issue costs	7,741,645	2,289,574	-	-	-	2,289,574
Shares issued on exercise of stock options	1,388,759	381,709	-	(129,630)	-	252,079
Share-based compensation	-	-	-	793,020	-	793,020
Loss for the period	-	-	-	-	(1,505,621)	(1,505,621)
Balance, June 30, 2017	69,557,787	\$ 7,759,737	\$ -	\$1,003,192	\$ (6,507,073)	\$ 2,255,856

The accompanying notes are an integral part of these condensed consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Condensed Consolidated Interim Statements of Cash Flows

(Unaudited – Prepared by Management)
(Expressed in Canadian dollars)

	Three months ended June 30, 2017	Three months ended June 30, 2016
Operating activities		
Loss for the period	\$ (1,505,621)	\$ (355,269)
Items not affecting cash:		
Depreciation – capital assets	1,467	773
Amortization – intangible assets	5,304	-
Accretion expenses	2,940	404
Transaction costs	-	-
Share-based compensation	793,020	-
Changes in non-cash working capital items:		
Prepaid expenses	1,617	5,459
Accounts payable and accrued liabilities	247,566	(140,746)
Due to related parties	(2,625)	(32,608)
Inventories	(220,334)	(41,137)
Receivables	(62,794)	(15,667)
Net cash used in operating activities	(739,460)	(578,791)
Investing activities		
Purchase of capital assets	(4,694)	(4,580)
Intangible asset costs	(18,695)	(2,936)
Net cash used in investing activities	(23,389)	(7,516)
Financing activities		
Proceeds from private placements	2,322,495	737,982
Proceeds from exercise of warrants	-	250,375
Proceeds from exercise of options	252,079	-
Payment of promissory note	(11,607)	-
Share issue costs	(32,921)	(11,975)
Net cash provided by financing activities	2,530,046	976,382
Change in cash for the period	1,767,197	390,075
Cash, beginning of the period	159,575	3,737
Cash end of the period	\$ 1,926,772	\$ 393,812

Supplemental disclosure with respect to cash flows (Note 14)

The accompanying notes are an integral part of these condensed consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOING CONCERN

True Leaf Medicine International Ltd. (the “Company”) was incorporated under the Business Corporations Act of the Province of British Columbia on June 9, 2014 and is the legal parent of True Leaf Investments Corp. (“TL Investments”), True Leaf Medicine Inc. (“TL Medicine”), True Leaf Pet Inc. (“TL Pet”) and True Leaf Pet Europe LLC Sàrl (“TL Pet Europe”). TL Investments, TL Medicine and TL Pet were all incorporated under the Business Corporations Act of the Province of British Columbia on March 26, 2014, July 4, 2013 and November 18, 2015, respectively, and TL Pet Europe was incorporated under the Business Corporation Act in Luxembourg on July 18, 2016. The Company’s registered office is located at 200, 1238 Homer Street, Vancouver, BC, V6B 2Y5.

On May 23, 2014, TL Investments completed a share exchange with TL Medicine and the sole shareholder of TL Medicine in which TL Investments issued 25,000,000 common shares valued at \$1,250,000 to that shareholder in exchange for all of the outstanding common shares of TL Medicine. The share exchange constituted a reverse takeover, with the sole shareholder of TL Medicine acquiring a control position in TL Investments.

On February 2, 2015, the Company completed a plan of arrangement which constituted a reverse takeover, with the shareholders of TL Investments acquiring a control position in the Company (the “Plan of Arrangement”). As a result of the Plan of Arrangement, the consolidated financial statements have been presented as a continuation of TL Medicine. On February 9, 2015, the Company began trading on the Canadian Securities Exchange (the “CSE”) under the symbol “MJ”.

The Company, through TL Medicine, is seeking to become a licensed producer of medical marijuana under Canada’s *Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations* (“ACMPR”) program administered by Health Canada. As at June 30, 2017, the Company does not have a license with the ACMPR and no products are in commercial production or use. The Company has not been granted an ACMPR license and will be required to satisfy additional obligations in order to qualify including the completion of a compliant facility on a parcel of leased land in Lumby, British Columbia. There is a significant risk that the Company will not receive an ACMPR license, thus rendering the Company unable to proceed with its business model. The Company continues to work diligently to comply with all of the requirements of Health Canada.

As the Company awaits approval of its license application from Health Canada it is looking at new opportunities with hemp-based nutrition for pets. TL Pet and TL Pet Europe have entered the Canadian, US and European natural pet product market with a product line consisting of hemp functional chews and supplemental products for pets.

Going Concern

These condensed consolidated interim financial statements (these “financial statements”) have been prepared on the going concern basis, which assumes that the Company will be able to realize its assets and discharge its liabilities in the normal course of business. For the three month period ended June 30, 2017, the Company incurred a loss of \$1,505,621 (June 30, 2016 - \$355,269) and earned \$294,244 (June 30, 2016 - \$37,775) in revenues all of which was associated with the Company’s TL Pet and TL Pet Europe operations. The continued operations of the Company are dependent on its ability to generate future cash flows or obtain additional funding through private placement financings. Management is of the opinion that it does not have sufficient working capital to fund future operations and will require external financing. There is a risk that financing will not be available on a timely basis or on terms acceptable to the Company. These material uncertainties may cast significant doubt on the Company’s ability to continue as a going concern.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

1. NATURE OF OPERATIONS AND GOING CONCERN (cont'd...)

These financial statements do not give effect to any adjustments which would be necessary should the Company be unable to continue as a going concern and, therefore, be required to realize its assets and discharge its liabilities in other than the normal course of business and at amounts different from those reflected in the financial statements.

4. BASIS OF PREPARATION

(a) Statement of compliance

These financial statements have been prepared using accounting policies consistent with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB") and interpretations of the International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC"), including International Accounting Standard 34, Interim Financial Reporting ("IAS 34").

These financial statements follow the same accounting policies and methods of application as the Company's most recent annual financial statements and should be read in conjunction with the annual audited consolidated financial statements of the Company for the year ended March 31, 2017.

(b) Principles of consolidation

These financial statements incorporate the financial statements of the Company and its controlled subsidiaries. Control exists when the Company has the power, directly or indirectly, to govern the financial and operating policies of an entity so as to obtain benefits from its activities. These financial statements include the accounts of the Company and its direct wholly-owned subsidiaries: TL Investments, TL Medicine, TL Pet and TL Pet Europe. All significant intercompany transactions and balances have been eliminated on consolidation.

(c) Basis of measurement and use of estimates

These financial statements have been prepared on a historical cost basis, except for certain financial instruments which are measured at fair value. All amounts on the financial statements are presented in Canadian dollars which is the functional currency of the Company and its subsidiaries, with the exception of TL Pet Europe which has a functional currency of the Euro.

The preparation of these financial statements requires management to make certain estimates, judgments and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and reported amounts of expenses during the period. These estimates are, by their nature, uncertain. The impacts of such estimates are pervasive throughout the financial statements, and may require accounting adjustments based on future occurrences. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimate is revised and future periods if the revision affects both current and future periods. These estimates are based on current and future economic conditions and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances.

Critical accounting estimates are estimates and assumptions made by management that may result in a material adjustment to the carrying amount of assets and liabilities within the next financial year and include, but are not limited to, the following:

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

3. BASIS OF PREPARATION (cont'd...)

(i) Share-based payments and compensation

The Company has applied estimates with respect to the valuation of shares issued for non-cash consideration and shares determined to have been issued at a discount. Shares are valued at the fair value of the equity instruments granted at the date the Company receives the goods or services.

Prior to listing on the CSE, the Company estimated the fair value of shares issued with reference to private placements with arm's length parties.

The Company measures the cost of equity-settled transactions with employees by reference to the fair value of the equity instruments at the date at which they are granted. Estimating fair value for share-based payment transactions requires determining the most appropriate valuation model, which is dependent on the terms and conditions of the grant.

(ii) Income taxes

The determination of income tax is inherently complex and requires making certain estimates and assumptions about future events. While income tax filings are subject to audits and reassessments, the Company has adequately provided for all income tax obligations. However, changes in facts and circumstances as a result of income tax audits, reassessments, jurisprudence and any new legislation may result in an increase or decrease in the Company's provision for income taxes.

(iii) Accounting for the business combination

The fair value of assets acquired and the resulting bargain purchase option required that management make estimates based on the information provided by the acquiree. Changes to the provisional values of assets acquired, including the associated deferred income taxes and resulting bargain purchase option, may be retrospectively adjusted when the final measurements are determined (within one year of acquisition date). The determination of fair value as of the acquisition date requires management to make certain estimates about future events, including, but not restricted to, profitability of assets acquired, useful lives and discount rates.

(iv) Amortization rates for intangible assets

Amortization expenses are calculated based on assumed intangible asset lives. Should the intangible asset life or amortization rates differ from the initial estimate, an adjustment would be made in the consolidated statement of loss and comprehensive loss.

Information about critical judgments in applying accounting policies that have the most significant effect on the amounts recognized in the consolidated financial statements include, but are not limited to, the following:

(iv) Functional currency

The functional currency of each of the Company's subsidiaries is the currency of the primary economic environment in which the entity operates. Determination of the functional currency may involve certain judgments to determine the primary economic environment and the Company reconsiders the functional currency of its entities if there is a change in events and conditions which determined the primary economic environment.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

3. BASIS OF PREPARATION (cont'd...)

(v) Business combination

Determination of whether the set of assets acquired constitute a business required the Company to make certain judgments, taking into account all facts and circumstances. A business is presumed to be an integrated set of activities and assets capable of being conducted and managed for the purpose of providing a return in the form of dividends, lower costs or economic benefits. The acquisition of the OregaPet assets (Note 4) was determined to constitute a business acquisition.

(vi) Financial instruments

Financial assets and liabilities are designated upon inception to various classifications. The designation determines the method by which the financial instruments are carried on the consolidated statements of financial position subsequent to inception and how changes in value are recorded. The designation may require the Company to make certain judgments, taking into account management's intention of the use of the financial instruments.

5. NEW AND FUTURE ACCOUNTING STANDARDS

New standards not yet adopted

During the three month period ended June 30, 2017, there were no new IFRS or IAS accounting standards that became effective that had a material impact on the Company's financial statements. There are however a number of new standards and amendments to existing standards effective in future periods.

The following may impact the reporting and disclosures of the Company:

- New standard IFRS 9 "Financial Instruments" This new standard is a partial replacement of IAS 39 Financial Instruments: Recognition and Measurement. This new standard is tentatively effective for annual periods beginning on or after January 1, 2018.
- New standard IFRS 15 "Revenues from contracts with Customers" This new standard establishes principles for reporting the nature, amount, timing, and uncertainty of revenue and cash flows arising from an entity's contracts with customers. It provides a single model in order to depict the transfer of promised goods or services to customers. IFRS 15 supersedes IAS 11, Construction Contracts, IAS 18, Revenue, IFRIC 13, Customer Loyalty Programs, IFRIC 15, Agreements for the Construction of Real Estate, IFRIC 18, Transfers of Assets from Customers, and SIC-31, Revenue – Barter Transactions involving Advertising Service.
- New standard IFRS 16 "Leases" This new standard sets out the principles for recognition, measurement, presentation, and disclosure of leases including guidance for both parties to a contract, the lessee and the lessor. The new standard eliminates the classification of leases as either operating or finance leases as is required by IAS 17 and instead introduces a single lessee accounting model

The Company has not early adopted the amended and new standards and is currently assessing the impact that these standards will have on its consolidated financial statements.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

4. ACQUISITION OF OREGAPET ASSETS

On December 22, 2016 the Company entered into an Asset Purchase Agreement (the "Agreement") with T.L.M. Developments Ltd., a private British Columbia company ("TLM"), to purchase certain assets which make up the OregaPet pet product line ("OregaPet"). These assets consisted of trademarks, formulas, inventory and a customer list. No physical facilities, employees, market distribution systems or sales force were acquired. The Company acquired OregaPet with the intent to rebrand certain products under its TrueLeaf Pet branding.

On November 3, 2016 the Company made a non-refundable deposit of \$1,000 upon signing a binding term sheet and a further non-refundable deposit on December 9, 2016, of \$99,000 to secure the Agreement. The Company also issued 476,190 common shares with a fair value of \$100,000 and issued a Promissory Note (the "Note") (Note 9) with a face value of \$139,283. The Note is repayable in equal monthly instalments over a term of three years commencing January 31, 2017. The Note does not bear interest, except in the case of a breach of the repayment terms for a period of more than 30 days in which case the entire balance of the Note will be payable immediately and interest at a rate of 12% will be payable on the unpaid balance from the date of such non-payment until the Note is repaid in full.

The acquisition of OregaPet was considered a business combination and was accounted for using the acquisition method. The excess of the aggregate fair value of net assets acquired over the consideration paid was considered a gain on bargain purchase and was recognized to profit and loss.

The purchase price allocation based on the fair value of OregaPet's assets acquired and liabilities assumed is summarized as follows:

	December 31, 2016	
Purchase Price:		
Cash	\$	100,000
Common shares		100,000
Promissory Note – current		43,870
Promissory Note – long term		74,142
Total purchase price	\$	318,012
Purchase Price Allocation:		
Intangible assets	\$	55,500
Inventories		267,850
Net assets acquired		323,350
Gain on bargain purchase	\$	5,338

5. RECEIVABLES AND INVENTORIES

Receivables

	June 30, 2017	March 31, 2017
Trade receivables	\$ 122,648	\$ 62,098
Goods and services tax receivable	6,325	4,081
	\$ 128,973	\$ 66,179

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

5. RECEIVABLES AND INVENTORIES (cont'd...)

Trade receivables are non-interest bearing and are due within 30 days. As at June 30, 2017, the Company did not have any trade receivables that were past due. The Company's allowance for doubtful accounts at June 30, 2017 was \$nil (June 30, 2016 - \$nil).

During the three month period ended June 30, 2017, revenues from the two largest customers amounted to 34.59% (June 30, 2016 - 53.35%) of total sales. As at June 30, 2017, these two customers amounted to 39.85% (March 31, 2017 - 15.53%) of total trade receivables.

Inventories

	June 30, 2017	March 31, 2017
Finished goods	\$ 190,087	\$ 92,207
Supplies	401,874	300,701
	\$ 591,961	\$ 392,908

6. MARKETABLE SECURITIES

In connection with the Plan of Arrangement (Note 1), the Company received 5,000 common shares of Noor Energy Corporation valued at \$0.01 per share.

7. CAPITAL ASSETS

Cost:	Website	Office Equipment	Leasehold Improvements	Total
Balance, March 31, 2016	\$ 10,801	\$ 2,105	\$ -	\$ 12,906
Additions	-	5,537	3,694	9,231
Balance, March 31, 2017	10,801	7,642	3,694	22,137
Additions	-	4,694	-	4,694
Balance, June 30, 2017	\$ 10,801	\$ 12,336	\$ 3,694	\$ 26,831

**Accumulated
depreciation:**

Balance, March 31, 2016	\$ 3,655	\$ 535	\$ -	\$ 4,190
Depreciation for the year	3,601	1,251	739	5,591
Balance, March 31, 2017	7,256	1,786	739	9,781
Depreciation for the period	900	382	185	1,467
Balance, June 30, 2017	\$ 8,156	\$ 2,168	\$ 924	\$ 11,248

Net book values

As at March 31, 2017	3,545	5,856	2,955	12,356
As at June 30, 2017	\$ 2,645	\$ 10,168	\$ 2,770	\$ 15,583

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

8. INTANGIBLE ASSETS

Cost:	Trademarks and related costs		Intellectual property		Total
Balance - March 31, 2016	\$	35,008	\$	-	\$ 35,008
Additions		45,268		55,500	100,768
Balance - March 31, 2017		80,276		55,500	135,776
Additions		10,663		-	10,663
Balance - June 30, 2017	\$	90,939	\$	55,500	\$ 146,439
Accumulated amortization:					
Balance - March 31, 2016	\$	-	\$	-	-
Amortization for the year		5,591		5,550	11,141
Balance - March 31, 2017		5,591		5,550	11,141
Amortization for the period		2,529		2,775	5,304
Balance - June 30, 2017	\$	8,120	\$	8,325	\$ 16,445
Carrying value					
As at March 31, 2017	\$	74,685	\$	49,950	\$ 124,635
As at June 30, 2017	\$	82,819	\$	47,175	\$ 129,994

9. PROMISSORY NOTE

As at June 30, 2017, the Company had an obligation under a Promissory Note (Note 4) totaling \$100,930 (March 31, 2017 - \$109,597).

10. RELATED PARTY BALANCES AND TRANSACTIONS

During the three month period ended June 30, 2017, the Company:

6. Paid or accrued a total of \$17,500 (June 30, 2016 - \$15,000) to its Chief Executive Officer for management fees;
7. Paid or accrued a total of \$7,500 (June 30, 2016 - \$7,500) to a company controlled by its Chief Executive Officer for rent;
8. Paid or accrued a total of \$6,000 (June 30, 2016 - \$6,000) to its Chief Financial Officer for accounting fees; and
9. Paid or accrued a total of \$1,875 (June 30, 2016 - \$1,875) in directors' fees.

As at June 30, 2017, the Company is indebted to its Chief Executive Officer (including companies controlled by its Chief Executive Officer) in the amount of \$nil (March 31, 2017 - \$14,271), its Chief Financial Officer in the amount of \$nil (March 31, 2017 - \$2,000) and \$6,875 (March 31, 2017 - \$7,500) for directors' fees and expense reimbursement to the Company's other directors. The amounts are unsecured, non-interest bearing with no scheduled terms of repayment.

On May 29, 2017, the Company granted a total of 3,900,000 stock options, 1,400,000 of which were to directors and officers of the Company having a fair value of \$284,675.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL

Authorized:

Unlimited Common voting shares with no par value
Unlimited Preferred non-voting shares with no par value

Issued:

The Company had the following share capital transactions during the three month period ended June 30, 2016:

12. The Company issued 2,813,163 common shares pursuant to the exercise of share purchase warrants for gross proceeds of \$529,475.
13. On May 11, 2016 the Company completed a private placement of 7,028,404 common shares at a price of \$0.105 per share for gross proceeds of \$737,982. The Company incurred share issue costs of \$13,292 in association with the financing.
14. On May 11, 2016 the Company issued 2,229,843 common shares at a value of \$0.105 per share pursuant to debt settlement agreements with various vendors. The Company settled aggregate debt totaling \$234,134 through issuance of these shares.
15. On May 11, 2016 the Company issued 601,843 common shares and 300,921 share purchase warrants pursuant to the conversion of debt and interest owing on a loan from First Pacific Enterprises Inc., a company controlled by the Company's Chief Executive Officer.

The Company had the following share capital transactions during the three month period ended June 30, 2017:

1. The Company issued 1,388,758 common shares pursuant to the exercise of the exercise of stock options for gross proceeds of \$252,075.
2. On May 29, 2017, the Company completed a private placement by issuing 3,099,829 units at a price of \$0.30 per unit for gross proceeds of \$929,950. Each unit is comprised of one common share and one share purchase warrant. Each warrant is exercisable into one additional common share at a price of \$0.45 per share for a period of two years. No value was assigned to the warrants issued as part of the unit offering. The Company incurred \$12,474 in share issue costs associated with this financing.
3. On June 12, 2017, the Company completed a private placement by issuing 4,641,816 units at a price of \$0.30 per unit for gross proceeds of \$1,392,545. Each unit is comprised of one common share and one share purchase warrant. Each warrant is exercisable into one additional common share at a price of \$0.45 per share for a period of two years. No value was assigned to the warrants issued as part of the unit offering. The Company incurred \$20,447 in share issue costs associated with this financing.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

Share purchase warrants

Share purchase warrant transactions are summarized as follows:

	Number of Warrants		Weighted Average Exercise Price
Balance, March 31, 2016	10,215,304	\$	0.19
Warrants expired	(5,886,664)		0.21
Warrants and broker warrants exercised	(2,813,163)		0.19
Warrants issued	300,921		0.15
Balance, March 31, 2017	1,816,398		0.15
Warrants issued	3,099,829		0.45
Warrants issued	4,641,816		0.45
Balance, June 30, 2017	9,558,043	\$	0.39

As at June 30, 2017 the following share purchase warrants are outstanding:

	Number of Warrants	Exercise Price (\$)	Expiry Date
Warrants	525,000	0.15	August 11, 2017
Warrants	990,477	0.15	January 18, 2018
Warrants	300,921	0.15	May 12, 2018
Warrants	3,099,829	0.45	May 29, 2019
Warrants	4,641,816	0.45	June 12, 2019
	9,558,043		

Stock options

The Company has a Stock Option Plan (the "Plan") in place under which it is authorized to grant options to directors, executive officers, employees and consultants enabling them to acquire up to 10% of the issued and outstanding common shares of the Company in any twelve-month period. Under the Plan, the exercise price of each stock option is subject to a minimum of \$0.10 and may not be less than the closing market price of Company's common shares on the trading day immediately preceding the date of grant of the options. The options can be granted for a maximum term of five years and vest at the discretion of the board of directors.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

11. SHARE CAPITAL (cont'd...)

Stock option transactions are summarized as follows:

	Number of Options	Weighted Average Exercise Price
Balance March 31, 2016	3,850,000	\$ 0.10
Stock options exercised	(3,090,000)	0.10
Stock options expired	(410,000)	0.10
Stock options granted	2,799,995	0.19
Balance, March 31, 2017	3,149,995	0.18
Stock options exercised	(1,388,759)	0.19
Stock options granted	3,900,000	0.40
Balance, June 30, 2017	5,661,236	\$ 0.33

As at June 30, 2017 the following stock options are outstanding and exercisable:

	Number of Options	Exercise Price (\$)	Expiry Date
Stock options	175,521	0.12	February 17, 2018
Stock options	100,000	0.14	February 19, 2018
Stock options	1,485,715	0.19	December 12, 2018
Stock options	3,900,000	0.40	May 29, 2019
	5,661,236		

On December 12, 2016 the Company granted a total of 2,799,995 stock options to directors, officers, employees and consultants that vested immediately. The stock options were valued at \$265,917 (\$0.095 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, historical volatility of 97.5%, risk-free rate of 0.76% and expected dividends of \$nil.

On May 29, 2017 the Company granted a total of 3,900,000 stock options to directors, officers, employees and consultants that vested immediately. The stock options were valued at \$793,020 (\$0.203 per option) using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: term of 2 years, historical volatility of 95.8%, risk-free rate of 0.71% and expected dividends of \$nil.

12. FINANCIAL INSTRUMENTS, RISK AND CAPITAL MANAGEMENT

Fair Value

Financial instruments recorded at fair value on the consolidated statement of financial position are classified using a fair value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements. The fair value hierarchy has the following levels:

- a) Level 1 - Unadjusted quoted prices in active markets for identical assets or liabilities;
- b) Level 2 - Inputs other than quoted prices that are observable for assets or liabilities, either directly or indirectly; and

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

12. FINANCIAL INSTRUMENTS, RISK AND CAPITAL MANAGEMENT (cont'd...)

- c) Level 3 - Inputs for assets and liabilities that are not based on observable market data.

The fair value hierarchy requires the use of observable market inputs whenever such inputs exist. A financial instrument is classified to the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered in measuring fair value. The carrying value of accounts payable and accrued liabilities and due to related parties approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

The fair values of cash and marketable securities are measured based on level 1 inputs of the fair value hierarchy.

Risk

The Company is exposed to various risks through its financial instruments and has a risk management framework to monitor, evaluate and manage these risks. The following analysis provides information about the Company's risk exposure and concentration as of June 30, 2017:

Credit risk

Credit risk refers to the risk that another entity will default on its contractual obligations which will result in a loss for the Company. At June 30, 2017, the Company's maximum exposure to credit risk was the carrying value of cash. The Company limits its credit exposure on cash by holding its deposits mainly with Canadian chartered banks.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting future obligations with financial liabilities. The Company is exposed to this risk mainly in respect to finance future growth. As at June 30, 2017, the Company had cash of \$1,926,772 to settle current liabilities of \$497,279.

Currency risk

The Company was not exposed to any currency risk as of June 30, 2017.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the value of a financial instrument might be adversely affected by a change in the interest rates. In seeking to minimize the risk from interest rate fluctuations, the Company manages exposure through its normal operating and financing activities. As at June 30, 2017, the Company did not have any liabilities that bear interest at rates fluctuating with the prime rate.

Capital Management

The Company's capital includes share capital and the accumulated deficit. The Company's objectives when managing capital are to safeguard the entity's ability to continue as a going concern, so that it can continue to provide returns for shareholders and benefits for other stakeholders. The Company manages the capital structure and makes adjustments to it in the light of changes in economic conditions and the risk characteristics of the underlying assets. The Company may issue new shares in order to meet its financial obligations. The Company has not changed its approach to capital management during the three month ended June 30, 2017.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

13. COMMITMENTS

The Company had the following commitments as of June 30, 2017:

1. On May 1, 2014, the Company entered into a contractual agreement with its Chief Executive Officer whereby the Company will pay or accrue \$5,000 per month for management fees. The agreement has no specified term.
2. On May 20, 2014, the Company entered into a contractual agreement with its Chief Financial Officer whereby the Company will pay or accrue \$2,000 per month for accounting and financial reporting services rendered for an initial term of two years. Subsequent to June 30, 2017, the Company is negotiating the terms of a new agreement with its Chief Financial Officer, and continues to accrue \$2,000 per month in line with the original agreement.
3. On March 27, 2014, the Company entered into an agreement to lease a property located in Lumby, British Columbia for purposes of its future medical marijuana production. The rental agreement has an initial term of one year at a rate of \$2,000 per month commencing April 1, 2014. In August 2016 under a mutual verbal agreement the rent was reduced to \$1,000 per month commencing September 1, 2016 with no expiry date. The owner of the property has the right to cancel the rental agreement within 30 days' notice if no significant progress or feedback is shown in regards to the Company's medical marijuana license application.
4. On January 1, 2016, the Company entered into a verbal consulting agreement with its Controller whereby the Company will pay or accrue a maximum of \$5,000 per month for accounting and financial reporting services rendered. The agreement has no specified term.
5. On February 1, 2016, the Company (through TL Pet) entered into an agreement with Pet Horizons Ltd., UK ("Pet Horizons") whereby Pet Horizons will develop strategic plans to launch the TL Pet products in Europe for an initial term ending June 2019. The sales territory includes the European Union, Switzerland and Norway, as well as central and eastern Europe including Russia, Ukraine and Belarus. Pursuant to the agreement, the Company will pay a fixed amount of \$5,000 per month from February to June 2016 and \$3,500 per month from July 2016 to December 2016. Once distributors for the products have been appointed, remuneration to Pet Horizons will be at the rate of a 7% commission for the year ended June 30, 2017 and for the second and third year of the agreement the commission will be reduced to 5%.

14. SUPPLEMENTAL DISCLOSURE WITH RESPECT TO CASH FLOWS

The significant non-cash investing and financing activities during the period ended June 30, 2016 consisted of the following:

1. The Company issued 2,229,843 common shares to settle debt totaling \$234,134.
2. The Company issued 601,843 common shares on conversion of convertible debt totaling \$63,193.
3. The fair value of \$20,812 relating to 1,223,832 share purchase warrants exercised during the period was recorded as an increase to share capital a reduction from reserve.

The significant non-cash investing and financing activities during the period ended June 30, 2017 consisted of the following:

1. The fair value of \$129,630 related to 1,388,759 stock options exercised during the period was recorded as an increase to share capital and a reduction from reserves.
2. As at June 30, 2017, a total of \$3,287 in tangible asset costs are included in accounts payable and accrued liabilities.

TRUE LEAF MEDICINE INTERNATIONAL LTD.
Notes to Condensed Consolidated Interim Financial Statements
For the Three Month Period Ended June 30, 2017
(Expressed in Canadian dollars)

15. SEGMENTED INFORMATION

As at June 30, 2017, the Company had one operating segment, being the sale of hemp-based nutrition for pets in North America and Europe, which accounted for all of the Company's revenues since inception.

Geographic segment details as at June 30, 2017 is as follows:

	North America		Europe		Total
Cash	\$	1,919,292	\$	7,480	\$ 1,926,772
Capital assets		15,583		-	15,583
Intangible assets		129,994		-	129,994
Total assets	\$	2,064,869	\$	7,480	\$ 2,072,349

As at March 31, 2017, the Company has one operating segment, being the sale of hemp-based nutrition for pets in North America and Europe, which accounts for all of the Company's revenues from inception to date.

Geographic segment details as at March 31, 2017 is as follows:

	North America		Europe		Total
Cash	\$	152,906	\$	6,669	\$ 159,575
Capital assets		12,356		-	12,356
Intangible assets		124,635		-	124,635
Total assets	\$	289,897	\$	6,669	\$ 296,566

16. EVENTS AFTER THE REPORTING PERIOD

Subsequent to the three month period ended June 30, 2017:

1. On July 18, 2017 the Company granted 300,000 stock options to an employee that vested immediately. The stock options are exercisable at a price of \$0.445 per share for a period of two years.
2. On July 12, 2017 the Company issued 100,000 common shares pursuant to the exercise of stock options for gross proceeds of \$18,500.
3. On August 11, 2017 the Company issued 375,000 common shares pursuant to the exercise of share purchase warrants for gross proceeds of \$56,250.

PARTIE III
INDEX AUX EXPOSITIONS

1.1	L'Engagement de l'assureur Lettre d'entente (4)
1.2	L'Accord du souscripteur de l'Engagement révisé no 1 (5)
1.3	L'Accord du souscripteur de l'Engagement révisé no 2 (5)
1.4	L'Accord du souscripteur
1.5	Accord sous forme de Détaillants participants
1.6	L'Accord du souscripteur de l'Engagement révisé n° 3
2.1	Certificat de constitution (1)
2.2	Avis d'Articles (1)
2.3	Articles (1)
3.1	Plan d'options sur actions et options sur actions individuelles (1)
3.2	L'accord de restriction stock avec Darcy Bomford (1)
3.3	L'accord de restriction stock avec Kevin Bottomley (1)
4	La forme de la réglementation un contrat d'abonnement
6.1	Contrat de consultation avec des experts de l'industrie des animaux de compagnie, LLC (1)
6.2	Contrat de consultation avec l'animal (1) Horizons Ltd.
6.3	Accord de distribution avec écorce à l'essentiel (1)
6.3	Entente de consultation avec Chuck Austin (1)
6.4	Convention de gestion avec Darcy Bomford (1)
6.5	Accord de licence avec Joi Media Inc. (2)
6.6	Entente de prestation de services avec qui vous savez LLC (2)
6.7	Entente d'option avec Gudeit propriété Bros. Contracting Ltd (5)
6.8	Avec l'accord de compensation, FinTech LLC et FlashFunders, Inc. (5)
6.9	Premier additif à l'accord avec compensation FinTech, LLC et FlashFunders, Inc.
8	Le traitement des paiements et les services de lutte contre le blanchiment et l'accord avec l'émetteur de KYC Direct Corp. (4)
11	Le consentement de l'auditeur indépendant (5)
12	Avis sur la validité des titres (5)
13.1	Test du matériel de l'eau - Site Web Bannière (2)
13.2	Test du matériel de l'eau - Main Page d'atterrissage (2)
13.3	L'eau de test Matériel - Matériel de campagne (3)
13.4	Test du matériel de l'eau - Qualification Post Email ⁽⁴⁾
13.5	Test du matériel de l'eau - Communiqué de presse Un nouveau règlement Dépôt effectué par la SEC ⁽⁴⁾
13.6	Test du matériel de l'eau - Général
14	Désignation d'un mandataire aux fins de procédure (3)
15	Charte du Comité de vérification (1)

1. Déposé le 17 février 2017 avec le Formulaire 1 - une déclaration d'offre
2. Déposée le 16 mai 2017 avec l'amendement n° 1 - Formulaire 1-A Déclaration d'offres

3. Déposée le 10 juillet 2017 avec l'amendement n° 2 - Formulaire 1-A Déclaration d'offres
4. Déposée le 25 août 2017 avec l'amendement n° 3 - Formulaire 1-A Déclaration d'offres
5. Déposée le 26 octobre 2017 avec l'amendement n° 4 - Formulaire 1-A Déclaration d'offres

SIGNATURES

Conformément aux exigences de la Réglementation A, l'émetteur atteste avoir des motifs raisonnables de croire qu'il remplit toutes les conditions de dépôt sur le formulaire 1-A et a dûment fait signer cette déclaration d'offre en son nom par le soussigné, dûment autorisé, dans la ville de Vancouver, en Colombie-Britannique, le 13 novembre 2017.

True Leaf Medicine International Ltd.

/S/ Darcy Bomford

Par:

Darcy Bomford
Chef de la Direction de la True Leaf

Ce prospectus a été signé par les personnes suivantes dans les capacités et aux dates indiquées.

/S/ Darcy Bomford

Par:

Darcy Bomford
Chef de la direction et administrateur de True Leaf

Date: 13 novembre, 2017

/S/ Chuck Austin

Par:

Chuck Austin
Chef de la Direction Financière, Chef de la comptabilité de True Leaf

Date: 13 novembre, 2017

/S/ Kevin Bottomley

Par:

Kevin Bottomley
Directeur de True Leaf

Date: 13 novembre, 2017

/S/ Chris Spooner

Par:

Chris Spooner
Directeur de True Leaf

Date: 13 novembre, 2017

/S/ Michael Harcourt

Par:

Michael Harcourt
Directeur de True Leaf

Date: 13 novembre, 2017

Fin